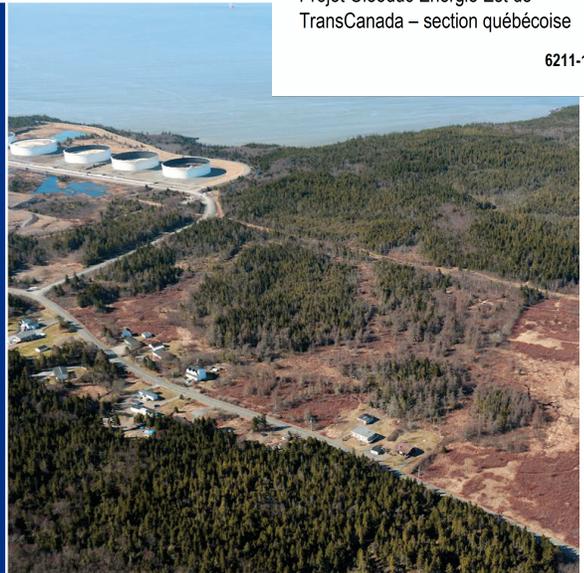


# Project Énergie Est

## Volume 10 : Engagement des Autochtones

Octobre 2014



Remis à:  
Le secrétaire  
Office national de l'énergie  
517 10th Ave SW  
Calgary (Alberta) T2R 0A8

---

<b>CONTENU</b> .....	<b>i</b>
<b>1.0 APERÇU</b> .....	<b>1-1</b>
1.1 Principes et objectifs .....	1-2
1.1.1 Principes.....	1-2
1.1.2 Objectifs.....	1-3
<b>2.0 CONCEPTION ET PORTÉE</b> .....	<b>2-1</b>
2.1 Portée .....	2-2
2.2 Détermination initiale des groupes autochtones susceptibles de s'intéresser au Projet.....	2-2
2.2.1 Groupes autochtones avoisinants.....	2-3
2.2.2 Groupes autochtones à proximité.....	2-5
2.2.3 Groupes autochtones avisés .....	2-6
2.3 Confirmation des groupes autochtones visés par le programme d'engagement.....	2-6
<b>3.0 PROCESSUS D'ENGAGEMENT</b> .....	<b>3-1</b>
3.1 Participation au processus de demande auprès de l'ONÉ.....	3-2
3.2 Équipe des relations Autochtones.....	3-2
3.3 Outils d'engagement.....	3-3
<b>4.0 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES AUTOCHTONES</b> .....	<b>4-1</b>
4.2 Échange d'information sur le Projet .....	4-2
4.3 Collecte de commentaires .....	4-4
4.3.1 Ententes de financement .....	4-6
4.4 Savoir écologique traditionnel et usage traditionnel des terres .....	4-8
<b>5.0 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POSSIBLES POUR LES AUTOCHTONES</b> .....	<b>5-1</b>
5.1 Programme d'octroi de contrats et d'emploi pour les autochtones.....	5-1
5.1.1 Aperçu et présentation du programme.....	5-1
5.1.2 Ressourcement, évaluation de la qualification et détermination de l'intérêt des entrepreneurs.....	5-3
5.1.3 Soutien du partenariat et critères d'évaluation des entreprises autochtones .....	5-4
5.1.4 Adjudication de contrats .....	5-4
5.1.5 Surveillance de la construction et de la bonne marche des contrats.....	5-5
5.2 Développement de la capacité et formation.....	5-6
5.3 Investissement communautaire.....	5-6

---

<b>6.0</b>	<b>RÉSULTATS DU PROGRAMME D'ENGAGEMENT .....</b>	<b>6-1</b>
6.1	Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses .....	6-2
6.2	Résultats par province .....	6-2
6.2.1	Alberta.....	6-2
6.2.2	Saskatchewan.....	6-3
6.2.3	Manitoba .....	6-4
6.2.4	Ontario .....	6-5
6.2.5	Québec .....	6-6
6.2.6	Nouveau-Brunswick .....	6-7
6.3	Mesures d'atténuation et de remédiation .....	6-8
<b>7.0</b>	<b>PARTICIPATION CONTINUE.....</b>	<b>7-1</b>
7.1	Prochaines étapes .....	7-1
7.2	Activités avant et pendant la construction .....	7-2
7.3	Activités d'exploitation.....	7-2

#### LISTE DES FIGURES

Figure 2-1	Zone de participation des groupes autochtones dans le cadre du Projet.....	2-4
------------	--	-----

#### LISTE DES TABLEAU

Tableau 1-1	Renvoi aux annexes des Sommaires de l'engagement des communautés autochtones et des Journaux des consultations.....	1-2
Tableau 2-1	Groupes autochtones identifiés aux fins du programme d'engagement .....	2-9
Tableau 2-2	Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Alberta .....	2-10
Tableau 2-3	Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Saskatchewan.....	2-10
Tableau 2-4	Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Manitoba.....	2-11
Tableau 2-5	Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Ontario .....	2-12
Tableau 2-6	Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Québec .....	2-15
Tableau 2-7	Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Nouveau-Brunswick .....	2-16
Tableau 4-1	Revois aux annexes qui contiennent les sommaires de l'engagement des communautés autochtones et les journaux des consultations.....	4-1
Tableau 4-2	Sommaire des rencontres d'engagement, par province1 .....	4-4
Tableau 4-3	Lettres d'entente signées1 .....	4-6
Tableau 4-4	État des discussions sur l'EFEC1 .....	4-8

---

Tableau 4-5	Déroulement du programme sur le savoir traditionnel1 .....	4-12
Tableau 5-1	Possibilités d'octroi de contrats et d'emploi .....	5-2
Tableau 6-1	Sommaires de l'engagement et des journaux des consultations des communautés autochtones .....	6-1
Tableau 6-2	Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta .....	6-9
Tableau 6-3	Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan .....	6-24
Tableau 6-4	Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba.....	6-41
Tableau 6-5	Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario .....	6-52
Tableau 6-6	Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec .....	6-79
Tableau 6-7	Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau- Brunswick .....	6-92

## 1.0 APERÇU

Le programme d'engagement des Autochtones (également appelé aux présentes, « programme de participation des Autochtones ») consiste à mobiliser les communautés et les organisations des Premières Nations et des Métis susceptibles d'être affectées par le Projet.

Depuis avril 2013, Énergie Est a communiqué avec 158 groupes autochtones dans le cadre du Projet d'Oléoduc Énergie Est. Le programme d'engagement des Autochtones pour le Projet a été élaboré et mis en œuvre dans le but d'anticiper, d'éviter, d'atténuer et de gérer les effets potentiels du Projet sur l'exercice des droits et des intérêts ancestraux et des droits et des intérêts issus de traités.

Cette section contient une description du programme d'engagement des Autochtones pour le Projet Oléoduc Énergie Est. Elle comprend des précisions sur les éléments suivants :

- les principes directeurs et les objectifs du programme;
- la conception et la portée du programme;
- la mise en œuvre du programme d'engagement, notamment :
  - les activités d'engagement réalisées jusqu'à maintenant;
  - les questions et les préoccupations soulevées;
  - les mesures prévues pour donner suite aux points soulevés au cours du processus d'engagement;
- les possibilités de développement économique;
- les résultats de l'engagement à ce jour;
- les activités d'engagement envisagées.

Énergie Est reconnaît et respecte la préférence identitaire des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Dans cette demande, l'expression groupe autochtone est utilisée pour désigner l'ensemble des communautés et non pas une seule, et peut comprendre les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis susceptibles d'être affectées par le Projet ou de s'y intéresser. Par organisation, il faut entendre les conseils tribaux, les regroupements provinciaux de Métis et d'autres organismes provinciaux et territoriaux.

Le programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est est régi par les exigences réglementaires et les documents d'orientation en vigueur, y compris le Guide de dépôt de l'Office national de l'énergie (2014), la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012, ainsi que les directives et les documents d'orientation connexes.

Au moment du dépôt des documents, les activités de participation du Projet concernaient 158 groupes autochtones. Pour les cartes indiquant l'emplacement approximatif des groupes autochtones à l'égard desquels Énergie Est possède des

données spatiales, voir l'Annexe Vol. 10A-1 : Cartes des communautés autochtones. Pour mieux saisir la portée des activités d'engagement menées auprès des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis par province, veuillez consulter le Sommaire de l'engagement des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les Journaux des consultations avec les Autochtones (voir les renvois aux annexes du Tableau 1-1).

**Tableau 1-1 : Renvoi aux annexes des Sommaires de l'engagement des communautés autochtones et des Journaux des consultations**

Province	Renvoi aux sommaires de l'engagement	Renvoi aux journaux des consultations <sup>1</sup>
Alberta	Annexe Vol 10A-2	Annexe Vol 10B
Saskatchewan	Annexe Vol 10A-3	Annexe Vol 10C
Manitoba	Annexe Vol 10A-4	Annexe Vol 10D
Ontario	Annexe Vol 10A-5	Annexe Vol 10E
Québec	Annexe Vol 10A-6	Annexe Vol 10F
Nouveau-Brunswick	Annexe Vol 10A-7	Annexe Vol 10G

Remarque :

1. Les résultats de l'engagement des Autochtones documentés dans les journaux et les sommaires de participation sont à jour au 18 avril 2014. Des mises à jour seront déposées tout au long du processus réglementaire.

## 1.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS

Pour ce Projet et en ce qui concerne la conception et la mise en place du programme d'engagement des Autochtones, Énergie Est a adopté les directives, les principes et les pratiques de TransCanada.

### 1.1.1 Principes

Le programme d'engagement des Autochtones dans le cadre du Projet Énergie Est est guidé par les valeurs corporatives de responsabilité, d'intégrité, d'innovation et de collaboration de TransCanada. De plus, la politique de TransCanada relative aux relations avec les Autochtones guide les échanges avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis à l'égard du Projet (voir l'Annexe Vol. 10A-8 : Brochure sur la Politique relative aux relations avec les Autochtones).

Les principes suivants guident l'approche d'Énergie Est concernant l'engagement des Autochtones. Énergie Est :

- respecte la diversité des cultures autochtones, reconnaît l'importance de leurs terres et entretient des relations fondées sur la confiance et le respect;
- travaille en collaboration avec les communautés autochtones afin de déterminer les effets des activités de l'entreprise sur les valeurs et les besoins de la

communauté en vue de trouver des solutions et des avantages qui sont acceptables pour les deux parties;

- met tout en œuvre afin de créer pour les peuples autochtones des possibilités d'emploi à court et long terme;
- appuie les activités d'apprentissage destinées aux Autochtones dans le but de fournir un bassin d'employés autochtones bien formés et d'identifier les besoins de ressources des communautés autochtones;
- respecte les droits juridiques et constitutionnels des peuples autochtones et reconnaît que ses relations avec les peuples autochtones sont distinctes et différentes de celles qui existent entre les peuples autochtones et la Couronne.

Énergie Est reconnaît que son programme d'engagement des Autochtones est distinct, quoique complémentaire, au devoir de la Couronne de consulter les peuples autochtones au sujet des effets potentiels des décisions de la Couronne sur les droits ancestraux et les droits issus de traités.

Comme il est indiqué dans la section suivante, la Couronne se fie surtout sur le processus d'audience publique de l'Office nationale de l'énergie (dont l'information provient en partie des programmes d'engagement des Autochtones des demandeurs) pour remplir son devoir de consultation. Le programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est ne prétend pas supplanter ou diminuer les activités de la Couronne à cet égard.

### **1.1.2 Objectifs**

Le programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est a les objectifs suivants :

- créer et maintenir de bonnes relations à long terme avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis susceptibles d'être affectées par le Projet;
- recueillir à temps de l'information exacte afin de susciter l'engagement éclairé, efficace et significatif des communautés;
- identifier des protocoles et des pratiques d'engagement acceptables des communautés;
- s'assurer que les points de vue et les préoccupations des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis sont recueillis, compris et pris en compte au moment de la conception et de la réalisation du Projet, y compris les paramètres de l'évaluation environnementale et socioéconomique, si nécessaire;
- soutenir la participation des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis aux processus d'engagement (financement de la capacité et communication de l'information);

- intégrer dans la mesure du possible les connaissances traditionnelles dans la conception et les mesures d'atténuation du Projet;
- s'assurer que les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis savent que leur participation a eu une incidence sur l'évaluation environnementale et socioéconomique et la planification du Projet;
- s'assurer que les préoccupations et les questions soulevés en ce qui concerne les effets potentiels auprès des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis sont identifiées et prises en compte;
- identifier les débouchés possibles en matière d'éducation, de formation, d'emploi et d'octroi de contrats;
- prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la communication continue entre les parties pendant la construction et l'exploitation du Projet.

Les connaissances acquises à travers le programme d'engagement des Autochtones sont communiquées aux secteurs appropriés tout au long du Projet.

## **2.0 CONCEPTION ET PORTÉE**

Le programme d'engagement des Autochtones a été conçu et amélioré constamment pour prendre en compte la nature, l'emplacement et les effets potentiels du Projet, ainsi que les intérêts et les préoccupations des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Même si les principes généraux sous-jacents demeurent les mêmes, l'objet, la portée et le degré de la participation peuvent varier selon les effets potentiels et les intérêts de chaque groupe autochtone.

Parmi les facteurs qui ont été pris en compte dans l'élaboration du programme d'engagement des Autochtones, il y a :

- les volets du Projet;
- l'emplacement géographique du Projet;
- les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis susceptibles de subir les effets du Projet ou qui s'y intéressent.

Le programme d'engagement des Autochtones respecte et observe, dans la mesure du possible, les traditions et les façons de procéder qui caractérisent chaque groupe autochtone. Même si, en règle générale, Énergie Est échange directement avec chaque communauté des Premières Nations et des Métis, certains groupes autochtones préfèrent être représentés par un conseil tribal<sup>1</sup> ou un organisme provincial ou territorial<sup>2</sup>. Si elle est priée de le faire, Énergie Est communique directement avec l'organisation concernée.

Le programme d'engagement des Autochtones vise à offrir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis la possibilité :

- de fournir de l'information pertinente au Projet;
- de recevoir et discuter de l'information concernant le Projet;
- de soulever des questions et demander plus de détails dans des domaines d'intérêt;
- d'identifier et de communiquer leurs intérêts et préoccupations.

Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et abordera avec elles les façons de régler les préoccupations en lien avec le Projet par des changements dans la conception ou l'exploitation du Projet, dans la mesure du possible. Énergie Est fournira des précisions sur la façon dont leurs commentaires ont été intégrés dans les changements apportés à la conception du Projet. Énergie Est discutera avec les communautés et

---

<sup>1</sup> Un regroupement de Premières Nations partageant des intérêts communs qui se sont volontairement regroupées pour offrir des services aux Premières Nations membres. Site Web de 2014 d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1386290996817/1386291051138>.

<sup>2</sup> Soit une entité reconnue et financée par le gouvernement fédéral et qui représente un groupe de communautés ou d'organisations autochtones dans un contexte régional précis.

organisations des Premières Nations et des Métis des mesures proposées pour éviter, atténuer ou gérer d'une autre façon les effets potentiels du Projet.

## 2.1 PORTÉE

Réalisé dans six provinces, le Projet est d'une grande envergure. De nombreuses communautés et organisations des Premières Nations et des Métis ont fait part de leur intérêt et de leur désir d'en apprendre davantage sur la portée, le tracé, les installations, les effets environnementaux et les retombées socioéconomiques potentiels du Projet. Le programme d'engagement des Autochtones vise à susciter un dialogue constructif et à échanger de l'information avec les communautés et les organisations qui s'intéressent au Projet.

Même si un bon nombre des activités d'engagement sont semblables dans les diverses provinces et que l'information générale sur le Projet est la même partout, des renseignements régionaux précis sont communiqués à chaque communauté et organisation des Premières Nations et des Métis, en ce qui concerne la description des volets pertinents du Projet, c'est-à-dire la conversion, le nouvel oléoduc et les installations connexes. Des bulletins, des messages courriel, des documents, des présentations et du matériel de journées portes ouvertes sont offerts en anglais ou en français, selon la langue de préférence des parties concernées.

## 2.2 DÉTERMINATION INITIALE DES GROUPES AUTOCHTONES SUSCEPTIBLES DE S'INTÉRESSER AU PROJET

Pour établir une première liste des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis concernées, Énergie Est a effectué une recherche par ordinateur afin d'évaluer la présence à proximité de la zone du Projet :

- de réserves inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*, d'établissements métis ou de communautés métisses;
- de terres dont il a été publiquement établi qu'elles relèvent de traités ou y sont associées, de droits fonciers issus des traités (DFIT), de revendications globales ou spécifiques, ou d'autres terres dont une Première Nation souhaite obtenir la désignation comme réserve en vertu de la Politique sur les ajouts aux réserves et la création de réserves<sup>3</sup>;
- de secteurs connus et désignés par les communautés ou organisations des Premières Nations ou des Métis comme des terres qui servent à des activités traditionnelles par leurs membres, comme la chasse, la pêche ou des activités de

---

<sup>3</sup> Site web de 2014 des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332267668918/1332267748447>.

cueillette, ou des lieux pouvant revêtir un caractère sacré ou être importants au plan spirituel.

Énergie Est a aussi établi les limites régionales des territoires métis dans les zones que traversera l'oléoduc.

D'autres recherches ont été réalisées et ont porté sur l'examen de documents de référence publics disponibles, de cartes des gouvernements fédéral et provinciaux, et une discussion des résultats préliminaires de la recherche a eu lieu avec le réseau régional des personnes-ressources expérimentées de TransCanada.

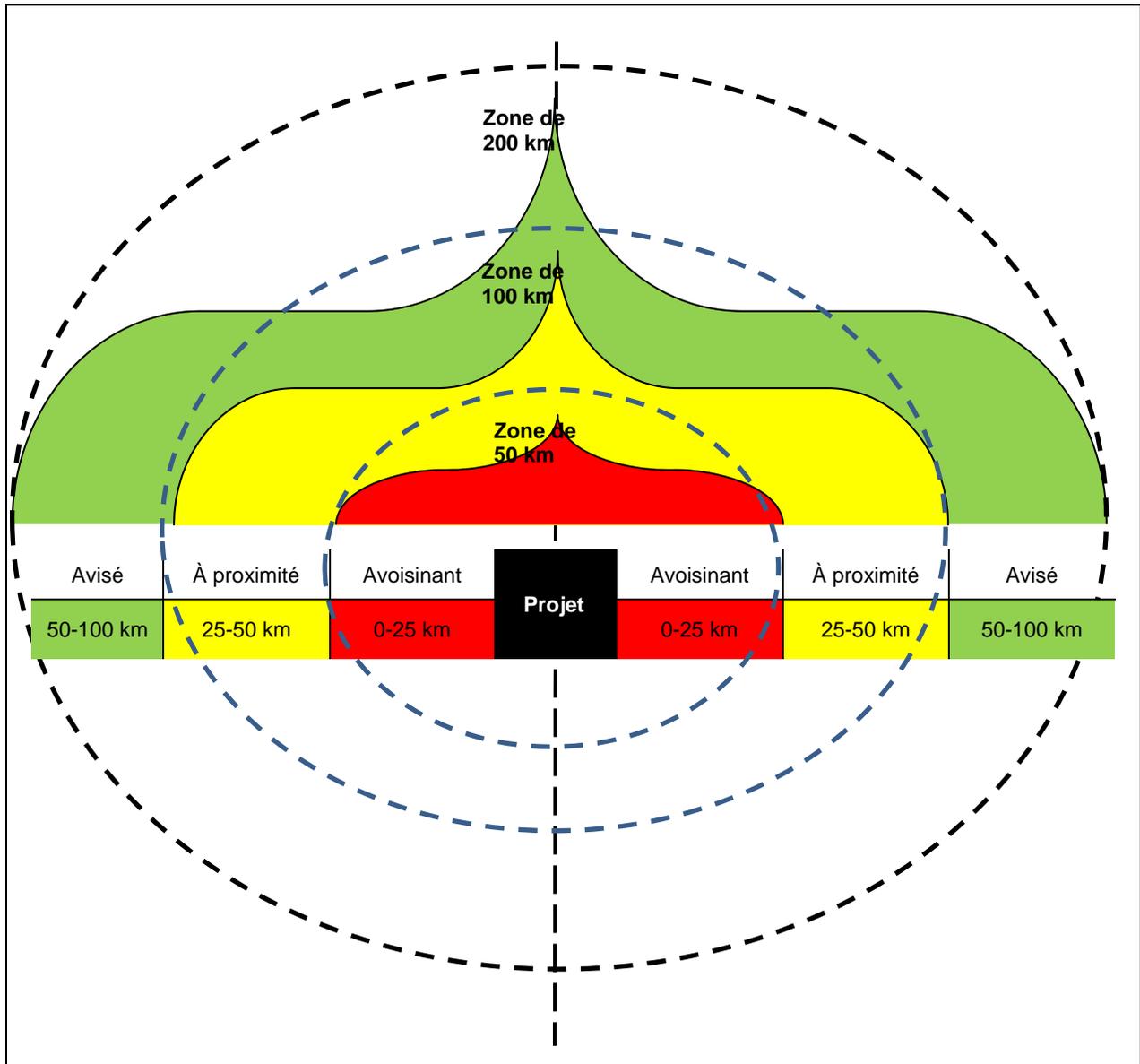
Le Projet traverse un certain nombre de territoires visés par des traités entre l'Alberta et l'Est du Canada, et la réserve indienne 76 Assiniboine (Première Nation Carry the Kettle) en Saskatchewan, le long du tronçon de conversion. Le Projet traverse également un certain nombre de régions métisses dans tout le pays.

Énergie Est a établi la présence de communautés des Premières Nations et des Métis dans une zone d'environ 200 km, ainsi que des organisations s'intéressant au Projet dans une zone de 200 km contiguë au Projet (voir la Figure 2-1). Les communautés des Premières Nations et des Métis à moins de 50 km de part et d'autre du Projet (soit une zone de 100 km) ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le Projet. Le processus d'identification et de désignation des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis en tant que groupes avoisinants, à proximité ou avisés se poursuit et continuera pendant toute la durée du Projet. Les prochaines sections abordent le raisonnement et les critères ayant servi à l'identification initiale des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.

### **2.2.1 Groupes autochtones avoisinants**

Les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis avoisinantes désignent des communautés ou des organisations situées à moins de 25 km de part et d'autre du Projet proposé (soit une zone de 50 km). Cette zone comprend les réserves autochtones, les terres de DFIT, ainsi que les territoires traditionnels revendiqués, s'ils sont connus, se trouvant dans cette zone géographique de 50 km. Les régions métisses traversées par le Projet font partie de cette dernière catégorie.

Certaines communautés et organisations des Premières Nations et des Métis sont situées à l'extérieur de la zone de 50 km et ont été désignées comme groupes autochtones avoisinants, car elles ont invoqué la présence de territoires traditionnels ou ont établi des intérêts dans cette zone de 50 km. Des groupes autochtones avoisinants situés en périphérie de la zone de 50 km pourraient être redésignés comme des groupes autochtones à proximité (voir ci-dessous), selon l'étendue prévue des incidences du Projet et des territoires connus où les droits et intérêts de ces groupes autochtones sont exercés.



**Figure 2-1: Zone de participation des groupes autochtones dans le cadre du Projet**

Les groupes autochtones avoisinants sont activement encouragés à participer au programme d'engagement d'Énergie Est à l'égard du Projet. Les représentants du Projet s'efforcent de rencontrer en personne et fréquemment des membres de ces groupes autochtones (et à leur demande) et ils exercent une surveillance étroite des requêtes, des questions, des commentaires, des intérêts et des préoccupations exprimés, en font le suivi et y répondent.

Les réunions organisées comprennent des présentations régulières de l'évolution du Projet aux chefs et aux conseils, ou aux instances dirigeantes concernées d'un groupe

autochtone. Il peut s'agir de rencontres individuelles et en personne avec des représentants désignés et de rencontres visant l'ensemble de la communauté.

Les groupes autochtones avoisinants ont reçu et continueront de recevoir tout l'éventail des trousseaux d'information et des documents et ils disposeront des ressources offertes pour soutenir leur participation au processus d'engagement, y compris la possibilité de recueillir des connaissances traditionnelles.

### **2.2.2 Groupes autochtones à proximité**

Les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis à proximité désignent des communautés ou des organisations situées au-delà de la zone initiale de 25 km du Projet proposé, jusqu'à une distance approximative de 50 km de part et d'autre du Projet proposé (soit une zone de 100 km). Ces communautés et organisations des Premières Nations et des Métis ne se trouvent pas dans la zone avoisinante, mais peuvent être assujetties aux exceptions mentionnées ci-dessus.

Cette catégorie vise notamment :

- les groupes autochtones situés sur des réserves des Premières Nations, des terres visées par des DFIT, les communautés métisses, les groupes possédant un territoire traditionnel revendiqué et des terres cédées en vertu d'un traité dans la zone de 100 km;
- les organisations, les organismes et les instances d'engagement déléguées ayant des intérêts autochtones établis dans la zone de 100 km.

Aux premières étapes, la démarche d'engagement auprès des groupes autochtones à proximité s'apparente de façon générale à celle utilisée pour les groupes autochtones avoisinants. Les groupes autochtones à proximité font activement l'objet d'efforts d'engagement à l'égard du Projet de la part d'Énergie Est. Les représentants du Projet s'efforcent de rencontrer en personne et fréquemment des membres de ces groupes autochtones (et à leur demande) et ils exercent une surveillance étroite des requêtes, des questions, des commentaires, des intérêts et des préoccupations exprimés, en font le suivi et y répondent.

Les réunions organisées comprennent des présentations régulières de l'évolution du Projet aux chefs et aux conseils, ou aux instances dirigeantes concernées d'un groupe autochtone. Il peut s'agir de rencontres individuelles et en personne avec des représentants désignés et de rencontres visant l'ensemble de la communauté. Ces groupes autochtones ont reçu et continueront de recevoir tout l'éventail des trousseaux d'information et des documents et ils disposeront des ressources offertes pour soutenir leur participation au processus d'engagement.

### **2.2.3 Groupes autochtones avisés**

Les groupes autochtones avisés désignent des communautés ou des organisations qui ne seraient pas susceptibles d'être affectées par le Projet, eu égard à leur éloignement de l'oléoduc ou à l'absence d'intérêt connu dans la zone du Projet. Au plan géographique, ces groupes autochtones se trouvent au-delà de la zone initiale de 50 km du Projet proposé, soit à une distance d'environ 100 km de part et d'autre du Projet (ou une zone de 200 km). Ces groupes autochtones ne se trouvent pas dans les zones avoisinantes ou à proximité.

Cette catégorie vise notamment :

- les groupes autochtones situés sur des réserves des Premières Nations, des terres visées par des DFIT, les communautés métisses, les groupes possédant un territoire traditionnel revendiqué se trouvant dans la zone de 200 km;
- les organisations, les organismes et les instances d'engagement déléguées ayant des intérêts autochtones établis dans la zone de 200 km;
- les organisations provinciales, politiques ou issues de traités susceptibles d'être affectées par d'autres actifs, projets ou activités de TransCanada, ou de s'y intéresser.

À leur demande, les groupes autochtones avisés ont reçu et continueront de recevoir de l'information sur le Projet. Dès le début du Projet et à l'occasion, selon ce qui est jugé pertinent, ces groupes autochtones sont contactés par téléphone ou courriel pour confirmer qu'ils sont au fait du Projet ou des activités et jalons du Projet et pour établir s'ils ont des questions ou des préoccupations à soulever. Toutes les communications avec ces groupes autochtones font l'objet d'un suivi, même si la surveillance des échanges n'est pas aussi étroite que celle visant les groupes autochtones avoisinants ou à proximité du Projet.

Après la première étape d'identification, certains groupes autochtones ont été inscrits en tant que groupes autochtones avisés, soit parce qu'ils se sont auto-identifiés ou en raison d'un changement du tracé et de la portée du Projet. Les activités d'identification et de classification des groupes autochtones avoisinants, à proximité et avisés se poursuivent et continueront pendant toute la durée du Projet.

## **2.3 CONFIRMATION DES GROUPES AUTOCHTONES VISÉS PAR LE PROGRAMME D'ENGAGEMENT**

La détermination initiale des groupes autochtones susceptibles d'être affectés par le Projet a permis d'établir une liste de 198 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis avoisinantes, à proximité et avisées. Cette première liste a permis de confirmer leur intérêt potentiel à l'égard du Projet.

Pendant tout le mois de mars 2013, Énergie Est a communiqué en personne, par téléphone et par courriel avec des responsables et des organisations représentatives des Premières Nations et des Métis dans le but de les informer respectueusement de l'annonce prochaine de l'appel de soumissions commerciales, de leur présenter l'équipe du Projet, d'échanger des coordonnées et de confirmer leur intérêt à l'égard du Projet. Ces activités ont permis de valider et de mettre à jour la liste initiale de personnes-ressources et de groupes autochtones.

En août 2013, Énergie Est a envoyé une lettre, qui contenait la liste initiale des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis ainsi qu'une carte de leur emplacement, aux organismes et ministères principaux, notamment :

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada;
- Bureau de gestion des grands projets du gouvernement canadien à travers Ressources naturelles Canada (RnCan);
- Ministère des Relations avec les autochtones de l'Alberta;
- Ministre responsable des Affaires autochtones, métisses et du Nord de la Saskatchewan;
- Ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba;
- Ministère des Affaires autochtones de l'Ontario;
- Secrétariat aux affaires autochtones du Québec;
- Ministre responsable des Affaires autochtones du Nouveau-Brunswick.

Ces communications visaient principalement les ministères et les organismes responsables des questions entourant le devoir de consultation de la Couronne sur l'environnement, les terres et le développement économique. Certains organismes fédéraux et provinciaux ont offert des ressources générales pour aider dans la recherche et l'identification des groupes autochtones. Ces activités d'identification supplémentaires visaient à :

- procurer à l'équipe du Projet de l'information à jour sur les groupes autochtones susceptibles d'être affectés par le Projet ou de s'y intéresser;
- obtenir des conseils sur l'exactitude de la liste initiale des groupes autochtones susceptibles d'être affectés par le Projet ou de s'y intéresser;
- aider à identifier d'autres groupes autochtones susceptibles d'être affectés par le Projet ou de s'y intéresser.

Pendant toute l'étape préalable à la demande, Énergie Est a continué à apporter des changements à la liste de participation initiale et à préciser davantage le corridor du Projet. Après un changement de tracé et de portée du Projet au Québec en

décembre 2013, quatre autres Premières Nations du Québec ont été identifiées et leurs noms ont été ajoutés à la liste d'engagement initiale.<sup>4</sup>

Après le dépôt de la description du Projet par Énergie Est à l'ONÉ en mars 2014, Ressources naturelles Canada a examiné la liste des groupes autochtones et a formulé des commentaires et des conseils pour aider Énergie Est dans ses efforts d'engagement. Conformément aux formalités d'évaluation réglementaires, 70 autres communautés et organisations des Premières Nations et des Métis susceptibles d'avoir un intérêt à l'égard du Projet ont été identifiées.

Énergie Est a examiné chaque ajout de communautés et organisations de Premières Nations et des Métis, et comme le prévoit le processus de détermination initiale décrit à la section 2.2, Énergie Est a établi que plusieurs de ces ajouts avaient été correctement identifiés comme étant des groupes autochtones avisés.

Conformément au protocole d'engagement des groupes autochtones avisés, Énergie Est a envoyé, en juin 2014, une lettre aux 70 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis rajoutées à la liste pour les informer que RnCan, par l'entremise du Bureau de gestion des grands projets, avait communiqué une liste de communautés et d'organisations de Premières Nations et de Métis qui comprenait un certain nombre de communautés et d'organisations qui ne figuraient pas initialement au programme d'avis et de participation d'Énergie Est (voir l'Annexe Vol. 10-A-17 : Lettre relative à la description du Projet – Juin 2014).

La lettre envoyée renfermait une copie de la description du Projet et un lien vers le site Web de l'ONÉ pour plus d'information. On y demandait également que les destinataires y répondent dans les 21 jours suivants s'ils souhaitaient en apprendre davantage sur le Projet ou présenter de l'information qui illustrerait des effets potentiels qui justifieraient une participation plus poussée. Tout groupe autochtone identifié ultérieurement sera avisé de la sorte pendant la durée du Projet, à moins d'une demande contraire.

Relativement à sa demande, Énergie Est travaille en collaboration avec un grand nombre de communautés et d'organisations. Quelques-unes d'entre elles ont refusé d'échanger avec Énergie Est en raison de leur opposition de principe aux oléoducs ou parce qu'elles estiment que la consultation constitue une exigence de la Couronne qui ne peut pas être déléguée au demandeur. Certaines communautés n'ont pas encore indiqué si elles désiraient participer au processus d'engagement dans le cadre du Projet.

---

<sup>4</sup> Les communautés additionnelles identifiées en décembre 2013 sont le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, la Nation Micmac de Gespeg, le gouvernement de Listuguj Mi'gmaq et les Micmacs de Gesgapegiag.

Énergie Est continuera à offrir de l'information et à communiquer avec les communautés et les organisations qui n'ont pas répondu aux efforts d'engagement d'Énergie Est jusqu'à ce que ces dernières l'avisent de faire autrement.

Pour obtenir une liste des groupes autochtones avoisinants et à proximité désignés aux fins du programme d'engagement dans chaque province, voir le Tableau 2-1<sup>5</sup>.

**Tableau 2-1 : Groupes autochtones identifiés aux fins du programme d'engagement**

Région	Communautés des Premières Nations	Communautés ou organisations métisses	Organisations des Premières Nations	Total
Alberta (AB)	9	3	0	12
Saskatchewan (SK)	20	3	0	23
Manitoba (MB)	16	3	0	19
Ontario (ON)	53	7	4	64
Québec (QC)	20	0	4	24
Nouveau-Brunswick (NB)	15	0	1	16
<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>158</b>

Les groupes autochtones énumérés dans les Tableaux 2-2 à 2-7 participent au processus d'engagement dans le cadre du Projet et, dans certains cas, de manière considérable<sup>5</sup>. Les renvois aux annexes qui contiennent les sommaires de l'engagement des communautés et les journaux des consultations sont indiqués dans les tableaux suivants :

- Tableau 2-2 pour l'Alberta
- Tableau 2-3 pour la Saskatchewan
- Tableau 2-4 pour le Manitoba
- Tableau 2-5 pour l'Ontario
- Tableau 2-6 pour le Québec
- Tableau 2-7 pour le Nouveau-Brunswick

<sup>5</sup> Les Tableaux 2-1 à 2-7 ne comprennent pas les communautés et organisations désignées comme étant des groupes autochtones avisés.

**Tableau 2-2 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Alberta**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
<b>Communautés des Premières Nations</b>			
1	Tribu des Blood	Vol. 10A-2	Vol. 10B-1
2	Ermineskin Tribe	Vol. 10A-2	Vol. 10B-2
3	Première Nation de Frog Lake	Vol. 10A-2	Vol. 10B-3
4	Tribu de Louis Bull	Vol. 10A-2	Vol. 10B-4
5	Première Nation de Montana	Vol. 10A-2	Vol. 10B-8
6	Nation Piikani	Vol. 10A-2	Vol. 10B-9
7	Nation crie de Saddle Lake	Vol. 10A-2	Vol. 10B-10
8	Nation crie de Samson	Vol. 10A-2	Vol. 10B-11
9	Nation Siksika	Vol. 10A-2	Vol. 10B-12
<b>Communautés ou organisations métisses</b>			
10	Métis Nation of Alberta (MNA)	Vol. 10A-2	Vol. 10B-5
11	MNA : Région 2	Vol. 10A-2	Vol. 10B-6
12	MNA : Région 3	Vol. 10A-2	Vol. 10B-7

**Tableau 2-3 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Saskatchewan**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
<b>Communautés ou organisations des Premières Nations</b>			
1	Première Nation de Carry The Kettle	Vol. 10A-3	Vol. 10C-1
2	Première Nation de Cowessess	Vol. 10A-3	Vol. 10C-2
3	Première Nation George Gordon	Vol. 10A-3	Vol. 10C-3
4	Première Nation de Kahkewistahaw	Vol. 10A-3	Vol. 10C-4
5	Première Nation de Kawacatoose	Vol. 10A-3	Vol. 10C-5
6	Première Nation de Little Black Bear	Vol. 10A-3	Vol. 10C-6
7	Première Nation de Muscowpetung	Vol. 10A-3	Vol. 10C-8
8	Première Nation de Muskowekwan	Vol. 10A-3	Vol. 10C-9
9	Première Nation de Nekaneet	Vol. 10A-3	Vol. 10C-10
10	Première Nation d'Ocean Man	Vol. 10A-3	Vol. 10C-11
11	Première Nation d'Ochapowace	Vol. 10A-3	Vol. 10C-12
12	Première Nation d'Okanese	Vol. 10A-3	Vol. 10C-13
13	Première Nation de Pasqua n° 79	Vol. 10A-3	Vol. 10C-14
14	Première Nation de Peepeekisis n° 81	Vol. 10A-3	Vol. 10C-15

**Tableau 2-3 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Saskatchewan (suite)**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
15	Première Nation Nakota de Pheasant Rump	Vol. 10A-3	Vol. 10C-16
16	Première Nation de Piapot	Vol. 10A-3	Vol. 10C-17
17	Premières Nations de Sakimay	Vol. 10A-3	Vol. 10C-18
18	Nation Standing Buffalo Dakota	Vol. 10A-3	Vol. 10C-19
19	Nation crie Star Blanket (Première nation de Star Blanket)	Vol. 10A-3	Vol. 10C-20
20	Première Nation de White Bear	Vol. 10A-3	Vol. 10C-21
<b>Communautés ou organisations métisses</b>			
21	Métis Nation-Saskatchewan (MN-S)	Vol. 10A-3	Vol. 10C-7
22	MN-S Région 3 – Partie est	Vol. 10A-3	Vol. 10C-7
23	MN-S Région 3 – Partie ouest	Vol. 10A-3	Vol. 10C-7

**Tableau 2-4 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Manitoba**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
<b>Communautés ou organisations des Premières Nations</b>			
1	Première Nation Birdtail Sioux	Vol. 10A-4	Vol. 10D-1
2	Brokenhead Ojibway Nation	Vol. 10A-4	Vol. 10D-2
3	Première Nation de Buffalo Point	Vol. 10A-4	Vol. 10D-3
4	Première Nation de Canupawakpa Dakota	Vol. 10A-4	Vol. 10D-4
5	Nation Dakota Plains de Wahpeton	Vol. 10A-4	Vol. 10D-5
6	Première Nation de Dakota Tipi	Vol. 10A-4	Vol. 10D-6
7	Première Nation Gamblers	Vol. 10A-4	Vol. 10D-7
8	Première Nation de Keeseekoowenin	Vol. 10A-4	Vol. 10D-8
9	Première Nation de Long Plain	Vol. 10A-4	Vol. 10D-9
10	Première Nation de Rolling River	Vol. 10A-4	Vol. 10D-11
11	Gouvernement de la Première Nation des Anishinabe de Roseau River	Vol. 10A-4	Vol. 10D-12
12	Première Nation Sagkeeng	Vol. 10A-4	Vol. 10D-13
13	Première Nation ojibway de Sandy Bay	Vol. 10A-4	Vol. 10D-14
14	Nation Dakota de Sioux Valley	Vol. 10A-4	Vol. 10D-15
15	Première Nation de Swan Lake	Vol. 10A-4	Vol. 10D-16
16	Première Nation de Waywayseecappo du Traité n° 4 – 1874	Vol. 10A-4	Vol. 10D-17

**Tableau 2-4 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Manitoba (suite)**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
<b>Communautés ou organisations métisses</b>			
17	Manitoba Métis Federation (MMF), <sup>1</sup> qui représente les groupes suivants :	Vol. 10A-4	Vol. 10D-10
18	• MMF Région sud-est	Vol. 10A-4	Vol. 10D-10
19	• MMF Région sud-ouest	Vol. 10A-4	Vol. 10D-10
Remarque :			
1. Des discussions sont en cours avec la Manitoba Métis Federation pour établir s'il faudrait inclure dans la liste les régions suivantes : région de l'interlac manitobain de la MMF; région nord-ouest de la MMF; et région de Winnipeg de la MMF.			

**Tableau 2-5 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Ontario**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
<b>Communautés ou organisations des Premières Nations</b>			
1	Bureau de consultation algonquin, qui représente les groupes suivants :	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
2	• Algonquins du Greater Golden Lake	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
3	• Première Nation d'Antoine	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
4	• Première Nation algonquine de Bonnechere	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
5	• Kijicho Manito Madaouskarini (Bancroft)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
6	• Première Nation algonquine de Mattawa/North Bay	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
7	• Première Nation algonquine d'Ottawa	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
8	• Première Nation Shabot Obaadjiwan (Shabot Lake)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
9	• Première Nation algonquine de Snimikobi (Ardoch)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
10	• Algonquins de Whitney et des environs	Vol. 10A-5	Vol. 10E-1
11	Première nation algonquine de Pikwàkanagàn	Vol. 10A-5	Vol. 10E-2
12	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Première Nation du lac Nipigon)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-3
13	Anishnaabeg de Naongashiing (Big Island)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-4
14	Première Nation de Big Grassy River	Vol. 10A-5	Vol. 10E-5

**Tableau 2-5 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Ontario (suite)**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
15	Première Nation de Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek - Rocky Bay	Vol. 10A-5	Vol. 10E-6
16	Première Nation Bingwi Neyaashi Anishinaabek (Première Nation de Sand Point)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-7
17	Première Nation de Brunswick House	Vol. 10A-5	Vol. 10E-9
18	Première Nation crie de Chapleau	Vol. 10A-5	Vol. 10E-10
19	Première Nation de Fort William	Vol. 10A-5	Vol. 10E-14
20	Grand conseil du Traité n° 3 <sup>1</sup>	Vol. 10A-5	Vol. 10E-16
21	Première Nation de Grassy Narrows	Vol. 10A-5	Vol. 10E-17
22	Première nation indépendante de Iskatewizaagegan n° 39 (Première Nation de Shoal Lake n° 39)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-18
23	Kiashke Zaaging Anishinaabek (Première Nation de Gull Bay)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-19
24	Première Nation du Lac Des Mille Lacs	Vol. 10A-5	Vol. 10E-20
25	Première Nation du Lac Seul	Vol. 10A-5	Vol. 10E-21
26	Première Nation de Long Lake n° 58	Vol. 10A-5	Vol. 10E-22
<b>Communautés ou organisations des Premières Nations (suite)</b>			
27	Premières Nations de Matawa, qui représentent les groupes suivants :	Vol. 10A-5	Vol. 10E-24
28	• Première Nation d'Aroland	Vol. 10A-5	Vol. 10E-5
29	• Première Nation de Constance Lake	Vol. 10A-5	Vol. 10E-12
30	Première Nation de Ginoogaming	Vol. 10A-5	Vol. 10E-15
31	Migisi Sahgaigan (Première Nation d'Eagle Lake)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-27
32	Première Nation crie de Missanabie	Vol. 10A-5	Vol. 10E-28
33	Conseil des Mohawks d'Akwesasne	Vol. 10A-5	Vol. 10E-29
34	Première Nation crie de Moose	Vol. 10A-5	Vol. 10E-30
35	Première Nation de Naotkamewanning (Première Nation de Whitefish Bay)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-31
36	Première Nation de Nipissing	Vol. 10A-5	Vol. 10E-32
37	Première Nation de Northwest Angle n° 33	Vol. 10A-5	Vol. 10E-33
38	Première Nation de Northwest Angle n° 37	Vol. 10A-5	Vol. 10E-34
39	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-35
40	Première nation des Ochiichagwe'Babigo'Inng (Dalles)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-36
41	Première nation des Ojibways d'Onigaming	Vol. 10A-5	Vol. 10E-37
42	Ojibways Pic River Première nation	Vol. 10A-5	Vol. 10E-38
43	Première Nation Pays Plat	Vol. 10A-5	Vol. 10E-39
44	Première Nation de Red Rock	Vol. 10A-5	Vol. 10E-40

**Tableau 2-5 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Ontario (suite)**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
45	Première Nation de Shoal Lake n° 40	Vol. 10A-5	Vol. 10E-43
46	Première Nation Taykwa Tagamou (Première Nation de New Post)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-44
47	Première Nation de Temagami	Vol. 10A-5	Vol. 10E-45
48	Première Nation indépendante Wabaseemoong	Vol. 10A-5	Vol. 10E-46
49	Première Nation de Wabauskang	Vol. 10A-5	Vol. 10E-47
50	Nation Ojibway de Wabigoon Lake	Vol. 10A-5	Vol. 10E-48
51	Conseil tribal Wabun, qui représente les groupes suivants :	Vol. 10A-5	Vol. 10E-49
52	• Première Nation Ojibway de Chapleau	Vol. 10A-5	Vol. 10E-11
53	• Première Nation de Flying Post	Vol. 10A-5	Vol. 10E-13
54	• Première Nation de Matachewan	Vol. 10A-5	Vol. 10E-23
55	• Première Nation de Mattagami	Vol. 10A-5	Vol. 10E-25
56	Première Nation de Wahgoshig	Vol. 10A-5	Vol. 10E-50
57	Wauzhushk Onigum	Vol. 10A-5	Vol. 10E-51
<b>Communautés ou organisations métisses</b>			
58	Métis Nation of Ontario (MNO), qui représente les groupes suivants :	Vol. 10A-5	Vol. 10E-26
59	MNO : Nord-Ouest de l'Ontario/Traité n° 3 (Région 1)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-26
60	MNO : Lac Supérieur nord (Michipicoten/Lakehead/ Nipigon) (Région 2)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-26
61	MNO : Mattawa/Nipissing (Région 5)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-26
62	MNO : Nord-est de l'Ontario (baie James/Abitibi/ Témiscamingue) (Région 3)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-26
63	MNO : Rivière des Outaouais et sud-ouest de l'Ontario (Région 6)	Vol. 10A-5	Vol. 10E-26
64	Red Sky Métis Independent Nation	Vol. 10A-5	Vol. 10E-41
Remarque :			
1. En avril 2014, le Grand conseil du Traité n° 3 négociait encore avec les communautés qui relèvent de lui au sujet de l'approche collective à adopter relativement à leur engagement dans le cadre du Projet.			

**Tableau 2-6 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Québec**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
<b>Communautés ou organisations des Premières Nations</b>			
1	Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg <sup>1</sup>	Vol. 10A-6	Vol. 10F-3
2	Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan	Vol. 10A-6	Vol. 10F-4
3	Atikamekw Sipi Tribal Council <sup>2</sup>	Vol. 10A-6	Vol. 10F-5
4	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit	Vol. 10A-6	Vol. 10F-6
5	Conseil des Innus de Pessamit	Vol. 10A-6	Vol. 10F-7
6	Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean (Mashteuiatsh)	Vol. 10A-6	Vol. 10F-8
7	Première Nation d'Eagle Village - Kipawa	Vol. 10A-6	Vol. 10F-9
8	Grand Conseil de la Nation Waban-Aki Inc., qui représente les groupes suivants :	Vol. 10A-6	Vol. 10F-10
9	Première Nation des Abénakis de Wôlinak	Vol. 10A-6	Vol. 10F-1
<b>Communautés ou organisations des Premières Nations (suite)</b>			
10	Abénakis d'Odanak	Vol. 10A-6	Vol. 10F-2
11	Nation Huronne-Wendat (Wendake)	Vol. 10A-6	Vol. 10F-11
12	Kitigan Zibi Anishinabeg	Vol. 10A-6	Vol. 10F-12
13	Atikamekw de Manawan	Vol. 10A-6	Vol. 10F-14
14	Première Nation de Long Point	Vol. 10A-6	Vol. 10F-16
15	Secrétariat Mi'gmawei Mawioimi qui représente les groupes suivants :	Vol. 10A-6	Vol. 10F-17
16	Nation Micmac de Gespeg	Vol. 10A-6	Vol. 10F-13
17	Gouvernement des Mi'gmaq de Listuguj	Vol. 10A-6	Vol. 10F-15
18	Micmacs de Gesgapegiag	Vol. 10A-6	Vol. 10F-18
19	Mohawks de Kahnawake	Vol. 10A-6	Vol. 10F-19
20	Mohawks de Kanesatake	Vol. 10A-6	Vol. 10F-20
21	Première Nation Malécite de Viger	Vol. 10A-6	Vol. 10F-21
22	Première Nation de Timiskaming	Vol. 10A-6	Vol. 10F-22
23	Première Nation de Wemotaci	Vol. 10A-6	Vol. 10F-23
24	Première Nation de Wolf Lake	Vol. 10A-6	Vol. 10F-24
Remarque :			
<ol style="list-style-type: none"> <li>À la fin d'avril 2014, le Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg a indiqué que les Premières Nations qui relèvent de lui n'adopteraient pas d'approche collective relativement à leur engagement dans le cadre du Projet. À l'avenir, le Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg ne recevra que de l'information sur le Projet.</li> <li>En avril 2014, le Conseil tribal Atikamekw Sipi négociait encore avec les communautés qui relèvent de lui (Première Nation des Atikamekw d'Opitciwan, Atikamekw de Manawan, Première Nation de Wemotaci) au sujet de l'approche collective à adopter relativement à leur engagement dans le cadre du Projet.</li> </ol>			

**Tableau 2-7 : Groupes autochtones participant au processus d'engagement dans le cadre du Projet – Nouveau-Brunswick**

N°	Communautés et organisations autochtones	Renvois aux annexes contenant les sommaires de l'engagement des communautés	Renvois aux annexes contenant les journaux des consultations
<b>Communautés ou organisations des Premières Nations</b>			
1	Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, qui représente les groupes suivants :	Vol. 10A-7	Vol. 10G-1
2	Première Nation de Buctouche (Tjipōgtōtjg)	Vol. 10A-7	Vol. 10G-2
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation d'Eel Ground (Natoaganeg)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-3
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation d'Eel River Bar (Ugpi'ganjig)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-4
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation d'Esgenoôpetitj (Burnt Church)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-6
6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation de Fort Folly (Amlangog)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-7
7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation d'Indian Island (L'nui Menikuk)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-8
8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation de Kingsclear (Pilick)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-9
9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nation micmaque Metepenagiag (Red Bank)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-11
10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation d'Oromocto (Wolamuktuk)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-12
11	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation de Pabineau (Oinpegitjoig)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-13
12	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Première Nation de Tobique (Neqotkuk)</li> </ul>	Vol. 10A-7	Vol. 10G-15
13	Première Nation d'Elsipogtog	Vol. 10A-7	Vol. 10G-5
14	Première Nation des Malécites du Madawaska	Vol. 10A-7	Vol. 10G-10
15	Première Nation de Saint Mary's	Vol. 10A-7	Vol. 10G-14
16	Première Nation de Woodstock	Vol. 10A-7	Vol. 10G-16

### **3.0 PROCESSUS D'ENGAGEMENT**

Le programme d'engagement des Autochtones est un processus itératif qui s'applique pendant toute la durée du Projet.

Ce processus comprend les éléments suivants :

- partager l'information sur le Projet;
- recueillir des renseignements, offrir des ressources et conclure des ententes de collaboration pour soutenir le processus d'engagement;
- identifier les opportunités et développer des programmes pour soutenir les initiatives des communautés et les bénéfices liés au Projet;
- répondre aux commentaires et aux questions formulés;
- identifier les préoccupations et les mesures susceptibles d'être prises pour éviter, atténuer ou gérer autrement les effets potentiels.

Le processus itératif d'engagement vise à :

- déterminer et préciser davantage la portée du processus d'engagement et offrir des occasions d'échanger de l'information;
- soutenir l'engagement des communautés et des organisations désignées et offrir un financement pour permettre les activités d'engagement, de sorte que les responsables et les membres de la communauté ou de l'organisation puissent comprendre la nature du Projet, échanger de l'information sur leurs préoccupations à l'égard du Projet et sur la mesure dans laquelle ce dernier peut les affecter;
- mettre au point des méthodes de communication pour obtenir et examiner des commentaires sur le corridor proposé de l'oléoduc et les installations connexes, les effets environnementaux et socioéconomiques potentiels, et sur d'autres préoccupations pouvant être soulevées;
- soutenir les efforts pour recueillir et documenter de l'information sur le savoir traditionnel, dans le but d'aider à identifier les effets potentiels du Projet sur l'usage actuel des terres, de l'eau et des ressources par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis;
- revoir et discuter des résultats des études sur le savoir traditionnel et d'autres études sur la communauté;
- recueillir de l'information sur les intérêts de la communauté afin d'identifier les opportunités de développement de la capacité ou d'investissement communautaire;
- élaborer des stratégies pour l'octroi de contrats et la création d'emplois, et d'autres opportunités de développement économique;

- documenter et consigner les questions relatives au Projet en fonction de leurs effets potentiels;
- transmettre aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis les mises à jour d'information sur le Projet dès qu'elles sont disponibles et qu'il est possible de répondre aux questions et aux préoccupations soulevées;
- offrir de l'information et des mises à jour aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et ainsi assurer une compréhension et un soutien adéquat à l'égard des mesures d'atténuation proposées;
- si possible, s'efforcer de régler les préoccupations relatives au Projet en modifiant sa conception ou en apportant des changements aux mesures d'exploitation;
- aborder les intérêts, les effets ou les préoccupations résiduels par le processus réglementaire ou par tout autre moyen.

### 3.1 PARTICIPATION AU PROCESSUS DE DEMANDE AUPRÈS DE L'ONÉ

L'information relativement à l'intention d'Énergie Est de déposer une demande auprès de l'ONÉ et au processus réglementaire se trouve dans la documentation de l'engagement dans le cadre du Projet, qui comprend des lettres, des trousseaux d'information, des bulletins et des pages Web. Le dépliant de l'ONÉ intitulé *Projet de pipeline ou de ligne de transport d'électricité : ce qu'il faut savoir* a été distribué aux groupes autochtones lors d'un envoi collectif par la poste et lors des journées portes ouvertes en 2013.

D'autres documents ont été fournis en 2014. Le dépliant de l'ONÉ intitulé *Renseignements utiles à l'égard de projets de pipeline ou de ligne de transport d'électricité qui nécessitent une audience* a été distribué à l'occasion de journées portes ouvertes en 2014 et il a été et sera remis à la demande des parties intéressées. De même, trois films vidéo de l'ONÉ ont été projetés aux journées portes ouvertes de 2014. En mai 2014, l'ONÉ a fait parvenir aux groupes autochtones une lettre pour les aviser que la description du Projet avait été déposée le 4 mars 2014. De l'information sur les formalités réglementaires de l'ONÉ continue de figurer dans les bulletins et les pages Web diffusés.

### 3.2 ÉQUIPE DES RELATIONS AUTOCHTONES

L'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est facilite la consultation des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis dès le début de la participation. Elle s'occupe de la logistique, d'organiser la participation aux travaux sur le terrain, de réviser et de résumer les données recueillies, de préparer les rapports sommaires et les rapports à inclure dans l'évaluation et l'étude environnementales, et de la finalisation et la soumission de l'évaluation environnementale. Cette équipe s'appuie sur la structure d'entreprise de TransCanada qui comprend son histoire et sa

grande expérience de communication et de collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, et de collecte et d'inclusion du savoir traditionnel dans la conception de projet et dans les évaluations environnementales et socioéconomiques.

Six équipes régionales sont réparties par province – Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick. Les équipes régionales doivent veiller à l'engagement des groupes autochtones au nom d'Énergie Est, établir et améliorer les relations, fournir de l'information, s'entendre sur un certain nombre d'activités d'engagement, y compris les activités sur le savoir traditionnel, ainsi que le financement nécessaire pour permettre ces activités, et de façon générale, recueillir et donner suite aux commentaires et préoccupations formulés par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis de chacune des régions.

Les équipes régionales assument la responsabilité de la collecte de l'information, de la coordination des études communautaires sur les connaissances traditionnelles et de la facilitation des discussions sur l'information relative au Projet, des possibilités de développement économique et des mesures pour éviter, atténuer ou gérer autrement les effets potentiels du Projet.

### **3.3 OUTILS D'ENGAGEMENT**

Pour réaliser son programme d'engagement et échanger avec les groupes autochtones, Énergie Est fait appel à un large éventail d'activités et d'outils de communication. Les activités et la documentation d'engagement sont offertes en anglais et en français. Ces activités et outils incluent :

- des lettres et des messages courriel concernant le Projet;
- des communiqués;
- des dépliants et des cartes traitant spécifiquement du Projet;
- des fiches d'information de TransCanada qui traitent spécifiquement du Projet;
- des dépliants de l'ONÉ;
- des dépliants d'associations de l'industrie;
- des présentations;
- des rencontres individuelles;
- des appels téléphoniques;
- des journées portes ouvertes pour le public;
- des annonces de journées portes ouvertes;
- des annonces dans les journaux, à la télévision et à la radio;

- le site Web du Projet ([www.energyeastpipeline.com](http://www.energyeastpipeline.com) et [www.oleoducenergieest.com](http://www.oleoducenergieest.com));
- l'adresse de courriel du Projet ([energyeast@transcanada.com](mailto:energyeast@transcanada.com) et [energieest@transcanada.com](mailto:energieest@transcanada.com));
- le numéro de téléphone sans frais du Projet (1.855.895.8750) et le numéro de télécopieur (1.855.895.8751);
- les médias sociaux de TransCanada – Blogue : [blog@transcanada.com](mailto:blog@transcanada.com); Twitter : @transcanada; YouTube : [www.youtube.com/transcanada](http://www.youtube.com/transcanada);
- les fiches de demande d'information;
- les bulletins relatifs au Projet.

Ces outils de communication qui intéressent l'ensemble du Projet sont décrits dans le Volume 9, à la section 2.5, Participation des collectivités.

En plus des outils de communication généraux utilisés pour communiquer périodiquement de l'information sur l'ensemble du Projet, les outils et les activités de communication suivants sont utilisés spécifiquement avec les groupes autochtones :

- les données SIG et les fichiers de formes;
- les cartes surdimensionnées;
- les séances d'information communautaires et les groupes de travail techniques.

Ces activités et ces outils de communication serviront pendant toute la durée du programme d'engagement et seront mis à jour au besoin.

#### 4.0 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES AUTOCHTONES

Avant l'annonce publique du Projet, Énergie Est a commencé à susciter l'engagement des groupes autochtones susceptibles d'être affectés par le Projet ou de s'y intéresser. Comme il a été indiqué à la section 2.2 : Détermination initiale des groupes autochtones susceptibles de s'intéresser au Projet, dès le départ Énergie Est a commencé par communiquer avec les responsables et organisations représentatives des Premières Nations et des Métis pour prendre contact et confirmer leur intérêt potentiel à l'égard du Projet. Cette information n'est pas consignée officiellement comme une activité d'engagement dans les registres d'Énergie Est, car il s'agissait en l'occurrence de valider et de mettre à jour la liste initiale de personnes-ressources et, considération encore plus importante, d'établir un dialogue fondé sur le respect avant l'annonce publique.

Cette section décrit l'ensemble des activités d'engagement réalisées au 18 avril 2014, qui inclut environ 5 000 entrées d'activités d'engagement consignées dans le cadre du Projet. Pour obtenir un résumé des activités, voir les Sommaires de l'engagement des communautés autochtones. Pour prendre connaissance des registres d'engagement qui rendent compte d'activités précises auprès de chaque groupe autochtone, voir les Journaux des consultations avec les Autochtones. Voir le tableau 4.1 pour les références aux annexes en ce qui concerne les Sommaires de l'engagement des communautés autochtones, les Journaux des consultations avec les Autochtones et les Registres d'envois postaux de masse, par province. L'échange d'information se poursuivra parallèlement au déroulement du Projet et pendant le programme d'engagement.

**Tableau 4-1 : Renvois aux annexes qui contiennent les sommaires de l'engagement des communautés autochtones et les journaux des consultations**

Province	Sommaires de l'engagement des communautés	Journaux de consultation <sup>1,2</sup>	Journaux des envois postaux de masse <sup>1,2</sup>
Alberta	Annexe Vol. 10A-2	Annexe Vol. 10B	Annexe Vol. 10H-1
Saskatchewan	Annexe Vol. 10A-3	Annexe Vol. 10C	Annexe Vol. 10H-2
Manitoba	Annexe Vol. 10A-4	Annexe Vol. 10D	Annexe Vol. 10H-3
Ontario	Annexe Vol. 10A-5	Annexe Vol. 10E	Annexe Vol. 10H-4
Québec	Annexe Vol. 10A-6	Annexe Vol. 10F	Annexe Vol. 10H-5
Nouveau-Brunswick	Annexe Vol. 10A-7	Annexe Vol. 10G	Annexe Vol. 10H-6

Remarque :

1. Les efforts d'engagement sont consignés dans les journaux jusqu'au 18 avril 2014. Des mises à jour seront fournies tout au long du processus réglementaire.
2. Outre les documents relatifs au processus d'engagement mentionnés à la section 4, les annexes Vol. 10H-7 à Vol 10H-52 contiennent les documents relatifs au processus d'engagement supplémentaires mentionnés dans les journaux de consultation et les journaux des envois postaux de masse.

## 4.2 ÉCHANGE D'INFORMATION SUR LE PROJET

L'annonce du Projet a eu lieu le 2 avril 2013, au moyen d'un communiqué qui relatait le début de l'appel de soumissions commerciales, lequel a signalé le lancement des activités d'engagement. La même journée, un site Web sur le Projet, des numéros de téléphone sans frais, de télécopieur et des adresses courriel ont aussi été lancés. Au moment de l'annonce du Projet, Énergie Est a envoyé aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis avoisinantes et à proximité, le 3 avril 2013, une télécopie (voir l'Annexe Vol 10A-9 : Télécopie – Annonce du Projet) et, en avril 2013, une lettre de présentation et un communiqué (voir l'Annexe 10A-10 : Communiqué et lettre – Annonce du Projet).

En avril et mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones a envoyé un courriel et a communiqué par téléphone avec les groupes contactés pour confirmer la réception de l'information, répondre aux premières questions et consigner les préoccupations, les intérêts et l'information que le groupe souhaitait communiquer à l'égard du Projet ou relativement à d'autres activités d'engagement. Si une communauté ou organisation des Premières Nations ou des Métis était intéressée à avoir une rencontre afin d'en apprendre davantage sur le Projet, une réunion était organisée pour présenter les renseignements suivants :

- des cartes préliminaires indiquant le pipeline actuel ou le corridor proposé pour les nouveaux tronçons du pipeline à proximité des réserves, des grands centres, des villes, des routes, des plans d'eau ou d'autres lieux d'intérêt dans la zone d'intérêt du groupe autochtone concerné (voir Annexe Vol 10A-11 : Cartes préliminaires);
- une présentation PowerPoint contenant un aperçu général du Projet (voir Annexe Vol 10A-12 : Aperçu).

Pendant toute la durée du Projet, Énergie Est continuera de fournir des mises à jour, de répondre aux questions soulevées et de recueillir des commentaires. En juin 2013, l'Équipe des Relations Autochtones a envoyé une lettre de suivi à tous les groupes autochtones inscrits sur la liste. La lettre expliquait qu'Énergie Est a pris l'engagement de lancer un processus d'engagement ouvert, respectueux et transparent auprès des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et de s'assurer que tous les aspects du Projet sont compris, que les questions trouvent une réponse, et qu'Énergie Est comprend les préoccupations soulevées et que des mesures sont prises pour y donner suite.

Énergie Est a rencontré un grand nombre de communautés et organisations des Premières Nations et des Métis situées le long du tracé proposé. À l'issue de ces rencontres, Énergie Est a reçu des demandes de précisions sur TransCanada, les formalités de l'ONÉ et divers aspects du Projet, y compris l'approche concernant l'environnement et la sécurité, et la mesure dans laquelle Énergie Est continuerait de

travailler à l'établissement de relations durables avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.

La lettre envoyée en juin 2013 était accompagnée d'une trousse d'information sur le Projet dont l'objectif était de répondre à certaines questions soulevées jusqu'alors sur le Projet. Elle comprenait également les documents et les précisions suivantes :

- le profil général de TransCanada;
- le dépliant sur le Projet, intitulé *Energy East Pipeline : An Introduction (Présentation du Projet d'Oléoduc Énergie Est)*;
- le dépliant de TransCanada intitulé *Your Safety, Our Integrity (Votre sécurité, notre intégrité)*;
- le dépliant de TransCanada intitulé *Relations avec les Autochtones*;
- le dépliant de l'ONÉ intitulé *Projet de pipeline ou de ligne de transport d'électricité : ce qu'il faut savoir*;
- une fiche de demande d'information.

Ces renseignements ont été communiqués en anglais ou en français, selon les préférences régionales. Pour en savoir plus sur la trousse d'information du Projet, voir l'Annexe Vol 10A-13 : Trousse de renseignements à l'égard du Projet.

Entre juillet et décembre 2013, des journées portes ouvertes pour le public ont eu lieu dans des communautés situées le long du corridor de l'oléoduc. Des groupes autochtones ont été conviés et des membres de l'Équipe des Relations Autochtones étaient présents pour donner de l'information et répondre aux questions. À l'occasion des journées portes ouvertes, Énergie Est a fourni des panneaux d'affichage, des cartes, des fiches d'information sur le Projet, ainsi que du matériel de l'ONÉ. Pour obtenir d'autres précisions, voir l'Annexe Vol 9, Section 3.2 : Journées portes ouvertes.

Le 1<sup>er</sup> août 2013, une mise à jour du Projet relativement aux résultats de l'appel de soumissions commerciales a été publiée. Une lettre et un communiqué sur le succès de l'appel de soumissions commerciales ont été envoyés par la poste aux groupes autochtones le 12 août 2013 (voir l'Annexe 10A-9 : Annonce – Appel de soumission commercial). La lettre conviait également les groupes à des journées portes ouvertes et contenait un renvoi aux dates des journées portes ouvertes sur le site Web du Projet.

Des bulletins sur le Projet ont été distribués en anglais ou en français en décembre 2013, (volume 1, numéro 1), ainsi qu'en mars ou avril 2014 (volume 2, numéro 1) par courriel et par la poste aux groupes autochtones avoisinants et à proximité. Voir Annexe 10A-15 : Bulletins sur le Projet pour consulter des exemples de bulletins.

Une deuxième série de journées portes ouvertes pour le public a eu lieu entre mars et mai 2014 dans des communautés situées le long du corridor de l'oléoduc. Là encore, selon le besoin, des groupes autochtones ont été conviés et des membres de l'Équipe des Relations Autochtones étaient présents pour offrir de l'information et répondre aux questions. À l'occasion des journées portes ouvertes, Énergie Est a fourni des panneaux d'affichage, des cartes, des fiches d'information sur le Projet, ainsi que du matériel de l'ONÉ, dont des films vidéo. Pour obtenir d'autres précisions, voir l'Annexe Vol 9, Section 3.2 : Journées portes ouvertes.

Le 4 mars 2014, Énergie Est a déposé la description du Projet Énergie Est à l'ONÉ. En avril 2014, une lettre a été envoyée aux groupes autochtones qui figuraient sur la liste des personnes-ressources incluse dans la description du Projet pour leur indiquer comment ils pouvaient se procurer une copie du document. La lettre était en anglais ou en français (voir l'Annexe 10A-16 : Lettre – Description du Projet).

Énergie Est organise des rencontres communautaires sur demande des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis participantes, pour répondre à leurs besoins uniques. Contrairement aux journées portes ouvertes pour le public, ces rencontres communautaires sont propres à chaque groupe autochtone, et leur format et contenu est adapté pour répondre aux besoins de la communauté. Si des renseignements de nature technique sont demandés, Énergie Est invite aux réunions le spécialiste concerné. L'échange d'information se poursuivra tout au long du programme d'engagement et de la réalisation du Projet.

Pour un sommaire des rencontres d'engagement, voir le Tableau 4-2.

**Tableau 4-2 : Sommaire des rencontres d'engagement, par province<sup>1</sup>**

Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Total
42	85	71	370	55	82	705
Remarque : 1. État au 30 avril 2014.						

#### **4.3 COLLECTE DE COMMENTAIRES**

Énergie Est travaille avec les groupes autochtones pour recueillir des commentaires et identifier les intérêts et les préoccupations particulières. Chaque communauté ou organisation peut avoir un protocole différent pour procéder à la collecte et à l'échange d'information. Énergie Est s'efforce de comprendre et d'adapter son approche, de manière à bien saisir les besoins ou les façons de procéder propres à chaque communauté ou organisation et à lui fournir des ressources pour soutenir leurs activités d'engagement.

Jusqu'à maintenant, les activités de collecte de l'information ont permis :

- d'exercer un suivi direct auprès des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, de confirmer leur réception des documents d'information sur le Projet, et de déterminer leur intérêt à participer au Projet;
- d'offrir des occasions d'échanger de l'information, de répondre aux questions et aux commentaires, d'identifier les préoccupations potentielles par des rencontres, des visites sur place, des appels téléphoniques, des courriels et d'autres formes de correspondance ou de mises à jour; en tout, 705 rencontres avec des groupes autochtones ont eu lieu au cours des 12 mois précédant le 18 avril 2014 (voir le Tableau 4-2). Pour obtenir d'autres précisions, voir le Tableau 4-1 pour les renvois aux annexes des Sommaires de l'engagement des communautés autochtones et Journaux des consultations avec les Autochtones;
- d'avoir recours à divers moyens de communication électronique et autre, comme le site Web du Projet, les blogues, les médias sociaux, l'adresse courriel du Projet et des séances d'information sur le Projet et permettre ainsi aux groupes autochtones de fournir de l'information à Énergie Est;
- d'organiser des séances d'information technique pour aborder divers aspects du Projet (volets du Projet, mesures d'intervention d'urgence, gestion de la chaîne d'approvisionnement, savoir traditionnel);
- de lancer le programme sur le savoir traditionnel et de recueillir de l'information sur le savoir traditionnel;
- d'inviter, dans la mesure du possible, les membres des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis à participer aux études environnementales sur le terrain;
- de recueillir directement de l'information sur les intérêts de la communauté et d'identifier les besoins de ressources et les opportunités d'investissement communautaire, et d'amorcer un dialogue continu pour trouver des possibilités de développement économique qui conviennent à la communauté;
- d'effectuer le suivi de toutes les interactions avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis au moyen d'une base de données;
- de mettre à jour à intervalles réguliers le matériel de communication et d'y incorporer les commentaires, et de donner suite aux questions, aux commentaires et aux préoccupations soulevés dans le cadre des discussions.

Ces activités de participation se poursuivront pendant toute la durée du Projet.

#### 4.3.1 Ententes de financement

Pour soutenir son programme d'engagement, Énergie Est a proposé une variété d'ententes aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, lesquelles sont décrites dans les sections suivantes.

##### 4.3.1.1 Lettre d'entente

Énergie Est a offert dans un premier temps des ressources aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pour soutenir la communication des informations concernant le Projet et pour favoriser une participation respectueuse et efficace. Le but de la lettre d'entente est d'offrir un financement pour :

- permettre aux représentants d'assister aux rencontres avec les représentants d'Énergie Est et de formuler des commentaires sur le Projet;
- organiser des présentations sur le Projet;
- coordonner les rencontres d'information, les réunions dans la communauté et d'autres activités se rapportant directement au Projet dans le but d'offrir de l'information et de solliciter des commentaires;
- entreprendre d'autres activités au besoin pour échanger de l'information, formuler des commentaires et s'assurer qu'Énergie Est est tenue informée de la situation des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, de leurs besoins et de leurs intérêts à l'égard du Projet.

Le 16 juillet 2013, Énergie Est a commencé à envoyer et à proposer des lettres d'entente à des groupes autochtones (voir le Tableau 4-3). Énergie Est a proposé la signature d'une lettre d'entente à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. L'Équipe des Relations Autochtones a rencontré les parties intéressées pour leur expliquer la lettre d'entente et régler toute question ou préoccupation quant à l'utilisation des fonds offerts. Au 30 avril 2014, 62 lettres d'entente avaient été signées avec des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Abstraction faite de la signature ou non de lettres d'entente par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est s'est engagée avec ces communautés et organisations et continuera de le faire. Pour un exemple de lettre, voir l'Annexe Vol 10-A-18 : Lettre de présentation Lettre d'entente.

**Tableau 4-3 : Lettres d'entente signées<sup>1</sup>**

Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Total
5	1	5	28	10	13	62
Remarque :						
1. État au 30 avril 2014.						

#### 4.3.1.2 Entente sur le financement des engagements et sur les communications

Énergie Est a indiqué aux groupes autochtones que la lettre d'entente était une première offre de ressources et qu'un autre financement pourrait être offert en guise de soutien à l'élaboration et à la mise en place d'un programme global d'engagement.

L'entente sur le financement des engagements et sur les communications (EFEC) a été élaborée aux fins suivantes :

- offrir un cadre de référence à Énergie Est et aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pour l'échange d'information et les discussions sur : a) le Projet; b) les effets potentiels du Projet; c) l'utilisation par les groupes autochtones des terres et des ressources et les effets potentiels du Projet, le cas échéant, sur cette utilisation; d) les mesures à prendre pour éviter, atténuer ou autrement gérer les effets potentiels du Projet;
- si possible, se renseigner directement auprès des communautés ou organisations des Premières Nations et des Métis afin qu'elles communiquent de l'information sur les effets du Projet sur les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les moyens pris pour traiter ces effets;
- satisfaire aux exigences réglementaires du Projet en ce qui concerne la consultation des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis;
- offrir un financement raisonnable pour aider les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis à participer aux activités ci-dessus.

Les activités d'engagement proposées en vertu de l'EFEC comprennent ce qui suit :

- des rencontres d'engagement à tous les niveaux, y compris à l'échelle de la communauté;
- des rencontres avec les responsables de la communauté;
- des groupes de travail techniques dans chaque région qui se consacrent à des domaines d'intérêt précis;
- la collecte d'information sur le savoir traditionnel;
- l'évaluation des effets sur la communauté;
- un compte rendu, qui traite en détail des effets potentiels anticipés et des préoccupations relatives au Projet et des mesures proposées pour y remédier;
- des activités visant à explorer les possibilités de développement économique, d'éducation et de formation, d'emploi, de développement des ressources et d'investissement communautaire en lien avec le Projet.

Au 30 avril 2014, Énergie Est avait envoyé des lettres d'offre d'une EFEC et des documents qui résument l'EFEC (voir Annexe Vol 10A-19 : Documents qui résument

l'EFEC) à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. À cette date, 52 plans de travail sur l'EFEC étaient en négociation et trois EFEC avaient été signées avec des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis (voir le Tableau 4-4). Abstraction faite de la signature ou non des EFEC par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est s'est engagée avec ces communautés et organisations et continuera de le faire.

**Tableau 4-4 : État des discussions sur l'EFEC<sup>1</sup>**

Province	En négociation	Signée
Alberta	11	0
Saskatchewan	2	1
Manitoba	3	0
Ontario	18	2
Québec	4	0
Nouveau-Brunswick	14	0
<b>Total des ententes en négociation</b>	<b>52</b>	<b>–</b>
<b>Total des ententes signées</b>	<b>–</b>	<b>3</b>
Remarque : 1. État au 30 avril 2014.		

#### 4.4 SAVOIR ÉCOLOGIQUE TRADITIONNEL ET USAGE TRADITIONNEL DES TERRES

Dans le cadre du programme d'engagement pour le Projet, Énergie Est a conçu et met en œuvre un programme de collecte d'information sur le savoir traditionnel.

Ce programme vise essentiellement la collecte d'information sur le savoir traditionnel pour aider à identifier les effets potentiels du Projet sur les composantes environnementales et socioéconomiques qui intéressent les communautés ou organisations des Premières Nations et des Métis.

Le programme sur le savoir traditionnel du Projet vise ce qui suit :

- impliquer le plus tôt possible les communautés ou organisations des Premières Nations et des Métis dans la planification du Projet;
- présenter officiellement le Projet aux communautés ou organisations des Premières Nations et des Métis et leur procurer les informations initiales;
- communiquer les changements importants pertinents apportés au Projet;
- offrir en permanence des mises à jour sur le Projet, y compris des communications sur le Projet et le calendrier des étapes réglementaires prévues;
- identifier et discuter le plus tôt possible des préoccupations à l'égard du Projet;
- solliciter activement et examiner les commentaires en lien avec le Projet, y compris :

- le tracé de l'oléoduc et l'emplacement des installations connexes;
- les effets potentiels sur l'environnement et les retombées socioéconomiques;
- les mesures proposées pour éviter, atténuer ou gérer autrement les effets potentiels du Projet;
- identifier les sites d'importance culturelle et historique;
- identifier et examiner les effets potentiels du Projet sur l'usage actuel des terres et des ressources à des fins traditionnelles (utilisation traditionnelle des terres – UTT);
- recueillir le savoir écologique local et traditionnel.

Énergie Est comprend que l'utilisation traditionnelle des terres désigne l'utilisation de terres spécifiquement à des fins traditionnelles pour une communauté ou organisation des Premières Nations ou des Métis. Le savoir écologique traditionnel est le corpus de connaissances que détient une communauté ou une organisation au nom de ses membres et qui se rapporte au territoire traditionnel ou aux terres que les membres de la communauté ou de l'organisation utilisent historiquement (parcours migratoire de la faune, végétation, etc.).

Même si Énergie Est utilise les termes savoir traditionnel, utilisation traditionnelle des terres et savoir écologique traditionnel, dans l'étude environnementale et socioéconomique, les expressions savoir écologique traditionnel et usage des terres et des ressources à des fins traditionnelles sont employées, comme l'attestent les lignes directrices de l'ONÉ.

Les documents d'orientation de la LCEE (2013)<sup>1</sup> traitent du savoir traditionnel des Autochtones. Aux fins du Projet, Énergie Est a adopté une définition large et inclusive qui comprend les principaux éléments d'information recherchés par les autorités réglementaires compétentes et les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.

La mise en place du programme sur le savoir traditionnel est guidée par les objectifs du programme d'engagement des Autochtones à l'égard du Projet, de sorte qu'Énergie Est intégrera les commentaires et l'information obtenus sur les préoccupations soulevées, y compris l'information sur le savoir traditionnel local, au processus de planification, afin d'élaborer des mesures adéquates pour éviter, atténuer ou gérer autrement les effets potentiels du Projet.

---

<sup>1</sup> « Tenir compte du savoir traditionnel autochtone dans les évaluations aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale — Principes provisoires » (Site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale : <https://www.ceaa-acee.gc.ca>).

#### **4.4.1.1 Activités du programme sur le savoir traditionnel**

Entre juin et octobre 2013, une lettre a été envoyée aux Premières Nations pour les informer de ce qui suit :

- Énergie Est voulait savoir si elles étaient intéressées à participer au programme sur le savoir traditionnel dans le cadre du Projet, et à travailler pour ce faire avec l'équipe du Projet;
- Énergie Est était disposée à travailler de manière constructive et en collaboration avec les communautés et les organisations pour définir et recueillir l'information sur le savoir traditionnel susceptible d'aider à identifier les effets potentiels du Projet sur l'exercice des droits et les intérêts d'une communauté donnée et leur utilisation de la terre, de l'eau et des ressources;
- Énergie Est était disposée à offrir un financement raisonnable pour soutenir la participation communautaire à la collecte d'information sur le savoir traditionnel dans le cadre du Projet;
- la collecte d'information sur le savoir traditionnel se concentrerait sur les zones de construction des nouvelles canalisations et d'installations connexes, bien que les zones de conversion pourraient aussi faire l'objet d'une évaluation, selon le cas.

Énergie Est a aussi communiqué avec des organisations des Métis pour discuter des activités en matière de savoir traditionnel. Pour un exemple de lettre, voir Annexe Vol 10A-20 : Lettre préface : Sommaire à l'égard du savoir traditionnel.

L'équipe du Projet a tenu des réunions sur l'étendue des activités avec un certain nombre de communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, dans le but de définir l'objet et la portée de la collecte d'information sur le savoir traditionnel et de discuter des méthodes et des options de recherche du savoir traditionnel. De même, l'équipe du Projet a remis un résumé écrit du programme sur le savoir traditionnel aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis dont il avait été établi qu'elles s'intéressaient au programme sur le savoir traditionnel du Projet. Ce résumé contenait une description de l'objet, de la portée, de la méthodologie et de la mise en place du programme sur le savoir traditionnel, ainsi que du processus de participation au programme. Pour le sommaire sur le savoir traditionnel, voir Annexe 10A-21 : Sommaire sur le savoir traditionnel.

Si une communauté ou une organisation décide de prendre part au programme sur le savoir traditionnel, Énergie Est élabore de concert avec cette communauté ou organisation un plan de travail et un protocole d'entente sur le savoir traditionnel qui traite des activités, de l'échange d'information et du financement. L'information sur le savoir traditionnel est recueillie par l'entremise d'une démarche d'Énergie Est ou de la communauté elle-même.

#### **4.4.1.2 Intégration du savoir traditionnel**

La collecte de l'information sur le savoir traditionnel s'est faite et se fera par une variété de moyens et de méthodes, y compris :

- l'examen et la synthèse de l'information existante sur le savoir traditionnel d'une communauté ou d'une organisation;
- des ateliers, des séances de localisation sur une carte, des ateliers techniques;
- des entrevues individuelles;
- la reconnaissance aérienne;
- du travail sur le terrain;
- de la recherche biophysique sur le terrain;
- la participation continue aux activités de surveillance et de suivi.

L'information incluse dans la demande relative au Projet et l'évaluation environnementale et socioéconomique résultent de l'étape préliminaire à laquelle se trouve la plupart des discussions et des négociations avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.

La demande relative au Projet et l'évaluation environnementale et socioéconomique comprennent également l'information sur le savoir traditionnel du domaine public disponible et qui est jugée pertinente aux fins de l'évaluation des effets potentiels du Projet. Énergie Est poursuit la mise en place de son programme de collecte d'information sur le savoir traditionnel, afin de recueillir et d'évaluer l'information sur l'utilisation traditionnelle des terres et le savoir écologique traditionnel qui servira à l'évaluation environnementale et socioéconomique. Les méthodes d'intégration et d'utilisation de l'information disponible sur le savoir traditionnel sont décrites dans l'évaluation environnementale et socioéconomique.

Des protocoles et des procédés sont élaborés conjointement par Énergie Est, ses conseillers en environnement et chaque communauté et organisation des Premières Nations et des Métis qui participe au programme sur le savoir traditionnel du Projet.

L'information soumise par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis considérée confidentielle n'apparaîtra pas dans la documentation rendue publique, mais cette information servira à développer des mesures d'atténuation.

Le Tableau 4-5 ci-dessous contient un résumé du déroulement du processus de collecte de l'information sur le savoir traditionnel au 30 avril 2014.

Énergie Est continuera d'évaluer la présentation d'autres comptes rendus et rapports sur le savoir traditionnel et déposera d'autres documents connexes à l'ONÉ au fur et à mesure qu'ils lui seront communiqués.

**Tableau 4-5 : Déroulement du programme sur le savoir traditionnel<sup>1</sup>**

Province	Détermination de l'intérêt		Établissement de la portée		Négociations	
	Lettre de présentation sur le savoir traditionnel	Première rencontre sur le savoir traditionnel	Réunion d'établissement de la portée précise du programme	Résumé communiqué sur le savoir traditionnel	Plan de travail en élaboration	Mise au point définitive du plan de travail
Alberta	1	11	7	12	7	3
Saskatchewan	18	16	8	20	7	2
Manitoba	8	9	6	10	5	0
Ontario	29	49	37	51	24	4
Québec	13	13	9	15	9	0
Nouveau-Brunswick	6	14	12	6	0	0
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>112</b>	<b>79</b>	<b>114</b>	<b>52</b>	<b>9</b>
Remarque :						
1. Déroulement du programme au 30 avril 2014.						

## **5.0 RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POSSIBLES POUR LES AUTOCHTONES**

Le Projet peut offrir des retombées économiques aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, y compris des projets pour soutenir l'emploi, la formation, l'octroi de contrats et le développement d'entreprises, et l'investissement communautaire. Énergie Est poursuit son dialogue avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pour trouver des possibilités de développement économique susceptibles d'intéresser chaque communauté ou organisation. La section suivante traite des retombées économiques en cours d'élaboration et mises en place.

### **5.1 PROGRAMME D'OCTROI DE CONTRATS ET D'EMPLOI POUR LES AUTOCHTONES**

Énergie Est a pris l'engagement de soutenir les communautés locales en offrant la possibilité d'octroi de contrats et d'emploi aux entreprises autochtones et locales admissibles. Énergie Est s'inspire du Programme d'octroi de contrats et d'emploi pour les Autochtones de TransCanada, qui vise à satisfaire aux engagements pris en vertu de la Politique sur les relations avec les Autochtones de la société et qui s'applique à tous les Projets réalisés par TransCanada.

Énergie Est a élaboré un plan d'octroi de contrats pour les Autochtones qui cadre avec les deux politiques de TransCanada susmentionnées. L'équipe chargée de l'octroi de contrats aux Autochtones rencontre les communautés autochtones et cherche à déterminer les retombées économiques précises qui sont à leur portée. Bien que l'embauche se fasse généralement par l'entremise d'un entrepreneur principal, Énergie Est s'efforcera de mettre en rapport des entreprises des Premières Nations et des Métis avec les possibilités de sous-traitance en engageant des discussions avec chaque communauté et organisation.

Un aperçu de l'approche d'Énergie Est et des possibilités d'octroi de contrats pouvant être offerts figure dans le dépliant de TransCanada sur son Programme d'octroi de contrats et d'emploi pour les Autochtones (voir l'Annexe Vol. 10A-22).

La prochaine section contient une description des principales étapes et des principaux objectifs du programme d'octroi de contrats et d'emploi pour les autochtones.

#### **5.1.1 Aperçu et présentation du programme**

Les premières étapes du programme d'octroi de contrats et d'emploi pour les autochtones sont les suivantes :

- rencontrer les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis situées à proximité du Projet et les informer des pratiques du programme d'octroi de contrats et d'emploi de TransCanada;

- offrir un aperçu détaillé du Projet, qui comprendra la portée exacte des travaux, ce qui pourra servir à déterminer les domaines susceptibles d'offrir des occasions de développement économique pour soutenir les étapes de la construction et les principales phases de l'exploitation du Projet.

Le tableau 5-1 présente une liste des possibilités d'octroi de contrats pour chaque phase du Projet.

**Tableau 5-1 : Possibilités d'octroi de contrats et d'emploi**

<b>Phase du Projet</b>	<b>Besoins en matière d'emploi selon la phase du Projet</b>	<b>Possibilités d'emploi et d'octroi de contrats</b>
Développement	La phase de développement nécessite des services spécialisés tels que des services d'ingénierie des oléoducs, des services géotechniques, des services environnementaux et des services sur le terrain. La majeure partie des travaux préparatoires sont exécutés par l'entremise d'entrepreneurs principaux spécialisés. Pendant cette phase, les entrepreneurs autochtones et locaux ont la possibilité d'obtenir certains contrats, qui sont généralement offerts en sous-traitance par l'entrepreneur principal.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arpentage et études géotechniques – échantillonnage des sols, enlèvement de la végétation, travail de terrain</li> <li>• Usage traditionnel des terres et connaissances écologiques traditionnelles</li> <li>• Surveillance de la faune</li> <li>• Surveillance des mammifères marins</li> <li>• Déneigement</li> <li>• Transport</li> <li>• Location d'équipement</li> <li>• Construction d'accès</li> <li>• Déblayage et défrichage</li> </ul>
Pré-construction	La phase de pré-construction nécessite la préparation des sites de l'oléoduc, des emprises et des infrastructures pour préparer la construction de l'oléoduc. Les services requis pendant cette phase sont souvent fournis par des entrepreneurs autochtones et locaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des emprises</li> <li>• Services de soutien liés au travail de chantier, notamment la restauration, l'approvisionnement en eau, l'entretien et l'évacuation eaux usées et des déchets</li> <li>• Préparation des sites et aménagement d'infrastructures temporaires</li> <li>• Construction et entretien de voies d'accès</li> <li>• Conduite de machinerie lourde</li> <li>• Location d'équipement</li> <li>• Services de conciergerie</li> <li>• Approvisionnement en carburant, personnel de signalisation</li> <li>• Spécialistes du forage horizontal directionnel</li> </ul>

**Tableau 5-1 : Possibilités d’octroi de contrats et d’emploi (suite)**

Phase du Projet	Besoins en matière d’emploi selon la phase du Projet	Possibilités d’emploi et d’octroi de contrats
Construction	La majeure partie des travaux sont effectués pendant la phase de construction. Ainsi, davantage de possibilités d’octroi de contrats sont offertes aux entrepreneurs autochtones et locaux pendant cette phase.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de sécurité</li> <li>• Services médicaux</li> <li>• Transport de matériaux</li> <li>• Transport à la demande – livraison rapide, autobus et avion</li> <li>• Métiers spécialisés</li> <li>• Installation de conduites</li> <li>• Travaux électriques et mécaniques</li> <li>• Essais de pression et inspections</li> <li>• Location d’équipement</li> <li>• Restauration</li> <li>• Services d’entretien ménager et de conciergerie</li> <li>• Services d’évacuation des déchets et des eaux usées</li> <li>• Services hydrovac</li> <li>• Surveillance des travaux de construction</li> <li>• Services d’expédition</li> <li>• Approvisionnement en carburant, personnel de signalisation et services de recyclage</li> <li>• Nettoyage des sites</li> <li>• Remise en état</li> </ul>
Exploitation	Pendant la phase d’exploitation, les possibilités d’octroi de contrat sont plus rares.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyage des sites</li> <li>• Transport de l’eau</li> <li>• Entretien des emprises</li> <li>• Entretien des routes et de l’équipement, entretien général</li> <li>• Lutte contre les mauvaises herbes et les animaux et insectes nuisibles, dératisation</li> <li>• Remise en état</li> <li>• Restauration</li> </ul>

**5.1.2 Ressourcement, évaluation de la qualification et détermination de l’intérêt des entrepreneurs**

L’évaluation de la qualification, de la capacité et de l’état de préparation et la détermination de l’intérêt des entrepreneurs comportent les étapes suivantes :

- recueillir de l’information sur les entrepreneurs autochtones ou leurs associés en coentreprise susceptibles de fournir les biens ou les services requis pour le Projet;

- offrir une évaluation de l'état de préparation de l'entreprise avant le début de la construction;
- en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, créer une base de données sur les entrepreneurs autochtones à l'intention des entrepreneurs principaux du Projet et d'autres partenaires de l'industrie;
- communiquer avec les associations sectorielles et les services de formation, d'emploi et de ressources humaines pour évaluer les qualifications et la disponibilité de la main-d'œuvre.

#### **5.1.3 Soutien du partenariat et critères d'évaluation des entreprises autochtones**

Le processus de soutien au partenariat et d'évaluation des entrepreneurs autochtones comporte les étapes suivantes :

- offrir aux entrepreneurs principaux potentiels une liste d'entrepreneurs affiliés aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et dont la candidature pourrait être retenue pour du travail sur le Projet;
- organiser des rencontres avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les entrepreneurs principaux potentiels et y participer; trouver les personnes-ressources dans les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pour les besoins de l'emploi et de l'octroi de contrats;
- insérer dans les contrats principaux d'Énergie Est des clauses prévoyant la participation économique des Autochtones;
- encourager et aider tous les entrepreneurs principaux à optimiser la participation locale des Autochtones par des possibilités d'emploi direct et d'octroi de contrats de sous-traitance pendant la phase préalable à la construction et la phase de construction du Projet;
- exiger de chaque entrepreneur principal en construction qu'il présente un plan d'engagement des Autochtones;
- inclure l'engagement des Autochtones dans les critères d'évaluation et d'adjudication des contrats principaux.

#### **5.1.4 Adjudication de contrats**

Le processus d'adjudication de contrats comporte les étapes suivantes :

- informer les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis des entrepreneurs principaux dont la soumission a été retenue;
- organiser des rencontres d'information avec les entrepreneurs des Premières Nations et des entrepreneurs Métis dont la soumission n'a pas été retenue, leur en expliquer les raisons et formuler des commentaires.

#### 5.1.5 Surveillance de la construction et de la bonne marche des contrats

Le processus de surveillance de la construction et de la bonne marche des contrats comporte les étapes suivantes :

- affecter une personne-ressource qui agira comme agent de liaison de construction entre les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les entrepreneurs principaux dans le but de faciliter une bonne communication;
- offrir de l'aide et un soutien aux entrepreneurs principaux, aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pendant toute la phase de construction du Projet;
- faire respecter les conditions d'une entente de participation conclue avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis;
- exercer un suivi des investissements dans l'octroi de contrats et l'emploi pour les Autochtones relativement au Projet;
- rencontrer les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis (au besoin ou selon les clauses d'un contrat) pour revoir leur participation;
- organiser une rencontre d'information après la construction avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pour discuter des réussites et des difficultés du Projet.

Pour soutenir ce programme, Énergie Est dispose d'une équipe responsable de la chaîne d'approvisionnement autochtone dans chaque région. Cette équipe soutient le processus de participation et rencontre les groupes et les entreprises intéressés afin de discuter du Programme d'octroi de contrats et d'emploi pour les Autochtones. Dès que les membres de l'équipe de participation des Autochtones ont établi une relation avec une communauté ou organisation d'une Première Nation ou des Métis, les représentants de la chaîne d'approvisionnement autochtone communiquent avec les parties intéressées pour se présenter et offrir la possibilité de rencontrer la communauté ou l'organisation et décrire et présenter les objectifs du Programme d'octroi de contrats pour les Autochtones. Pour obtenir une copie de la présentation qui sert à donner un aperçu du Programme d'octroi de contrats et d'emploi pour les Autochtones, voir l'Annexe Vol 10A-23 : Présentation – Programme d'octroi de contrats pour les Autochtones.

Les représentants de la chaîne d'approvisionnement autochtone ont rencontré 42 communautés ou organisations des Premières Nations et des Métis et entrepreneurs et entreprises locaux jusqu'au 18 avril 2014, et ces rencontres se poursuivront afin de rencontrer d'autres communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et des entrepreneurs et entreprises locaux pendant toute la durée du Projet afin d'aborder les possibilités offertes au cours des phases de planification et de construction du Projet. Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent inscrire leurs entreprises sur un formulaire d'inscription des entrepreneurs et des fournisseurs,

disponible sur le site Web d'Énergie Est. On trouvera d'autres précisions sur le site Web d'Énergie Est, à l'adresse suivante :  
<http://www.oleoducenergieest.com/benefices/entrepreneurs-et-fournisseurs/>.

## **5.2 DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ ET FORMATION**

Énergie Est reconnaît l'importance d'encourager et de faciliter la participation communautaire au Projet Énergie Est. Énergie Est continuera de travailler avec les groupes autochtones locaux pour développer leur capacité à fournir du soutien et des ressources aux communautés afin d'accroître leur capacité à participer aux activités du Projet et à favoriser l'atteinte des objectifs à long terme des communautés en matière de développement de compétence et de formation. En collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis locales, Énergie Est a travaillé et continue de travailler avec les communautés pour établir des occasions de développement de la capacité.

Pour encourager et susciter la participation communautaire au Projet, Énergie Est collabore en permanence avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis locales pour définir les besoins de formation en lien avec les possibilités d'emploi pendant les étapes de la pré-construction, de la construction et après les travaux de construction du Projet. Énergie Est et les principaux entrepreneurs travailleront ensuite avec la communauté ou l'organisation (par l'entremise de leurs coordonnateurs des ressources humaines, des agents locaux de développement économique et d'éducation, ou d'autres représentants responsables désignés) pour suppléer aux besoins de formation définis à l'issue de ces efforts communs.

Parmi les exemples de formation offerte par le passé, mentionnons le soutien et la commandite d'une formation sur les véhicules tout-terrain, les premiers soins, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, la formation en sécurité pour la construction d'oléoduc, et le programme de formation BEAHR (Formation en environnement pour les communautés autochtones).

## **5.3 INVESTISSEMENT COMMUNAUTAIRE**

Grâce à la participation communautaire, Énergie Est a mis au point une stratégie d'investissement dans les communautés autochtones situées à proximité de ses futures activités. Il s'ensuit que les efforts d'investissement communautaire d'Énergie Est se concentrent principalement sur trois aspects, c'est-à-dire :

- la communauté – soutien offert aux activités qui unissent la communauté, renforcent le leadership et mobilisent ses membres;

- la sécurité – financement des activités qui permettent à une communauté de réagir rapidement et avec efficacité aux besoins locaux et de mettre l’accent sur la préparation aux situations d’urgence, la prévention des accidents, l’éducation et la formation;
- l’environnement – travail avec divers organismes pour conserver un habitat important, protéger les espèces en péril et éduquer les gens sur l’importance de l’environnement.

Énergie Est a affecté des ressources internes au soutien de la stratégie d’investissement communautaire. Énergie Est s’efforce de communiquer et d’accorder un financement à divers projets, programmes et événements communautaires et culturels.

Par la participation des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est a financé divers projets, dont les projets suivants :

- Jeux autochtones de l’Amérique du Nord (21 au 25 juillet 2014) – Regina (Saskatchewan) – Commandite exclusive de la scène principale du village culturel des JAAN 2014, auxquels ont participé des athlètes de 14 disciplines sportives et qui a été l’occasion de promouvoir la culture, l’unité et des modes de vie sains auprès des jeunes autochtones.
- Madawaska Maliseet Refuge pour animaux – Nouveau-Brunswick – Financement accordé pour la construction de nouveaux locaux.
- Programme multimédia du cercle de discussion – District de Nipissing (Ontario) – Élaboration d’un outil éducatif multimédia pour revitaliser et préserver la langue et la culture autochtones.
- Sundance – Confédération des Pieds-Noirs – Alberta – Don au pèlerinage et aux célébrations annuels pour les membres de la Confédération des Pieds-Noirs, qui se compose des Premières Nations Kainai, Piikani, Siksika et Pieds-Noirs (Montana).



## 6.0 RÉSULTATS DU PROGRAMME D'ENGAGEMENT

Les renseignements relatifs à l'engagement des Autochtones sont recueillis et administrés dans une base de données conçue pour bien saisir les efforts d'engagement effectués auprès de chaque groupe autochtone.

Les renseignements recueillis comprennent ce qui suit :

- Une liste des groupes autochtones accompagnée de renseignements propres au Projet
- Une description de la façon dont les renseignements ont été communiqués et à quel moment
- Les dates et endroits des activités et réunions tout au long du processus d'engagement
- Le sommaire des consultations et des résultats afférents, la consignation des préoccupations exprimées, incluant les préoccupations générales et liées au Projet qui ont trait aux effets potentiels sur l'exercice des droits issus de traités ou des droits ou autres intérêts autochtones
- La description des mesures de suivi proposées auprès des groupes autochtones, le cas échéant

Pour les sommaires de l'engagement et les journaux des consultations des communautés, qui documentent toutes les activités menées pour chaque groupe autochtone dans chaque province, veuillez consulter le tableau 6-1 se rapportant aux annexes.

**Tableau 6-1 : Sommaires de l'engagement et des journaux des consultations des communautés autochtones**

Province	Sommaires de l'engagement Référence	Journaux des consultations <sup>1</sup> Référence
Alberta	Annexe Vol 10A-2	Annexe Vol 10B
Saskatchewan	Annexe Vol 10A-3	Annexe Vol 10C
Manitoba	Annexe Vol 10A-4	Annexe Vol 10D
Ontario	Annexe Vol 10A-5	Annexe Vol 10E
Québec	Annexe Vol 10A-6	Annexe Vol 10F
Nouveau-Brunswick	Annexe Vol 10A-7	Annexe Vol 10G
Remarque : 1. Les activités d'engagement à l'égard des communautés autochtones documentées dans les journaux et les sommaires vont jusqu'au 18 avril 2014 inclusivement. Des mises à jour seront fournies durant le processus d'examen réglementaire.		

## 6.1 SOMMAIRE DES ENJEUX, PRÉOCCUPATIONS ET RÉPONSES

Les enjeux sont définis par l'équipe du Projet en tant que demandes spécifiques au Projet reliées à divers sujets d'intérêt et pouvant être axées sur les tâches à accomplir. Ces enjeux peuvent comprendre, par exemple, des intérêts relatifs à l'environnement, à la sécurité et aux possibilités économiques qui peuvent être abordés en fournissant de plus amples renseignements ou en tenant des réunions de suivi avec du personnel technique pour en discuter de façon plus approfondie.

Les préoccupations sont déterminées en fonction des effets potentiels du Projet et sont donc traitées avec la diligence adéquate. Des processus sont en place pour cerner les préoccupations et les atténuer, le cas échéant. Les mesures d'atténuation font généralement l'objet de discussions avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, qui sont ensuite avisés des mesures prises pour atténuer leurs préoccupations.

## 6.2 RÉSULTATS PAR PROVINCE

Les sommaires suivants proposent un survol des enjeux d'intérêt et des préoccupations soulevés par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis durant les activités d'engagement jusqu'en avril 2014, par province. De plus amples renseignements concernant les préoccupations cernées dans chaque province et les mesures d'atténuation qui ont été ou seront prises sont fournis dans les tableaux suivants :

- Tableau 6-2 - Alberta
- Tableau 6-3 - Saskatchewan
- Tableau 6-4 - Manitoba
- Tableau 6-5 - Ontario
- Tableau 6-6 - Québec
- Tableau 6-7 - Nouveau-Brunswick

### 6.2.1 Alberta

Depuis le début des activités d'engagement en avril 2013, Énergie Est a approché 12 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis en Alberta. Les activités d'engagement ont mis en relief les points d'intérêt suivants :

- Sécurité du pipeline et nature du produit – caractéristiques du pétrole et du bitume dilué et effets potentiels d'un déversement.
- Engagement envers le Projet et consultation de l'État – étendue de la communication et de l'ouverture du programme d'engagement.

- Traités et droits autochtones – effets potentiels du Projet sur les droits issus de traités et les droits et titres autochtones ainsi que sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.
- Environnement – effets potentiels du Projet sur les cours d'eau, les pâturages indigènes et les ressources patrimoniales.
- Savoir traditionnel – études sur le savoir traditionnel pour bien documenter la phase de conception du Projet et déterminer les zones d'importance culturelle et à accès restreint.
- Occasions de suivi – participation des Premières Nations dans le suivi de la construction et des plans de remise en état.
- Développement économique – financement, investissement dans la communauté, emploi, formation et opportunités pour les fournisseurs durant la construction et l'exploitation, et participation économique.

### **6.2.2 Saskatchewan**

Depuis le début des activités d'engagement en avril 2013, Énergie Est a approché 23 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis en Saskatchewan. Les activités d'engagement ont mis en relief les points d'intérêt suivants :

- Sécurité et intégrité du pipeline – comprend :
  - les propriétés et caractéristiques des produits pétroliers à transporter
  - l'âge, le type et la classe du pipeline devant être converti
- Savoir traditionnel – effet potentiels du Projet, et du terminal de réservoirs de Moosomin en particulier, sur les activités d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources et sur les intérêts de la communauté.
- Engagement – comprend :
  - les rôles et responsabilités respectifs de l'État, de l'Office national de l'énergie et d'Énergie Est dans le processus réglementaire
  - l'engagement tout au long du cycle de vie du Projet
- Territoires des réserves – emplacement des infrastructures du Projet relativement aux territoires des réserves, nature des servitudes de l'emprise et des régimes fonciers d'Énergie Est et toute restriction sur l'utilisation des territoires des réserves.
- Environnement – comprend les effets potentiels du Projet sur :
  - la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine résultant des activités de construction et d'exploitation du pipeline et en cas de déversement;

- les espèces de poissons, d'animaux et de plantes revêtant une importance sur le plan traditionnel, culturel, de la subsistance, socioéconomique et spirituel pour les Premières Nations et les Métis, incluant les effets potentiels sur les espèces en péril.
- Développement économique – financement, investissement dans la communauté, emploi, formation et opportunités pour les fournisseurs durant la construction et l'exploitation, et participation économique.
- Démantèlement et cessation d'exploitation – responsabilité de l'entreprise relativement aux installations du pipeline pendant la durée de vie du Projet et aux autres infrastructures de TransCanada dans la région.

### 6.2.3 Manitoba

Depuis le début des activités d'engagement en avril 2013, Énergie Est a approché 19 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis au Manitoba. Les activités d'engagement ont mis en relief les points d'intérêt suivants :

- Eau et environnement local – effets potentiels sur l'environnement et sur :
  - l'utilisation traditionnelle des terres, de l'eau et des ressources par les Premières Nations et les Métis en cas de déversement;
  - les espèces de poissons, d'animaux et de plantes revêtant une importance sur le plan traditionnel, culturel, de la subsistance, socioéconomique et spirituel, incluant les effets potentiels sur les espèces en péril ou préoccupantes;
  - les activités, zones et sites d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources. Les sites au centre des préoccupations sont les suivants :
    - La région sacrée de Sand Hills et les effets potentiels du Projet sur la relation et la connexion culturelles des communautés avec le secteur
    - Le parc provincial Whiteshell
- Sécurité des activités d'exploitation – comprend :
  - l'exploitation d'un pipeline de transport de pétrole
  - les mesures de conception et d'exploitation du pipeline veillant à assurer la sécurité du public
  - la protection de l'environnement dans les aires sujettes à des inondations régulières et à des niveaux d'eau élevés
- Préparation et intervention en cas d'urgence – caractéristiques d'une intervention en cas d'urgence à la suite d'un incident.
- Engagement – niveau d'engagement à l'égard des Premières Nations et des Métis relativement à la construction du pipeline original; nécessité d'adopter un processus d'engagement significatif qui tient compte des circonstances historiques uniques vécues par les Métis et les Premières Nations de la région.

- Sites archéologiques et propriété des sites – nécessité d'adopter un processus régissant la restitution des artefacts et propriétés de nature culturelle et patrimoniale.
- Savoir traditionnel – participation à des études et des ententes portant sur le savoir traditionnel collaboratives et souples qui tiennent compte de la perspective de la communauté.
- Développement économique – financement, investissement dans la communauté, emploi, formation et opportunités pour les fournisseurs durant la construction et l'exploitation, et participation économique.

#### **6.2.4 Ontario**

Depuis le début des activités d'engagement en avril 2013, Énergie Est a approché 64 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis en Ontario. Les activités d'engagement ont mis en relief les points d'intérêt suivants :

- Sécurité et intégrité du pipeline – comprend :
  - l'âge et classe du pipeline devant être converti
  - le risque potentiel pour le Projet en cas de rupture du gazoduc adjacent
  - l'exécution du programme de gestion de l'intégrité du pipeline de TransCanada
- Nature du produit – caractéristiques du gaz naturel, du pétrole et du bitume dilué et effets potentiels du transport du pétrole en cas de déversement.
- Environnement – effets potentiels sur l'environnement; comprend :
  - l'utilisation traditionnelle des terres, de l'eau et des ressources par les Premières Nations et les Métis
  - les effets potentiels des stations de pompage sur la faune (la reproduction, la migration et l'habitat)
  - l'interaction du produit avec la géologie unique de la région/le Bouclier canadien
  - le site d'intérêt particulier : parc provincial Whiteshell (Manitoba).
- Eau – effets potentiels du Projet sur l'approvisionnement en eau de la communauté; comprend :
  - l'intérêt démontré pour les rivières, les bassins hydrographiques et les plans d'eau
  - les mesures d'intervention proposées en cas de déversement pour la rivière Nipigon, la rivière Savanne, la rivière Moose, le bassin hydrographique de Nipissing, le lac des Bois, la rivière Wabigoon, le lac Long, la rivière Sturgeon et la rivière des Outaouais

- l'emplacement des vannes de la canalisation principale relativement aux plans d'eau d'importance critique pour les Premières Nations et les Métis
- Engagement – comprend :
  - les rôles et responsabilités respectifs de l'État, de l'Office national de l'énergie et d'Énergie Est dans le processus réglementaire
  - la nécessité d'adopter un processus ou cadre de travail d'engagement distinct tenant compte de la situation unique des Métis
  - le soutien pour participer de manière significative à l'engagement, à la révision du Projet et au processus de collecte des renseignements sur le savoir traditionnel
  - le niveau d'engagement à l'égard des Premières Nations et des Métis relativement à la construction initiale du pipeline
- Terres visées par un traité – interactions potentielles du Projet avec des terres visées par un traité ou de la sélection des terres.
- Sites culturels – effets potentiels du Projet sur des cimetières et des sites sacrés.
- Savoir traditionnel – participation à des études sur le savoir traditionnel et à des ententes et accords connexes.
- Terrains de piégeage – effets potentiels sur le piégeage, les terrains de piégeage et les intérêts des trappeurs parallèlement au processus d'engagement des Premières Nations et des Métis.
- Développement économique – financement, investissement dans la communauté, emploi, formation et opportunités pour les fournisseurs durant la construction et l'exploitation, et participation économique; intérêt dans les opportunités d'affaires potentielles découlant des besoins du Projet en matière d'alimentation électrique ainsi que des besoins régionaux et communautaires en matière d'électricité.

#### 6.2.5 Québec

Depuis le début des activités d'engagement en avril 2013, Énergie Est a approché 24 communautés et organisations des Premières Nations au Québec. Les activités d'engagement ont mis en relief les points d'intérêt suivants :

- Nature du produit – caractéristiques du gaz naturel, du pétrole et du bitume dilué et effets potentiels du transport du pétrole en cas de déversement.
- Nature du Projet - les diverses composantes du Projet au Québec, y compris le nouveau pipeline, les installations portuaires et le transport maritime et le besoin de se pencher sur les effets potentiels de chacune des composantes du Projet.
- Traités et droits autochtones – effets potentiels du Projet sur les droits issus de traités et les droits et titres autochtones ainsi que sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.

- Environnement maritime – effets potentiels du Projet, incluant les effets du terminal maritime et des activités de transport maritime y étant associées.
- Environnement terrestre – comprend les possibilités suivantes :
  - les effets potentiels du bruit causé par les stations de pompage et les terminaux maritimes
  - les effets potentiels sur la qualité de l'air et odeurs provenant des terminaux de réservoirs, des installations maritimes et des navires accostés
  - les effets potentiels sur les sites et les ressources archéologiques terrestres
- Environnement marin – possibilité de participer à des études marines et effets potentiels sur :
  - les poissons (et leur habitat) qui ont une importance à des fins de subsistance, culturelles et socioéconomiques;
  - les cétacés et leur habitat et les intérêts des Premières Nations dans les projets et les opportunités en écotourisme;
  - les sites et les ressources archéologiques aquatiques.
- Développement économique – financement, investissement dans la communauté, emploi, formation et opportunités pour les fournisseurs durant la construction et l'exploitation, et participation économique.

#### **6.2.6 Nouveau-Brunswick**

Depuis le début des activités d'engagement en avril 2013, Énergie Est a approché 16 communautés et organisations des Premières Nations au Nouveau-Brunswick. Les activités d'engagement ont mis en relief les points d'intérêt suivants :

- Sécurité du pipeline et nature du produit – caractéristiques du pétrole et du bitume dilué et effets potentiels du transport du pétrole en cas de déversement; risques et statistiques concernant les volumes de pétrole déversés dans le cadre du transport par pipeline et ferroviaire.
- Pêcheries – effets potentiels des déversements sur les pêcheries traditionnelles et commerciales et sur les habitats associés.
- Site traditionnel – Grand Lac, Nouveau-Brunswick.
- Développement économique – financement, investissement dans la communauté, emploi, formation et opportunités pour les fournisseurs durant la construction et l'exploitation, et participation économique.

### 6.3 MESURES D'ATTÉNUATION ET DE REMÉDIATION

Les commentaires des groupes autochtones sur le Projet sont pris en compte dans la conception et la planification du Projet ainsi que dans l'ÉES, le cas échéant.

L'information reçue est vérifiée par des experts en vue de potentielles modifications au Projet, tout comme les autres facteurs n'ayant pas de liens avec les intérêts des groupes autochtones. Les mesures d'atténuation déterminées sont ensuite élaborées par Énergie Est en collaboration avec les groupes autochtones durant le processus d'engagement.

Énergie Est se penche sur les enjeux et les préoccupations soulevés par l'intermédiaire des mécanismes suivants :

- La collecte de renseignements portant sur le savoir traditionnel.
- L'analyse des renseignements sur le savoir traditionnel pour mieux comprendre la portée et la profondeur des effets potentiels du Projet déterminés par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.
- L'apport de changements à la conception ou aux activités d'exploitation du Projet, lorsque possible.
- Des rencontres avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pour revoir les renseignements sur le savoir traditionnel et discuter des mesures d'atténuation proposées, incluant des mesures d'atténuation standard éprouvées et mises sur pied par TransCanada au fil des ans relativement à des enjeux et des préoccupations du même ordre.
- La mise sur pied d'un plan d'intervention ou d'atténuation pour répondre aux enjeux et préoccupations déterminés par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, incluant un Plan de protection de l'environnement, qui s'applique durant la phase de construction du Projet.
- La mise à disposition, pour les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, de renseignements et de mises à jour permettant de favoriser la compréhension générale des mesures d'atténuation proposées.
- La poursuite du dialogue sur les enjeux, les préoccupations et les mesures d'atténuation potentielles, à mesure que les échanges se poursuivent et que les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis fournissent des rapports sommaires.

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Sécurité du pipeline et des produits devant être livrés	Ermineskin Tribe	177625 177646	<p>La sécurité du pipeline est inséparable de l'intégrité que lui confèrent nos normes de construction et se trouve renforcée par un programme d'entretien qui permet d'exercer une étroite surveillance sur son fonctionnement.</p> <p>L'intégrité du pipeline est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des normes de construction qui intègrent conception, conformité aux règlements et contrôle rigoureux de la qualité</li> <li>• La qualité des matériaux utilisés dès la production brute et tout au long des étapes de la fabrication</li> <li>• Les conditions d'exploitation du pipeline et la présence de dispositifs adéquats pour surveiller les événements inhabituels</li> <li>• Des activités d'entretien coordonnées, régulières et efficaces</li> </ul> <p>Une fois en service, le pipeline fera l'objet d'un programme d'entretien axé sur les mesures et les activités d'entretien suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement)</li> <li>• Protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations)</li> <li>• Détection des fuites (mesures de pression, surveillance du centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques)</li> <li>• Activités régulières de surveillance aérienne</li> <li>• Inspections internes (surveillance des menaces internes et externes)</li> <li>• Évaluations géotechniques</li> <li>• Entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouveau revêtement, pose de douilles de pression)</li> </ul> <p>Parallèlement à ces pratiques de sécurité, Énergie Est s'est dotée d'un plan d'intervention d'urgence exhaustif pour assurer la protection des propriétaires, des communautés, des organismes d'intervention et des employés tout en minimisant les effets potentiels de la situation d'urgence. Le plan d'intervention d'urgence (PIU) sera élaboré en consultation avec les organismes de services d'urgence et les communautés autochtones.</p>	Volume 7, Sections 2, 3 et 5

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			Cet aspect sera mis au point et présenté à l'Office national de l'énergie avant le début des activités d'exploitation et respectera ou excédera les exigences de l'ensemble des normes fédérales et provinciales.	
Absence de consultation des gouvernements fédéral et provinciaux sur le Projet	Nation Piikani	185369	<p>L'obligation légale de consulter les Premières Nations et les Métis incombe à l'État, fédéral et provincial. Afin de comprendre les effets potentiels du Projet, Énergie Est échange avec les communautés des Premières Nations et des Métis susceptibles d'être touchées par le Projet.</p> <p>Bien que l'obligation de consulter incombe à l'État, les organismes de réglementation pertinents exigent qu'Énergie Est, en tant que promotrice du Projet, démontre des échanges avec les communautés des Premières Nations et des Métis potentiellement touchées avant l'obtention des approbations réglementaires du Projet, et dans le cadre de celles-ci.</p>	Volume 10
Activités d'engagement inadéquates jusqu'à maintenant	Nation Piikani	196362	<p>Énergie Est a identifié la Nation Piikani comme une des communautés susceptibles d'être touchées par le Projet et partage avec elle des renseignements sur le Projet depuis juillet 2013. Une rencontre a été organisée avec le coordonnateur de la consultation pour la Nation Piikani en août 2013.</p> <p>En avril 2014, une rencontre a eu lieu afin de présenter et d'expliquer la lettre d'accord et l'entente sur le financement des engagements et sur les communications au chef et au conseil. Le chef et le conseil ont témoigné de leur gratitude envers Énergie Est pour avoir approché la Nation Piikani si tôt dans le Projet. Énergie Est a fourni à la Nation Piikani un exemplaire du livre portant sur le savoir traditionnel et les caractéristiques archéologiques en Alberta afin qu'elle en examine le contenu.</p> <p>En date du 18 avril 2014, l'engagement à l'égard de la Nation Piikani sur le Projet se poursuivait. Des renseignements détaillés sur l'engagement à l'égard de la Nation Piikani se trouvent à l'annexe Vol 10B-9.</p>	Volume 10
Demandes d'échanges interculturels avec l'équipe du Projet	Ermineskin Tribe	177625	Énergie Est tiendra compte de toutes les invitations à participer à des séances de formation interculturelle. Énergie Est est ouverte à l'idée d'améliorer les connaissances et la compréhension de ses employés relativement à l'histoire, à la culture, aux aspirations et aux préoccupations des Premières Nations et des Métis.	S.O.

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Tenue d'une cérémonie avant d'entreprendre toute activité de construction dans le cadre du Projet	Ermineskin Tribe	177625	Énergie Est collaborera avec chaque communauté pour bien comprendre ses besoins et intérêts culturels et les intégrer au plan de construction, le cas échéant.	S.O.
Effets sur les droits issus de traités, les droits autochtones et les titres autochtones	Nation Piikani	185369	<p>Par ses activités d'engagement et d'ÉES, Énergie Est cherche à identifier les intérêts et préoccupations relatifs au Projet chez les communautés autochtones potentiellement touchées. Le programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est vise entre autres à faire participer les communautés aussi tôt que possible aux activités d'évaluation, ce qui pourrait comprendre les programmes d'étude du savoir traditionnel.</p> <p>Le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en exigeant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des informations avec Énergie Est et les communautés et organisations membres du Projet ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations.</p>	S.O.
Portée du programme sur le terrain et influence de la communauté sur la détermination des zones importantes et les mesures d'atténuation recommandées	Nation Siksika	176672	Énergie Est s'engage à collaborer avec les communautés pour bien comprendre leurs intérêts et les aspects qui leur sont importants. Des opportunités et des ressources sont offertes dans le cadre des programmes d'études sur le savoir traditionnel afin de répertorier les sites préoccupants ou d'intérêt. Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers les communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements recueillis durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte en vue d'une possible intégration à la planification du Projet, incluant le Plan de protection de l'environnement (PPE) et les cartes-tracés environnementales, au besoin.	S.O.
Effets potentiels sur l'environnement	Ermineskin Tribe	177646	<p>L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement se trouve dans l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES). L'évaluation des effets potentiels portait sur les composantes valorisées biophysiques et socioéconomiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• environnement atmosphérique</li> </ul>	ÉES

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• environnement acoustique</li> <li>• ressources en eau de surface</li> <li>• ressources en eau souterraine</li> <li>• poisson et habitat du poisson</li> <li>• sols et terrain</li> <li>• végétation et terres humides</li> <li>• faune et habitat faunique</li> <li>• occupation du territoire et utilisation des ressources</li> <li>• ressources patrimoniales</li> <li>• ressources paléontologiques</li> <li>• utilisation traditionnelle des terres et des ressources</li> <li>• emploi et économie</li> <li>• infrastructure et services</li> <li>• bien-être socioculturel</li> <li>• santé humaine</li> <li>• esthétique visuelle</li> </ul> <p>L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets de chacune de ces composantes valorisées. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux impacts environnementaux du Projet.</p>	
Effets potentiels des franchissements de cours d'eau du Projet	Tribu de Louis Bull	161267	L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur les cours d'eau est présentée à la section « Ressources en eau de surface » de l'ÉES. Le processus appliqué par Énergie Est pour la sélection des emplacements et des techniques de franchissement des cours d'eau a été développé en tenant compte des pratiques de conception et d'installation acceptées dans l'industrie, mises à jour pour tenir compte des évaluations particulières des sites et respecter les <i>Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat</i> du ministère des Pêches et des Océans (MPO), qui ont remplacé les énoncés opérationnels du MPO.	ÉES : Volume 2, Partie B, Section 4  ÉES : Volume 8

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Le processus de sélection des méthodes de franchissement de cours d'eau appliqué par Énergie Est tient compte du fait que chaque technique de franchissement d'un cours d'eau présente ses propres risques. Énergie Est prévoit choisir la méthode de construction la plus efficace et qui produira le moins d'effets défavorables. Lorsqu'elle choisit une méthode de franchissement, Énergie Est soupèse en règle générale les critères suivants : les paramètres du cours d'eau, les caractéristiques environnementales et la constructibilité, y compris les stratégies intégrées de construction et d'atténuation.</p> <p>Au moment de construire un pipeline, Énergie Est prend des précautions particulières pour réduire de façon importante le risque de rupture et de déversement près d'un franchissement de cours d'eau; par exemple, accroître la profondeur de couverture, utiliser des conduites à paroi plus épaisse et installer des vannes d'arrêt des deux côtés du franchissement afin d'endiguer le déversement si une fuite est détectée.</p> <p>Les mesures types d'atténuation proposées reflètent les pratiques de l'industrie qui ont été acceptées par les organismes de réglementation et qui sont présentées dans l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES).</p> <p>Durant la construction du pipeline et des installations, Énergie Est dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation indiqués dans le PPE de l'ÉES (volume 8).</p> <p>Énergie Est proposera aux propriétaires de puits situés dans un rayon de 200 m de l'emplacement du Projet (ou de 500 m de l'emplacement qui fera l'objet d'un dynamitage) de participer à un programme de contrôle des puits de captage. Énergie Est appliquera ses mesures de gestion des eaux et son plan de surveillance après construction énoncé dans les plans de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8).</p> <p>Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux points de franchissement des cours d'eau.</p>	

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur les pâturages indigènes en Saskatchewan	Nation Siksika	165150	En Saskatchewan, le Projet consiste principalement en la conversion d'un gazoduc existant au transport du pétrole. En Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, la conversion de 3 000 km d'un gazoduc existant au transport du pétrole au lieu de la construction d'un nouveau pipeline pour ces tronçons permettra de réduire l'empreinte de la zone développée d'environ 18 000 ha à environ 450 ha, en plus d'éviter les effets négatifs potentiels pour la faune et son habitat, les poissons et leur habitat, la végétation et les terres humides, les sols, les propriétaire fonciers, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les autres utilisateurs du territoire. En Saskatchewan, les effets potentiels sur l'environnement relatifs aux tronçons convertis du Projet sont reliés à la construction et à l'installation de nouvelles installations (stations de pompage, vannes et accès routiers permanents), du terminal de réservoirs de Moosomin et de la canalisation latérale de Cromer. Aucune communauté végétale indigène des hautes terres de la Saskatchewan ne serait éliminée de façon permanente en raison de la construction du terminal de réservoirs de Moosomin, des stations de pompage ou des accès routiers permanents. Environ 15 ha de terres humides pourraient être éliminés durant la construction des installations. Ces effets, ainsi que les mesures d'atténuation proposées, ont été évalués dans l'ÉES, volume 2, partie B. Énergie Est étudiera l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les groupes autochtones ayant fait part de leurs préoccupations relativement aux impacts sur les pâturages indigènes.	ÉES : Volume 2, Partie B, Section 8
Plans de restauration après la construction	Ermineskin Tribe	177625	Le nettoyage et la remise en état sont des étapes importantes pour redonner aux sites une condition semblable à celle qui prévalait avant la construction. Les objectifs du nettoyage et de la remise en état comprennent la prévention de la perte de terre végétale et de matériaux de surface en raison de l'érosion par le vent et l'eau, l'établissement d'une couverture végétale compatible avec l'utilisation des terres avoisinantes et le maintien de la capacité continue des terres de soutenir les diverses utilisations du territoire existantes	ÉES : Volume 8, Pipeline – Nouveau – Plan de protection de l'environnement

Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			avant la construction.	
			Dans le cas des activités de construction hivernales, le nettoyage se fait généralement en deux temps : le nettoyage préliminaire a lieu tout de suite après la fin de la construction et le nettoyage final a lieu l'hiver suivant. Dans le cas des activités de construction estivales, le nettoyage se fait généralement tout de suite après la construction ou dès que les conditions le permettent.  Le Projet se conformera aux normes du programme de suivi post-construction de l'entreprise et à des exigences et conditions particulières sur le plan de la remise en état.	
Effets potentiels sur les ressources archéologiques et paléontologiques : Buffalo Pound	Nation crie de Samson	165149	Le site archéologique de Buffalo Pound, à Hardisty, ne sera pas affecté par le Projet. Énergie Est a choisi un autre emplacement pour son terminal.	ÉES : Volume 3, Partie A, Section 3
Tracé et possibilité d'évitement des zones importantes définies par la communauté	Ermineskin Tribe	177625	Le tracé du Projet a été établi en fonction de certains critères et a été ensuite validé par les spécialistes et les consultants de TransCanada. Ces critères représentent les pratiques exemplaires qu'adopte l'industrie pour déterminer le tracé des pipelines de transport tout en alliant faisabilité, exigences de construction et plans d'exploitation. Les critères qui ont dicté le choix du tracé sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimiser l'empreinte environnementale et socioéconomique globale de manière à faciliter la construction et l'exploitation économiques des installations.</li> <li>• Dans la mesure du possible, aménager les installations parallèlement aux infrastructures en place pour réduire la superficie de la nouvelle emprise et des aires de travail temporaires et réduire les effets sur les ressources environnementales (p. ex., peuplement de plantes indigènes et habitat faunique) et sur les activités agricoles.</li> <li>• Réduire le nombre de franchissements de cours d'eau ou de grandes rivières, de routes, de voies ferrées et d'espaces de services publics.</li> <li>• Éviter les zones écosensibles (terres humides, zones riveraines et franchissements de cours d'eau).</li> <li>• Éviter les terrains instables et les sols problématiques.</li> </ul>	S.O.

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les zones qui abritent des espèces fauniques et végétales désignées par les gouvernements fédéral et provinciaux (habitats d'espèces préoccupantes, espèces désignées comme espèces en péril, espèces et habitats menacés selon le Comité sur la situation des espèces en péril ou la <i>Loi sur les espèces en péril</i>).</li> <li>• Éviter les terres à statut spécifique, tels que les parcs, les aires protégées, les cimetières et les lieux historiques.</li> <li>• Éviter les concentrations de résidences rurales ou d'habitations urbaines.</li> <li>• Éviter les zones d'importance culturelle connues pour les Premières Nations et les Métis.</li> </ul> <p>Énergie Est est activement engagée auprès de l'Ermineskin Tribe pour comprendre ses intérêts et déterminer les zones qu'elle considère importantes. Des opportunités et des ressources sont offertes dans le cadre des programmes d'études sur le savoir traditionnel afin de répertorier les sites préoccupants ou d'intérêt. Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers chacune des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées.</p> <p>Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	
Effets potentiels sur les activités et sites d'utilisation traditionnelle des terres	Tribu des Blood	165119	<p>L'évaluation des effets potentiels sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources (UTTR) associés à la construction et à l'exploitation du Projet se trouve dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p> <p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets potentiels sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types de sites et d'activités énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des</p>	<p>ÉES : Volume 3, Partie A, Section 5</p> <p>ÉES : Volume 8</p>
	Première Nation de Frog Lake	175513		

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>échanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites d'UTTR sont déterminés avant ou pendant la construction, les conditions mises de l'avant dans le plan d'urgence en cas de découverte de sites d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources du PPE seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux composantes valorisées (CV) biophysiques et socioéconomiques et dans le PPE permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers chacune des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	
Effets potentiels sur l'UTTR : Great Sand Hills (Saskatchewan)	Tribu des Blood	165119	<p>La réserve écologique de Great Sand Hills en Saskatchewan est croisée par la zone d'évaluation régionale de l'UTTR, mais se trouve en dehors de la zone d'évaluation locale de l'UTTR.</p> <p>L'évaluation des effets potentiels sur l'UTTR associés à la construction et à l'exploitation du Projet se trouve dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p> <p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets potentiels sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites d'UTTR sont déterminés</p>	ÉES : Volume 8
	Nation Siksika	165150		

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>avant ou pendant la construction, les conditions mises de l'avant dans le plan d'urgence en cas de découverte de sites d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources du PPE seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le PPE permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers chacune des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	
Effets potentiels sur l'UTTR : région d'Hardisty (Alberta)	Première Nation de Frog Lake	175513	<p>La municipalité d'Hardisty, en Alberta, se trouve dans la zone d'évaluation régionale de l'UTTR et est adjacente à la zone d'évaluation locale de l'UTTR.</p> <p>L'évaluation des effets potentiels sur l'UTTR associés à la construction et à l'exploitation du Projet se trouve dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p> <p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets potentiels sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites d'UTTR sont déterminés avant ou pendant la construction, les conditions mises de l'avant dans le plan d'urgence en cas de découverte de sites d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources du PPE seront respectées.</p>	ÉES : Volume 8

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le PPE permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers chacune des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	
<p>Effets potentiels sur l'UTTR : Sounding Lake et Neutral Hills (Alberta) et région des Great Sand Hills et de Cypress (Saskatchewan)</p>	<p>Nation crie de Samson</p>	<p>165149</p>	<p>Sounding Lake et Neutral Hills, en Alberta, se trouvent dans la zone d'évaluation régionale de l'UTTR, mais en dehors de la zone d'évaluation locale de l'UTTR; la réserve écologique de Great Sand Hills en Saskatchewan est croisée par la zone d'évaluation régionale de l'UTTR, mais se trouve en dehors de la zone d'évaluation locale de l'UTTR.</p> <p>La limite du parc provincial de Cypress Hills se trouve à 95 km au sud de la zone d'évaluation régionale de l'UTTR et donc, les effets potentiels du Projet dans ce secteur sont peu probables.</p> <p>L'évaluation des effets potentiels sur l'UTTR associés à la construction et à l'exploitation du Projet se trouve dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p> <p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites d'UTTR sont déterminés</p>	<p>ÉES : Volume 8</p>

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>avant ou pendant la construction, les conditions mises de l'avant dans le plan d'urgence en cas de découverte de sites d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources du PPE seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le PPE permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers chacune des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	
Effets potentiels sur l'UTTR : Sounding Creek (Alberta) et zones de pâturages indigènes	Nation Siksika	165150	<p>Sounding Creek se trouve dans la zone d'évaluation régionale de l'UTTR, mais en dehors de la zone d'évaluation locale de l'UTTR; les zones d'évaluation locale et régionale de l'UTTR croisent des pâturages indigènes.</p> <p>L'évaluation des effets potentiels sur l'UTTR associés à la construction et à l'exploitation du Projet se trouve dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p> <p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets du Projet sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si les sites liés à l'UTTR sont signalés avant ou pendant les travaux, les conditions énoncées dans le plan d'urgence visant la découverte de sites liés à l'utilisation des</p>	ÉES : Volume 8

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>terres à des fins traditionnelles faisant partie du PPE seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le PPE permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers chacune des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	
Intérêt à réaliser une étude sur le savoir traditionnel et sur l'utilisation traditionnelle des terres	Première Nation Montana	181627	<p>Dans le cadre du programme d'engagement réalisé pour le Projet, Énergie Est a mis en œuvre un programme de collecte de renseignements sur le savoir traditionnel.</p> <p>Le programme de savoir traditionnel du Projet a pour principal objectif de collecter des renseignements sur le savoir traditionnel afin d'aider à déterminer les effets potentiels du Projet sur les éléments environnementaux et socioéconomiques d'intérêt cernés pour les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.</p> <p>Énergie Est s'engage à collaborer avec les communautés pour bien comprendre leurs intérêts et les aspects qu'elles considèrent importants. Veuillez consulter l'annexe Vol 10A-2 pour de plus amples renseignements à propos de la participation de chaque communauté au Projet.</p>	Volume 10, Section 4
	Nation crie de Samson	165149		
	Ermineskin Tribe	177625 138511		
	Première Nation de Frog Lake	175513		
	Tribu de Louis Bull	161267		
	Nation Piikani	177789 141649		
	Nation crie de Saddle Lake	155912		
	Nation Siksika	177633		
Accès aux terres privées situées le long du Projet pour mener les études relatives à l'UTTR	Tribu des Blood	137387	<p>Énergie Est s'engage à collaborer avec les communautés autochtones là où son Projet et ses activités d'exploitation peuvent avoir un effet sur l'utilisation traditionnelle des terres sur les terres de l'État. En ce qui concerne les terres privées, Énergie Est favorise l'engagement à l'égard des communautés autochtones pour bien comprendre les aspects reliés à leur utilisation traditionnelle actuelle et à leur accès. Dans le cas où une communauté a démontré son utilisation des terres privées à des fins traditionnelles, Énergie Est collaborera avec la communauté pour déterminer les effets potentiels et élaborer des mesures d'atténuation mutuellement acceptables, le cas échéant.</p>	Volume 10, Section 4
		165119		
	Nation Siksika	176672		

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Demander aux membres de la communauté de surveiller la construction du Projet	Nation Piikani	141649	S'il y a lieu, Énergie Est s'engage à mettre à l'essai un programme de suivi communautaire permettant le suivi des activités de construction.	ÉES : Volume 1, Section 7
	Tribu des Blood	165119		
	Nation Siksika	145684		
Possibilités économiques et d'affaires découlant du Projet	Ermineskin Tribe	177625	<p>Le Projet pourrait permettre aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis de profiter de certains débouchés économiques, dont des initiatives de développement des ressources qui stimuleront l'emploi, l'obtention de contrats, l'expansion des affaires et les investissements dans la vie communautaire. Énergie Est entretient un dialogue avec les communautés afin de déterminer les opportunités de nature économique pertinentes pour chaque communauté ou organisation.</p> <p>L'équipe d'octroi de contrat autochtone (dispersée dans diverses régions) du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement crée et met à jour une liste de possibilités d'octroi de contrats correspondant aux qualifications des entrepreneurs autochtones et locaux. TransCanada collabore avec les communautés afin de déterminer les entreprises et les personnes qui sont intéressées aux possibilités d'octroi de contrats et d'emploi relatives au Projet. En fonction de ces renseignements, l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement prépare un plan de participation autochtone et locale pour le Projet. Ce plan comprend les processus utilisés pour offrir des possibilités d'octroi de contrat et d'emploi aux entrepreneurs autochtones et locaux. Énergie Est impose des exigences dans les contrats avec les maîtres d'œuvre visant à favoriser l'embauche d'entrepreneurs et employés autochtones et locaux qualifiés. Les attentes relatives à la participation des Autochtones et de la population locale sont présentées et communiquées aux maîtres d'œuvre au moment des rencontres précédant et suivant l'attribution du contrat. Les maîtres d'œuvre sont tenus de faire rapport régulièrement à propos du programme convenu de participation autochtone au Projet. Les sous-traitants sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications, de leur capacité, de leur rendement en matière de sécurité, de leur disponibilité et de leur coût.</p>	Volume 10, Section 5
	Première Nation de Frog Lake	175513		
	Nation crie de Samson	165149		
	Nation Siksika	145684 165150 175189		
	Tribu de Louis Bull	161267		
	Nation crie de Saddle Lake	155912		
Possibilités d'emploi et formation	Ermineskin Tribe	177646	Énergie Est reconnaît l'importance de favoriser et de permettre la participation au Projet. En collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est a travaillé au sein des communautés, et continuera de le faire, afin de	Volume 10, Section 5

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			déterminer les besoins en matière de formation relativement aux possibilités d'emploi durant les phases de préconstruction, de construction et de post-construction du Projet. Énergie Est et les maîtres d'œuvre travailleront ensuite avec les communautés ou organisations (par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs des ressources humaines et des agents locaux de développement économique et d'éducation) afin de s'assurer de dispenser la formation nécessaire déterminée dans le cadre de cette collaboration.	
Possibilités de partage de capitaux ou de revenus	Première Nation de Frog Lake	175513	Énergie Est n'envisage pas de participation en capital pour le Projet. Cependant, au cours des prochaines années, Énergie Est évaluera un certain nombre d'idées pouvant permettre aux communautés de profiter de certains débouchés économiques. Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de bien comprendre les effets potentiels du Projet et les intérêts en jeu relativement à la participation des Premières Nations et des Métis au Projet et de trouver un terrain d'entente qui satisfera les deux parties.  Énergie Est fera preuve de souplesse et tiendra compte des points de vue, valeurs et aspirations des communautés dans son modèle d'affaires. Cela peut comprendre des possibilités d'octroi de contrats ou d'approvisionnement, de participation en coentreprise ou encore d'investissement, d'emploi et de formation dans la communauté.	S.O.
	Nation Piikani	196690		
Potentiel d'ententes sur le financement	Première Nation de Frog Lake	175513	Énergie Est reconnaît que de nombreuses communautés autochtones ne possèdent pas nécessairement l'expertise et les ressources humaines et financières requises pour participer efficacement à d'importants travaux d'infrastructure. Par conséquent, Énergie Est s'est engagée à susciter, de la part des communautés autochtones concernées et potentiellement touchées, un engagement et un dialogue fructueux à l'égard d'Énergie Est.  Afin de soutenir le processus de collecte de renseignements, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis se sont vus offrir plusieurs formes d'accord visant à officialiser les protocoles d'engagement et à fournir un financement pour planifier et mettre en œuvre des activités d'engagement.	Volume 10, Section 4

**Tableau 6-2 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Alberta (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			En date du 30 avril 2014, Énergie Est avait envoyé des lettres d'accord et des propositions d'entente sur le financement des engagements et sur les communications à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Soixante-deux lettres d'accord ont été signées et 52 ententes sur le financement des engagements et sur les communications sont en cours de négociation. Des renseignements détaillés supplémentaires sont fournis à la section 4 du volume 10.	
Potentiel d'investissement dans la communauté	Tribu de Louis Bull	161267	Grâce à l'engagement communautaire, Énergie Est a élaboré une stratégie d'investissement dans les communautés autochtones visant les communautés établies à proximité de ses activités prévues. Par conséquent, Énergie Est a clairement défini trois principaux secteurs d'investissement communautaire : la communauté, la sécurité et l'environnement.	Volume 10, Section 5
Renseignements demandés sur les revenus relatifs à l'expédition	Nation Piikani	196690	Les renseignements financiers demandés pour ce Projet reposent sur les modalités d'ententes confidentielles conclues entre Énergie Est, en tant que transporteur, et ses expéditeurs et ne peuvent donc être rendus publics.	Volume 3, Section 1

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Nature du Projet et développement des sables bitumineux	Première Nation de Sakimay	179386	Le Projet d'Énergie Est consistera en un pipeline de 4 600 km qui permettra de transporter 1,1 million de barils de pétrole brut par jour de l'Alberta et de la Saskatchewan vers les raffineries de l'Est du Canada. Actuellement, le Projet comprend les composantes principales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La conversion d'un pipeline de gaz naturel existant en pipeline de transport de pétrole.</li> <li>• La construction de nouveaux pipelines en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans l'Est de l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour rejoindre le pipeline converti.</li> <li>• La construction d'installations connexes, de stations de pompage et de terminaux de réservoirs nécessaires au transport du pétrole brut de l'Alberta au Québec et au Nouveau-Brunswick, incluant des installations maritimes permettant l'accès à d'autres marchés par bateau.</li> </ul>	Volume 1, Demande et aperçu du Projet

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Le Projet permettra le transport du pétrole brut des sables bitumineux de l'Ouest du Canada, mais ne se limitera pas au transport du pétrole brut provenant de cette région.</p> <p>En avril 2014, l'ONÉ a publié une liste de préoccupations concernant le Projet dans laquelle il est indiqué que l'Office ne tiendra pas compte des effets environnementaux et socioéconomiques associés aux activités en amont, au développement des sables bitumineux ou à l'utilisation en aval du pétrole brut transporté par le pipeline.</p>	
Effets potentiels d'un déversement sur l'environnement	Première Nation de Piapot	170400	<p>Outre la conception attestée de ses installations, Énergie Est s'est dotée d'un programme de gestion de l'intégrité qui assure une exploitation sécuritaire dans les zones situées à proximité de ressources d'eau importantes. Voici les principales caractéristiques de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif de confinement secondaire dans les stations de pompage et les terminaux de réservoirs</li> <li>• Pose de vannes destinées à protéger les lacs, les rivières et les sources d'eau potable</li> <li>• Surveillance des opérations et patrouilles chargées de déceler les problèmes potentiels le long du pipeline</li> <li>• Zones sensibles le long du pipeline</li> <li>• Détection des fuites et surveillance du pipeline</li> </ul> <p>Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et présente une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements selon les paramètres conceptuels et opérationnels en présence. Il comprend également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives, y compris les ressources en eau de surface et en eau souterraine. Énergie Est examinera ces scénarios avec les</p>	<p>Volume 7, Section 4</p> <p>ÉES : Volume 6</p>
	Première Nation d'Okanese	186986		
	Première Nation de Pasqua n° 79	159190		
	Première Nation d'Ochapowace	120211		
	Première Nation de Kawacatoose	159211		
	Première Nation de Carry The Kettle	159134		
	Première Nation de White Bear	176134		
	Première Nation de Pasqua n° 79	194081		

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations concernant les accidents et les défaillances. Ce volume présente également un aperçu des mesures d'intervention d'urgence et des techniques d'atténuation des déversements. De plus amples renseignements sur les mesures d'intervention d'urgence se trouvent au volume 7 de la demande.	
Emplacement du terminal de réservoirs près de Moosomin	Première Nation d'Ochapowace	179680	Le terminal de réservoirs de Moosomin sera situé sur une propriété acquise par TransCanada à environ 15 km au nord-est de la ville de Moosomin (Saskatchewan), à proximité des stations de compression et de pompage existantes de TransCanada à Moosomin. On pourra accéder au site par les chemins de canton au nord et au sud de l'autoroute 600, par deux portails de 8 m de large.	Volume 6
Obligation de l'État de consulter et d'accommoder relativement au Projet	Métis Nation of Saskatchewan	199433	L'obligation légale de consulter les Premières Nations et les Métis incombe à l'État, fédéral et provincial. Afin de comprendre les effets potentiels du Projet, Énergie Est échange avec les communautés des Premières Nations et des Métis susceptibles d'être touchées par le Projet.  Bien que l'obligation de consulter incombe à l'État, les organismes de réglementation pertinents exigent qu'Énergie Est, en tant que promotrice du Projet, démontre des échanges avec les communautés des Premières Nations et des Métis potentiellement touchées avant l'obtention des approbations réglementaires du Projet, et dans le cadre de celles-ci.	Volume 10, Section 1
Maintien de l'engagement continu	Première Nation d'Okanese	176159	TransCanada est fière de sa longue tradition de relations avec les communautés situées à proximité de ses installations et pipelines.  Le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en exigeant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des informations avec Énergie Est et les communautés et organisations membres du Projet ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations. Toutefois, la relation entre Énergie Est et les communautés autochtones ne sera pas limitée à la conception du Projet. Les	Volume 10

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			relations créées au cours de l'implantation du Projet d'Énergie Est se poursuivront durant les phases de construction et d'exploitation du pipeline. En cultivant des relations à long terme positives avec les communautés autochtones sur lesquelles ses activités peuvent produire une incidence, Énergie Est est convaincue qu'elle peut mener ses activités tout en respectant les intérêts des diverses communautés.	
Activités d'engagement inadéquates jusqu'à maintenant	Première Nation d'Ochapowace	179716	Énergie Est a entrepris des démarches auprès des groupes autochtones qui pourraient être concernés ou avoir des intérêts dans le Projet avant que ce dernier ne soit annoncé publiquement. Très tôt, Énergie Est a commencé à contacter des leaders et des organisations des Premières Nations et des Métis afin de présenter le Projet et de confirmer l'intérêt potentiel des communautés. Le Projet a été annoncé le 2 avril 2013 par communiqué de presse et par le lancement d'un site Web public.	Volume 10
Renseignements relatifs au Projet inadéquats jusqu'à maintenant	Première Nation d'Okanese	186986	<p>Au cours d'avril et de mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones a effectué le suivi par courriel et par téléphone pour confirmer la réception des renseignements, répondre aux questions initiales et noter les préoccupations, les intérêts et les renseignements que chaque communauté souhaitait partager concernant le Projet d'engagement continu.</p> <p>L'engagement à l'égard de la Première Nation d'Ochapowace a commencé par le partage de renseignements avant l'annonce du Projet. Cela a mené à des réunions avec des représentants de la Première Nation, incluant le chef et le conseil de bande, en mai, juillet et décembre 2013.</p> <p>L'engagement à l'égard de la Première Nation d'Okanese a commencé par le partage de renseignements avant l'annonce du Projet. Cela a mené à des réunions avec des représentants de la Première Nation, incluant le chef et le conseil de bande, en novembre 2013, février et juin 2014.</p> <p>Des renseignements détaillés concernant l'engagement à l'égard des Premières Nations d'Ochapowace et d'Okanese sont disponibles aux annexes Vol 10C-12 et Vol 10C-13.</p>	

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets sur les droits issus de traités, les droits autochtones et les titres autochtones	Première Nation de Piapot	170400	Par ses activités d'engagement et d'ÉES, Énergie Est cherche à identifier les intérêts et les préoccupations relatifs au Projet chez les communautés autochtones potentiellement touchées. Le programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est vise entre autres à faire participer les communautés aussi tôt que possible aux activités d'évaluation, ce qui pourrait comprendre les programmes d'étude du savoir traditionnel. Le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en exigeant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des informations avec Énergie Est et les communautés et organisations membres du Projet ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations.	Volume 10
	Métis Nation of Saskatchewan	199433		
	Première Nation de Pasqua n° 79	194081		
Effets potentiels du Projet sur l'environnement	Première Nation de White Bear	176134	La conversion de 3 000 km de pipeline de transport de gaz naturel existant en pipeline pour le transport du pétrole au lieu de la construction d'un nouveau pipeline pour ces sections permet de réduire l'empreinte du Projet de 18 000 ha de nouveau pipeline à environ 450 ha en plus de réduire les effets potentiels pour la faune et son habitat, le poisson et son habitat, la végétation et les terres humides, les sols, les propriétaire fonciers, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les autres utilisateurs du territoire. En Saskatchewan, les effets potentiels du Projet sur l'environnement se rapportent à la construction et à la mise en place de nouvelles installations (stations de pompage, vannes et chemins d'accès permanents connexes), de la canalisation latérale de Cromer et du terminal de réservoirs de Moosomin. Ces effets, ainsi que les mesures d'atténuation proposées, ont été évalués dans le cadre de l'ÉES, volume 2, partie B. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les groupes autochtones ayant fait part de leurs préoccupations quant aux effets sur l'environnement.	ÉES : Volume 2, Partie B
	Première Nation de Piapot	170400		
	Nation crie Star Blanket	175711		

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Demande d'échantillonnage pour vérifier la contamination le long de l'emprise du pipeline existant	Première Nation de Carry The Kettle	119665	<p>TransCanada administre un programme complet d'évaluation et d'assainissement des sites qui permet de déterminer la source des effets, de confirmer la présence ou l'absence de contaminants et d'évaluer les risques. Il s'agit d'un programme continu axé sur la quantification des risques liés aux contaminants potentiels et permettant la délimitation, l'atténuation et le suivi des effets connus en vertu des procédures d'exploitation internes de TransCanada et des lois, directives et meilleures pratiques de gestion provinciales et fédérales. Les sources de contamination associées au pipeline et à l'exploitation des installations ne sont pas reliées à l'emprise du pipeline.</p> <p>Si des sols contaminés sont découverts durant la construction, Énergie Est mettra en œuvre son plan d'urgence en cas de sols contaminés, inclus dans le PPE spécifique au Projet (ÉES, volume 8). Ce plan comprend des mesures et des exigences assurant la manutention, le stockage, l'enlèvement, le transport et l'élimination des sols contaminés.</p> <p>Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et le plan d'urgence en cas de sols contaminés avec les groupes autochtones ayant fait part de leurs préoccupations quant aux effets sur l'environnement.</p>	<p>ÉES : Volume 2, Partie B, Section 7</p> <p>ÉES : Volume 8</p>
Endroits potentiels d'érosion du revêtement du pipeline et pollution potentielle de l'eau y étant associée et affectant la communauté	Première Nation de Carry The Kettle	159134	<p>La majorité des revêtements de la canalisation devant être convertie sont toujours en état de remplir leur fonction. TransCanada a adopté un certain nombre de programmes pour traiter les sections où le revêtement est dégradé. Une protection cathodique est appliquée à travers le sol afin de protéger les sections où le revêtement n'est pas en parfait état. Afin de vérifier l'efficacité de cette procédure, nous utilisons des outils d'inspection interne pour localiser les problèmes pouvant menacer l'intégrité du pipeline, comme la corrosion ou les fissures. Les résultats de ces inspections servent à déterminer les endroits devant faire l'objet d'une réparation. Les réparations sont ensuite planifiées et effectuées, généralement dans l'année suivante.</p>	

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels du Projet sur la quantité et la qualité de l'eau	Première Nation de White Bear	176134	L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur la qualité et la quantité de l'eau est présentée à la section « Ressources en eau de surface » de l'ÉES.	ÉES : Volume 2, Partie B, Section 4
	Première Nation d'Okanese	186986		
Détérioration de la qualité de l'eau en raison du développement industriel dans le Sud de la Saskatchewan	Première Nation de Pasqua n° 79	159190	<p>Les mesures d'atténuation proposées sont conformes aux pratiques adoptées par l'industrie et reconnues par les organismes de réglementation.</p> <p>Durant la construction du pipeline et des installations, Énergie Est dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation indiqués dans le PPE de l'ÉES (volume 8).</p> <p>Énergie Est proposera aux propriétaires de puits situés dans un rayon de 200 m de l'emplacement du Projet (ou de 500 m de l'emplacement qui fera l'objet d'un dynamitage) de participer à un programme de contrôle des puits de captage. Énergie Est appliquera ses mesures de gestion des eaux et son plan de surveillance après construction (énoncé dans les plans de protection de l'environnement; voir l'ÉES, volume 8).</p>	ÉES : Volume 8
Effets potentiels sur la qualité de l'eau en raison des franchissements de cours d'eau du Projet	Première Nation n° 79 de Pasqua	194081	L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur la qualité et la quantité de l'eau est présentée à la section « Ressources en eau de surface » de l'ÉES. Le processus appliqué par Énergie Est pour la sélection des emplacements et des techniques de franchissement des cours d'eau a été développé en tenant compte des pratiques de conception et d'installation acceptées dans l'industrie, mais modifiées pour refléter les évaluations des sites et respecter les <i>Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat</i> du MPO (qui ont remplacé les énoncés opérationnels du MPO).	ÉES : Volume 8

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Le processus de sélection des franchissements de cours d'eau appliqué par Énergie Est tient compte du fait que chaque technique de franchissement d'un cours d'eau présente des risques particuliers. Énergie Est prévoit choisir la méthode de construction la plus efficace et qui produira le moins d'effets défavorables. Lorsqu'elle choisit une méthode de franchissement, TransCanada soupèse en règle générale les critères suivants : les paramètres du cours d'eau, les caractéristiques environnementales et la constructibilité, y compris les stratégies intégrées de construction et d'atténuation.</p> <p>Au moment de construire un pipeline, TransCanada prend des précautions particulières pour réduire de façon importante le risque de rupture et de déversement près d'un franchissement de cours d'eau; par exemple, accroître la profondeur de couverture, utiliser des conduites à paroi plus épaisse et installer des vannes d'arrêt des deux côtés du franchissement afin d'endiguer le déversement si une fuite est détectée.</p> <p>Les mesures types d'atténuation proposées reflètent les pratiques de l'industrie qui ont été acceptées par les organismes de réglementation et qui sont présentées dans l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES).</p> <p>Durant la construction du pipeline et des installations, Énergie Est dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation indiqués dans le PPE de l'ÉES (volume 8).</p> <p>Énergie Est proposera aux propriétaires de puits situés dans un rayon de 200 m de l'emplacement du Projet (ou de 500 m de l'emplacement qui fera l'objet d'un dynamitage) de participer à un programme de contrôle des puits de captage. Énergie Est appliquera ses mesures de gestion des eaux et son plan de surveillance après construction (énoncé dans les plans de protection de l'environnement; voir l'ÉES, volume 8).</p> <p>Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les groupes autochtones ayant fait part de leurs préoccupations quant à la qualité de l'eau aux points de franchissement des cours d'eau.</p>	

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur les aquifères en cas de déversement	Première Nation d'Okanese	176159	<p>Les matériaux géologiques peu profonds situés à proximité du Projet sont dominés par des lithologies argileuses (c.-à-d. les tills glaciaires qui recouvrent la majorité de la province). Ces dépôts ont généralement une connectivité hydraulique relativement faible, ce qui limite les taux de translocation vers le bas des contaminants déversés dans la surface sous-jacente. Le résumé des conditions hydrogéologiques se trouve au volume 2, partie B, section 5.</p> <p>Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et présente une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements selon les paramètres conceptuels et opérationnels en présence. Il comprend également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives, y compris les ressources en eau souterraine. Énergie Est examinera ces scénarios avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations concernant les accidents et les défaillances. Ce volume présente également un aperçu des mesures d'intervention d'urgence et des techniques d'atténuation des déversements, de même qu'une comparaison des divers moyens de transport du pétrole brut, incluant le transport ferroviaire. De plus amples renseignements sur les mesures d'intervention d'urgence se trouvent au volume 7 de la demande.</p>	<p>ÉES : Volume 6</p> <p>ÉES : Volume 2, Partie B, Section 5</p>
Effets potentiels sur la faune	Métis Nation of Saskatchewan	199433	L'évaluation des effets potentiels sur la faune et sur l'habitat faunique liés à la construction et l'exploitation du Projet est présentée dans l'ÉES.	ÉES : Volume 2, Partie B, Sections 9.3 et 9.4
	Première Nation de White Bear	176134	L'évaluation de la faune et de l'habitat faunique a tenu compte de changements dans la disponibilité de l'habitat, dans la connectivité de l'habitat, dans le risque de mortalité ainsi que des effets généraux du Projet sur les insectes, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux terrestres considérés comme gibier, les	
	Première Nation d'Okanese	176159		

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>oiseaux de proie, les oiseaux migrateurs et les mammifères. Dans chaque groupe faunique, l'accent a été mis sur les espèces représentatives ayant des besoins semblables en matière d'habitat (p. ex. les oiseaux migrateurs ou mammifères terrestres associés aux terres humides). Si des mesures d'atténuation adéquates sont respectées, la faune de la Saskatchewan ne devrait subir aucun effet résiduel important.</p> <p>Les mesures d'atténuation générales pour la faune comprennent ce qui suit :</p>	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant d'entreprendre les travaux de construction, réaliser des études saisonnières appropriées afin de recenser les principaux habitats des espèces fauniques et de déterminer leurs caractéristiques (terres humides, terriers, nids, etc.).</li> <li>• Établir et appliquer les distances de recul recommandées et les périodes saisonnières pour les espèces en péril et les espèces préoccupantes, à moins qu'une autorisation ait été obtenue auprès des organismes de réglementation.</li> <li>• Suivre le plan d'urgence en cas de découverte d'espèces préoccupantes dans le Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8).</li> <li>• L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets sur la faune et l'habitat faunique. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les groupes autochtones ayant fait part de leurs préoccupations quant à la faune.</li> </ul>	
Effets potentiels du Projet sur les espèces en péril	Première Nation de White Bear	176134	L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement est présentée dans l'ÉES.	ÉES : Volume 2, Partie B, Sections 9.3 et 9.4

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>L'évaluation de la faune et de l'habitat faunique a tenu compte de changements dans la disponibilité de l'habitat, dans la connectivité de l'habitat, dans le risque de mortalité, dans les zones d'occupation des espèces en péril et dans l'habitat essentiel des espèces en péril ainsi que des effets généraux du Projet sur les insectes, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux terrestres considérés comme gibier, les oiseaux de proie, les oiseaux migrateurs et les mammifères. Si des mesures d'atténuation adéquates sont respectées, les espèces fauniques en péril de la Saskatchewan ne devraient subir aucun effet résiduel important.</p> <p>Les mesures d'atténuation pour protéger les espèces en péril durant la construction peuvent comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprendre, préalablement aux travaux de construction, les études saisonnières appropriées afin de recenser les principaux habitats d'espèces en péril et d'espèces préoccupantes et de déterminer leurs caractéristiques (terres humides, terriers, nids, etc.).</li> <li>• Établir et appliquer les distances de recul recommandées et les périodes saisonnières pour les espèces en péril et les espèces préoccupantes, à moins qu'une autorisation ait été obtenue auprès des organismes de réglementation.</li> <li>• Suivre le plan d'urgence en cas de découverte d'espèces préoccupantes dans le Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8).</li> </ul> <p>L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets sur les espèces en péril. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux espèces en péril.</p>	
Effets potentiels du Projet sur les activités et sites d'utilisation traditionnelle des terres	Première Nation d'Okanese	176159 186986	L'évaluation des effets potentiels sur l'UTTR associés à la construction et à l'exploitation du Projet se trouve dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.	Volume 10, Section 4
Effets potentiels du Projet sur la chasse, le piégeage, la pêche, la récolte et les	Première Nation de White Bear	176134	L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets potentiels sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette de plantes, les	ÉES : Volume 3

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
sites culturels et sacrés			sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.	
Effets potentiels sur les activités de récolte	Métis Nation of Saskatchewan	199433	L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR	
Effet potentiels du Projet sur la chasse, la pêche et les activités de récolte	Première Nation de Piapot	170400	assurant le suivi des activités durant la construction. Si les sites liés à l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources (UTTR) sont signalés avant ou pendant les travaux, les conditions énoncées dans le plan d'urgence visant la découverte de sites liés à l'utilisation des terres à des fins traditionnelles faisant partie du Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8) seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.	
Effets potentiels du Projet sur les sites culturels et sacrés	Nation crie Star Blanket	175711		
	Première Nation de Pasqua n° 79	194081		
			Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers les communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.	

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Protocoles de collecte des données et utilisation des résultats des études sur le savoir traditionnel et l'utilisation traditionnelle des terres	Première Nation de Sakimay	179386	<p>Dans le cadre du programme d'engagement des Autochtones pour le Projet, Énergie Est a conçu et met en œuvre un programme de collecte des données relatives au savoir traditionnel.</p> <p>Le programme de savoir traditionnel du Projet a pour principal objectif de collecter des renseignements sur le savoir traditionnel afin d'aider à déterminer les effets potentiels du Projet sur les éléments environnementaux et socioéconomiques d'intérêt identifiés pour les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Les protocoles et processus sont développés en collaboration par Énergie Est, ses conseillers en environnement et chaque communauté et organisation des Premières Nations et des Métis participant au programme de savoir traditionnel pour le Projet.</p> <p>Les renseignements de nature confidentielle communiqués par les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis ne paraîtront pas dans les documents publics, mais serviront dans l'établissement des stratégies d'atténuation.</p>	ÉES : Volume 10, Section 4
Intérêt pour les études portant sur le savoir traditionnel et l'utilisation traditionnelle des terres	Première Nation d'Ochapowace	120211	Dans le cadre du programme d'engagement réalisé pour le Projet, Énergie Est a mis en œuvre un programme de collecte des renseignements sur le savoir traditionnel.	Volume 10, Section 4
	Métis Nation of Saskatchewan	173918	Le programme de savoir traditionnel du Projet a pour principal objectif de collecter des renseignements sur le savoir traditionnel afin d'aider à déterminer les effets potentiels du Projet sur les éléments environnementaux et socioéconomiques d'intérêt identifiés pour les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.	
	Première Nation de Pasqua n° 79	159190	Énergie Est s'engage à collaborer avec les communautés pour bien comprendre leurs intérêts et les aspects qu'elles considèrent importants. Consulter l'annexe Vol10-2 pour de plus amples renseignements sur la participation de chaque communauté au Projet à ce jour.	
Avantages du Projet pour la communauté	Première Nation d'Okanese	186986	TransCanada a fait évaluer les avantages économiques du Projet pour déterminer les retombées potentielles dans les provinces que traverse le pipeline.	ÉES : Volume 3

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Certains des avantages pour les communautés pourraient comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplois pour les communautés autochtones : les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis peuvent bénéficier d'une considération accrue en ce qui a trait aux emplois dans la construction et l'exploitation du pipeline. Dans le cadre des activités de recrutement du Projet, Énergie Est ciblera particulièrement les personnes sous-représentées, incluant les Autochtones.</li> <li>• Approvisionnement auprès des Autochtones : Énergie Est encourage activement les entreprises autochtones à profiter des ententes d'approvisionnement par l'intermédiaire de ses politiques de diversité des fournisseurs.</li> <li>• Soutien des capacités : les communautés des Premières Nations et des Métis verront des avantages immédiats tout au long du processus d'engagement et de son volet de soutien négocié des capacités. Énergie Est s'assurera que des ressources seront consacrées au processus d'engagement au besoin afin de s'assurer que les communautés des Premières Nations et des Métis concernées seront adéquatement et activement sensibilisées et informées.</li> <li>• Atténuation des effets : Si des communautés des Premières Nations et des Métis sont affectées, des mesures d'évitement, d'atténuation ou de gestion seront identifiées et mises en œuvre.</li> <li>• Investissement dans les activités communautaires : Énergie Est est fière de soutenir les communautés des Premières Nations et des Métis partout au Canada incluant par exemple la participation à un rodéo, une manifestation sportive, un pow-wow ou par le biais d'autres contributions pour des festivités communautaires.</li> </ul> <p>Énergie Est réitère son engagement continu à l'égard de cette communauté à ce sujet.</p>	

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités économiques et d'affaires découlant du Projet	Première Nation de Piapot	170400	Le Projet pourrait permettre aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis de profiter de certains débouchés économiques, dont des initiatives de développement des ressources qui stimuleront l'emploi, l'obtention de contrats, l'expansion des affaires et les investissements dans la vie communautaire. Énergie Est entretient un dialogue avec les communautés afin de déterminer les opportunités de nature économique pertinentes pour chaque communauté ou organisme.  L'équipe d'octroi de contrat autochtone (dispersée dans diverses régions) du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement crée et met à jour une liste de possibilités d'octroi de contrats correspondant aux qualifications des entrepreneurs autochtones et locaux. TransCanada collabore avec les communautés afin de déterminer les entreprises et les personnes qui sont intéressées aux possibilités d'octroi de contrats et d'emploi relatives au Projet. En fonction de ces renseignements, l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement prépare un plan de participation autochtone et locale pour le Projet. Ce plan comprend les processus employés pour rendre disponibles les possibilités d'octroi de contrats et d'emploi aux Autochtones et entrepreneurs locaux. Énergie Est impose des exigences dans les contrats avec les maîtres d'œuvre visant à favoriser l'embauche d'entrepreneurs et d'employés autochtones et locaux qualifiés. Les attentes relatives à la participation des Autochtones et de la population locale sont présentées et communiquées aux maîtres d'œuvre au moment des rencontres précédant et suivant l'attribution du contrat. Les maîtres d'œuvre sont tenus de faire rapport régulièrement à propos du programme convenu de participation autochtone au Projet. Les sous-traitants sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications, de leur capacité, de leur rendement en matière de sécurité, de leur disponibilité et de leur coût.	Volume 10, Section 5
	Nation crie Star Blanket	175711		
	Première Nation d'Ochapowace	120211		
	George Gordon	175768 175825		
	Première Nation de Kawacatoose	159211		
	Première Nation de White Bear	176134		
	Première Nation d'Okanese	176159		
	Nation crie Star Blanket	175711		
Possibilités d'emploi et formation	Première Nation de Piapot	170400	Énergie Est reconnaît l'importance de favoriser et de permettre la participation au Projet. En collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est a travaillé au sein des communautés, et continuera de le faire, afin de déterminer les besoins en matière de formation relativement aux possibilités d'emploi durant les phases de préconstruction, de	Volume 10, Section 5
	George Gordon	175768		
	Première Nation d'Ochapowace	179680		

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
	Première Nation de White Bear	176134	construction et de post-construction du Projet. Énergie Est et les maîtres d'œuvre travailleront ensuite avec les communautés ou organisations (par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs des ressources humaines et des agents locaux de développement économique et d'éducation) afin de s'assurer de dispenser la formation nécessaire déterminée dans le cadre de cette collaboration.	
	Première Nation d'Okanese	176159		
Potentiel d'ententes sur le financement	Première Nation d'Ochapowace	179680	<p>Énergie Est reconnaît que de nombreuses communautés autochtones ne possèdent pas nécessairement l'expertise et les ressources humaines et financières requises pour participer efficacement à d'importants travaux d'infrastructure. Par conséquent, Énergie Est s'est engagée à susciter, de la part des communautés autochtones concernées et potentiellement touchées, un engagement et un dialogue fructueux à l'égard d'Énergie Est.</p> <p>Afin de soutenir le processus de collecte de renseignements, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis se sont vus offrir plusieurs formes d'accord visant à officialiser les protocoles d'engagement et à fournir un financement pour planifier et mettre en œuvre des activités d'engagement.</p> <p>En date du 30 avril 2014, Énergie Est avait envoyé des lettres d'accord et des propositions d'entente sur le financement des engagements et sur les communications à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Soixante-deux lettres d'accord ont été signées et 52 ententes sur le financement des engagements et sur les communications sont en cours de négociation. Des renseignements détaillés supplémentaires sont fournis à la section 4.2 du volume 10.</p>	Volume 10, Section 4
Potentiel d'investissement dans la communauté	Première Nation d'Ochapowace	179680	Grâce à l'engagement communautaire, Énergie Est a élaboré une stratégie d'investissement dans les communautés autochtones visant les communautés établies à proximité de ses activités prévues. Par conséquent, Énergie Est a clairement défini trois principaux secteurs d'investissement communautaire : la communauté, la sécurité et l'environnement.	Volume 10, Section 5
	Première Nation de Pasqua n° 79	194081		

**Tableau 6-3 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Saskatchewan (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Demander aux membres de la communauté de surveiller la construction du Projet	Première Nation de Carry The Kettle	206678	Énergie Est proposera la mise en œuvre d'un programme de suivi communautaire permettant le suivi des activités de construction.	ÉES : Volume 1, Section 7
	Première Nation d'Okanese	176159		
Revendications historiques relatives à la servitude actuelle et aux paiements annuels	Première Nation de Carry The Kettle	119665	<p>Si Énergie Est apprend dans le cadre de son programme d'engagement qu'il existe des revendications ou des griefs historiques, elle documentera les cas et partagera l'information avec l'ONÉ et l'État. Énergie Est analysera et considérera un certain nombre d'idées pouvant permettre d'offrir des débouchés économiques aux communautés. Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de bien comprendre les effets potentiels du Projet et les intérêts en jeu relativement à la participation des Premières Nations et des Métis au Projet et de trouver un terrain d'entente qui satisfera les deux parties.</p> <p>Énergie Est fera preuve de souplesse et tiendra compte des points de vue, valeurs et aspirations des communautés dans son modèle d'affaires. Cela peut comprendre des possibilités d'octroi de contrats ou d'approvisionnement, de participation en coentreprise ou encore d'investissement, d'emploi et de formation dans la communauté.</p>	S.O.
Fin de l'accord actuel sur la servitude	Première Nation de Carry The Kettle	159134	L'accord sur la servitude est toujours en vigueur, mais des discussions sont en cours pour renégocier les versements relatifs à la servitude d'autres lignes de TransCanada traversant la réserve de Carry The Kettle.	S.O.
Plans de démantèlement et de cessation d'exploitation du pipeline	Première Nation de Carry The Kettle	159134	Le démantèlement et la cessation d'exploitation auront lieu à la fin de l'utilisation du pipeline. Les méthodes de cessation d'exploitation seront déterminées en fonction de l'utilisation des terres au moment de la fin de l'exploitation, avec comme objectif de restaurer les terres pour atteindre un niveau de productivité équivalent à celui de l'environnement voisin (état équivalent). Cet objectif de restauration fait en sorte que la cessation de l'exploitation permettra de ramener l'emprise et les sites des installations à un état comparable à l'environnement voisin. Voir l'ÉES, volume 1, section 8 pour de plus amples renseignements sur le démantèlement et la cessation d'exploitation.	ÉES : Volume 1, Section 8
	Première Nation de Pasqua n° 79	194081		

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba**

Enjeux/intérêts	Communauté/Organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels d'un déversement sur l'environnement	Première Nation Birdtail Sioux	137385	Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et présente une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements selon les paramètres conceptuels et opérationnels en présence. Il comprend également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives. Énergie Est examinera ces scénarios avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations concernant les accidents et les défaillances. Ce volume présente également un aperçu des mesures d'intervention d'urgence et des techniques d'atténuation des déversements, de même qu'une comparaison des divers moyens de transport du pétrole brut, incluant le transport ferroviaire. De plus amples renseignements sur les mesures d'intervention d'urgence se trouvent au volume 7 de la demande.	ÉES : Volume 6, Section 3
	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183148		
	Première Nation de Dakota Tipi	113385 188265		
	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183148		

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Sécurité de l'oléoduc par rapport au gazoduc	Premières Nations de Dakota Plains et de Wahpeton	158707	La conversion de 3 000 km de pipeline de transport de gaz naturel existant en pipeline pour le transport du pétrole au lieu de la construction d'un nouveau pipeline pour ces sections permet de réduire l'empreinte du Projet de 18 000 ha de nouveau pipeline à environ 450 ha en plus de réduire les effets potentiels pour la faune et son habitat, le poisson et son habitat, la végétation et les terres humides, les sols, les propriétaires fonciers, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les autres utilisateurs du territoire. Au Manitoba, les effets potentiels sur l'environnement relatifs au tronçon converti du Projet se rapportent à la construction et à la mise en place de nouvelles installations (stations de pompage, vannes et chemins d'accès permanents connexes), ainsi qu'au remplacement de l'ouvrage de franchissement de la rivière Assiniboine. Ces effets ont été évalués dans le cadre de l'ÉES, volume 2, partie B.	Volume 5, Section 3
	Waywayseecappo First Nation	193469		
Sécurité du pipeline souterrain par rapport au pipeline de surface	Première Nation de Dakota Tipi	113385	Le pipeline souterrain est considéré plus sécuritaire que le pipeline de surface, car il n'est pas exposé aux conditions météorologiques, aux perturbations humaines et de la faune ou à d'autres éléments qui pourraient nuire à l'intégrité du pipeline.	S.O.
Effets potentiels sur l'approvisionnement en eau de la communauté en cas de déversement	Première Nation Birdtail Sioux	137385	Outre la conception attestée de ses installations, Énergie Est s'est dotée d'un programme de gestion de l'intégrité qui assure une exploitation sécuritaire dans les zones situées à proximité de ressources d'eau importantes. Voici les principales caractéristiques de ce programme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif de confinement secondaire dans les stations de pompage et les terminaux de réservoirs</li> <li>• Pose de vannes destinées à protéger les lacs, les rivières et les sources d'eau potable</li> <li>• Surveillance des opérations et patrouilles chargées de déceler les problèmes potentiels le long du pipeline</li> <li>• Zones sensibles le long du pipeline</li> <li>• Détection des fuites et surveillance du pipeline</li> </ul>	ÉES : Volume 6, Sections 2 et 3
	Première Nation de Dakota Tipi	113385 138115		

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et présente une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements selon les paramètres conceptuels et opérationnels en présence. Il comprend également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives, y compris les ressources en eau de surface et en eau souterraine. Énergie Est examinera ces scénarios avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations concernant les accidents et les défaillances. Ce volume présente également un aperçu des mesures d'intervention d'urgence et des techniques d'atténuation des déversements. De plus amples renseignements sur les mesures d'intervention d'urgence se trouvent au volume 7 de la demande.</p>	
Sécurité du pipeline dans des zones comportant une nappe phréatique à niveau élevé	Première Nation de Dakota Tipi	158698	<p>Énergie Est utilisera une conception technique actuelle et approuvée et travaillera en étroite collaboration avec les municipalités, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et les propriétaires fonciers pour déterminer l'emplacement des nappes phréatiques à niveau élevé.</p> <p>Les nouveaux tronçons de pipeline seront installés à une profondeur minimale de 0,9 m dans les régions rocheuses ou boisées. La profondeur minimale pour les nouveaux tronçons de pipeline sur les terres agricoles est de 1,2 m.</p> <p>Énergie Est effectue actuellement une analyse du terrain propre au site pour cartographier et évaluer la portée des zones humides, des unités pédologiques générales et des conditions de drainage. Cette évaluation sera terminée à l'étape de conception détaillée pour assurer le maintien de la stabilité du pipeline.</p>	ÉES : Volume 6

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>En outre, des mesures de contrôle de la flottabilité peuvent inclure une ou plusieurs des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• revêtement continu en béton</li> <li>• cavalier de lestage</li> <li>• lestage boulonné</li> <li>• vis d'ancrage</li> <li>• couverture supplémentaire, si possible</li> </ul>	
Engagement inadéquat concernant le pipeline existant	Première Nation de Dakota Tipi	188265	Si Énergie Est apprend dans le cadre de son programme d'engagement qu'il existe des plaintes ou des griefs historiques, elle documentera les cas et partagera l'information avec l'ONÉ et l'État.	S.O.
Statut de la compensation pour toutes les communautés ayant un intérêt pour le pipeline existant	Première Nation Waywayseecappo	193469	<p>Énergie Est analysera et considérera un certain nombre d'idées pouvant permettre d'offrir des débouchés économiques aux communautés. Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de bien comprendre les effets potentiels du Projet et les intérêts en jeu relativement à la participation des Premières Nations et des Métis au Projet et de trouver un terrain d'entente qui satisfera les deux parties.</p> <p>Énergie Est fera preuve de souplesse et tiendra compte des points de vue, valeurs et aspirations des communautés dans son modèle d'affaires. Cela peut comprendre des possibilités d'octroi de contrats ou d'approvisionnement, de participation en coentreprise ou encore d'investissement, d'emploi et de formation dans la communauté.</p>	
Communication inadéquate des renseignements relatifs au Projet au chef et au conseil	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183148	<p>Énergie Est a identifié la Première Nation Dakota de Canupawakpa comme une communauté susceptible d'être touchée et lui communique les renseignements relatifs au Projet depuis juillet 2013.</p> <p>Après avoir reçu une invitation en personne, le chef de la Première Nation Dakota de Canupawakpa a participé aux journées portes ouvertes qui ont eu lieu en août 2013 à Hamiota, au Manitoba et il a indiqué que la communauté comptait sur un engagement plus soutenu de la part d'Énergie Est.</p> <p>En janvier 2014, Énergie Est a rencontré le chef et le conseil nouvellement élus de la Première Nation Dakota de</p>	Annexe Vol 10D-4

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			Canupawakpa et ces derniers ont mentionné qu'ils souhaitent établir une relation plus active avec Énergie Est sur ce Projet. Les cartes du Projet ont été fournies au conseil aux fins d'examen et des cartes supplémentaires ont été envoyées à la demande du conseil suivant la rencontre.	
			En date du 18 avril, les initiatives d'engagement envers la Première Nation Dakota de Canupawakpa sur le Projet se poursuivent. Des renseignements détaillés concernant les initiatives d'engagement envers la Première Nation Dakota de Canupawakpa sont fournis à l'annexe Vol 10D-4.	
Initiatives d'engagement qui respectent la communauté	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183225	Énergie Est reconnaît la diversité des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis et respecte les protocoles de la communauté ainsi que ses intérêts et établira un processus d'engagement envers les communautés qui respecte leurs besoins individuels.  Le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en exigeant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des informations avec Énergie Est et les communautés et organisations membres du Projet ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations. Toutefois, la relation entre Énergie Est et les communautés autochtones ne sera pas limitée à la conception du Projet. Les relations créées au cours de l'implantation du Projet d'Énergie Est se poursuivront durant les phases de construction et d'exploitation du pipeline. Énergie Est croit qu'en établissant des relations positives à long terme avec les communautés autochtones qui sont susceptibles d'être touchées par ses activités, elle sera en mesure de mener ses activités commerciales tout en respectant les intérêts des diverses communautés.	Volume 10
La Première Nation de Dakota Tipi affirme qu'elle n'est pas signataire d'un Traité et qu'elle ne devrait pas être traitée comme les autres signataires.	Première Nation de Dakota Tipi	188265		
Engagement dans le contexte de la revendication territoriale des Métis déposée en vertu de l'entente de 1870	Fédération des Métis du Manitoba	203093		
Effets potentiels sur l'environnement	Première Nation de Dakota Tipi	111990	L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement se trouve dans l'ÉES. L'évaluation des effets potentiels portait sur les composantes valorisées biophysiques et socioéconomiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• environnement atmosphérique</li> </ul>	ÉES

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• environnement acoustique</li> <li>• ressources en eau de surface</li> <li>• ressources en eau souterraine</li> <li>• poisson et habitat du poisson</li> <li>• sols et terrain</li> <li>• végétation et terres humides</li> <li>• faune et habitat faunique</li> <li>• occupation du territoire et utilisation des ressources</li> <li>• ressources patrimoniales</li> <li>• ressources paléontologiques</li> <li>• utilisation traditionnelle des terres et des ressources</li> <li>• emploi et économie</li> <li>• Infrastructure et services</li> <li>• bien-être socioculturel</li> <li>• santé humaine</li> <li>• esthétique visuelle</li> </ul> <p>L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets de chacune de ces composantes valorisées. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les groupes autochtones ayant fait part de leurs préoccupations quant aux effets sur l'environnement.</p>	
Effets potentiels sur la santé de la faune	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183148	<p>L'évaluation des effets potentiels sur la faune et son habitat liés à la construction et à l'exploitation du Projet est présentée dans l'ÉES.</p> <p>L'évaluation de la faune et de l'habitat faunique a tenu compte de changements dans la disponibilité de l'habitat, dans la connectivité de l'habitat, dans le risque de mortalité ainsi que des effets généraux du Projet sur les insectes, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux terrestres considérés comme gibier, les oiseaux de proie, les oiseaux migrateurs et les mammifères.</p> <p>Dans chaque groupe faunique, l'accent a été mis sur les espèces représentatives préoccupantes ou ayant des besoins semblables en matière d'habitat (p. ex. les oiseaux migrateurs ou mammifères terrestres associés aux terres humides). Si des mesures d'atténuation adéquates sont respectées, la faune du Manitoba ne devrait subir aucun effet résiduel important.</p>	ÉES : Volume 2, Partie B, Sections 9.3 et 9.4

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Les mesures d'atténuation générales pour la faune pendant la construction comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant d'entreprendre les travaux de construction, réaliser des études saisonnières appropriées afin de recenser les principaux habitats des espèces fauniques et de déterminer leurs grandes caractéristiques (terres humides, terriers, nids, etc.).</li> <li>• Établir et appliquer les distances de recul recommandées et les périodes saisonnières pour les espèces en péril et les espèces préoccupantes, à moins qu'une autorisation ait été obtenue auprès des organismes de réglementation.</li> <li>• Suivre le plan d'urgence en cas de découverte d'espèces préoccupantes qui se trouve dans le Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8).</li> <li>• L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets de chacune de ces composantes valorisées. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées avec les groupes autochtones ayant fait part de leurs préoccupations quant aux effets sur l'environnement.</li> </ul>	
Restitution des artefacts récupérés	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183148	<p>Au Canada, les ressources patrimoniales récupérées pendant les projets d'implantation sont généralement considérées comme étant la propriété de l'État provincial. Énergie Est n'a ni la propriété ni le contrôle sur les artefacts récupérés. Les Premières Nations peuvent conclure une entente avec la Direction du patrimoine concernant la restitution des artefacts dans un musée approuvé, mais cette entente doit être négociée entre la Nation et la province.</p> <p>La législation est propre à chaque région ou province et Énergie Est travaillera en étroite collaboration avec les communautés pour comprendre les préoccupations potentielles concernant les ressources patrimoniales.</p>	ÉES : Volume 3, Partie B, Section 3

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur les activités de récolte des Métis	Fédération métisse du Manitoba	203093	<p>L'évaluation des effets potentiels associés à la construction et à l'exploitation du Projet sur les activités de récolte se trouve dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources (UTTR).</p> <p>L'évaluation de l'UTTR tient compte des effets potentiels sur la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette de plantes.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si les sites liés à l'UTTR sont signalés avant ou pendant les travaux, les conditions énoncées dans le plan d'urgence visant la découverte de sites liés à l'utilisation des terres à des fins traditionnelles faisant partie du Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8) seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers les communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	<p>ÉES : Volume 3, Partie B, Section 5 ÉES : Volume 8</p>

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur les lieux sacrés : Sand Hills, MB	Première Nation de Dakota Tipi	188265	<p>Le parc national de Spirit Sands et Spruce Woods se situe à l'extérieur des zones d'étude locales et régionales de l'UTTR. À ce titre, on ne prévoit aucun effet sur cette zone découlant des activités du Projet.</p> <p>Si l'on identifie des sites à l'intérieur de la ZEL ou la ZER de l'UTTR, les mesures d'atténuation dépendront des types de sites et d'activités relevés dans le cadre des études du Projet sur l'UTTR et des activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si les sites liés à l'UTTR sont signalés avant ou pendant les travaux, les conditions énoncées dans le plan d'urgence visant la découverte de sites liés à l'utilisation des terres à des fins traditionnelles faisant partie du Plan de protection de l'environnement seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers les communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	<p>ÉES : Volume 3 Partie B, Section 5</p> <p>ÉES : Volume 8</p>
La communauté préfère la terminologie suivante : « études du terroir » plutôt qu'études sur l'UTT et « cimetière » plutôt que lieu d'inhumation.	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183225	Énergie Est travaillera en étroite collaboration avec les communautés pour respecter et comprendre leurs préoccupations concernant la terminologie.	S.O.

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités économiques et d'affaires découlant du Projet	Première Nation Dakota de Canupawakpa	178188 137386	<p>Le Projet pourrait permettre aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis de profiter de certains débouchés économiques, dont des initiatives de développement des ressources qui stimuleront l'emploi, l'obtention de contrats, l'expansion des affaires et les investissements dans la vie communautaire. Énergie Est entretient un dialogue continu avec les communautés afin de déterminer les opportunités de nature économique pertinentes pour chaque communauté ou organisme.</p> <p>L'équipe d'octroi de contrats autochtone (dispersée dans diverses régions) du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement crée et met à jour une liste de possibilités d'octroi de contrats correspondant aux qualifications des entrepreneurs autochtones et locaux. TransCanada collabore avec les communautés afin de déterminer les entreprises et les personnes qui sont intéressées aux possibilités d'octroi de contrats et d'emploi relatives au Projet. En fonction de ces renseignements, l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement prépare un plan de participation autochtone et locale pour le Projet. Ce plan comprend les processus utilisés pour offrir des possibilités d'octroi de contrats et d'emploi aux entrepreneurs autochtones et locaux. Énergie Est impose des exigences dans les contrats avec les maîtres d'œuvre afin de favoriser l'embauche d'entrepreneurs et d'employés autochtones et locaux qualifiés. Les attentes relatives à la participation des Autochtones et de la population locale sont présentées et communiquées aux maîtres d'œuvre lors des rencontres précédant et suivant l'attribution du contrat. Les maîtres d'œuvre sont tenus de faire rapport régulièrement à propos du programme convenu de participation autochtone au Projet. Les sous-traitants sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications, de leur capacité, de leur rendement en matière de sécurité, de leur disponibilité et de leur coût.</p>	Volume 10, Section 5

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités de formation et d'emploi	Premières Nations de Dakota Plains et de Wahpeton	117739	Énergie Est reconnaît l'importance de favoriser et de permettre la participation au Projet. En collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est a travaillé au sein des communautés, et continuera de le faire, afin de déterminer les besoins en matière de formation relativement aux possibilités d'emploi durant les phases de préconstruction, de construction et de post-construction du Projet. Énergie Est et les maîtres d'œuvre travailleront ensuite avec les communautés ou organisations (par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs des ressources humaines et des agents locaux de développement économique et d'éducation) afin de s'assurer de dispenser la formation nécessaire déterminée dans le cadre de cette collaboration.	Volume 10, Section 5
	Première Nation de Dakota Tipi	113385 111990		
Potentiel d'ententes sur le financement	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183225	Énergie Est reconnaît que de nombreuses communautés autochtones ne possèdent pas nécessairement l'expertise et les ressources humaines et financières requises pour participer efficacement à d'importants travaux d'infrastructure. Par conséquent, Énergie Est s'est engagée à susciter, de la part des communautés autochtones concernées et potentiellement touchées, un engagement et un dialogue fructueux à l'égard d'Énergie Est.  Afin de soutenir le processus de collecte de renseignements, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis se sont vus offrir plusieurs formes d'accord visant à officialiser les protocoles d'engagement et à fournir un financement pour planifier et mettre en œuvre des activités d'engagement.  En date du 30 avril 2014, Énergie Est avait envoyé des lettres d'accord et des propositions d'entente sur le financement des engagements et sur les communications à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Soixante-deux lettres d'accord ont été signées et 52 ententes sur le financement des engagements et sur les communications sont en cours de négociation. Des renseignements détaillés supplémentaires sont fournis à la section 4.2 du volume 10.	Volume 10, Section 4
	Première Nation Long Plain	184906		

**Tableau 6-4 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Manitoba (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Potentiel d'investissement dans la communauté, notamment un musée d'artefacts pour abriter les objets récupérés pendant la construction du Projet.	Première Nation Dakota de Canupawakpa	183225	Grâce à l'engagement communautaire, Énergie Est a élaboré une stratégie d'investissement dans les communautés autochtones visant les communautés établies à proximité de ses activités prévues. Par conséquent, Énergie Est a clairement défini trois principaux secteurs d'investissement communautaire : la communauté, la sécurité et l'environnement.	Volume 10, Section 5.3

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Sécurité du pipeline	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Première Nation du Lac Nipigon)	135216	<p>La sécurité du pipeline fait partie intégrante des normes de construction du Projet et du programme d'entretien mis en œuvre pour exercer une étroite surveillance sur son fonctionnement. L'intégrité du pipeline est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des normes de construction qui intègrent conception, conformité aux règlements et contrôle rigoureux de la qualité</li> <li>• La qualité des matériaux utilisés dès la production brute et tout au long des étapes de la fabrication</li> <li>• Les conditions d'exploitation du pipeline et la présence de dispositifs adéquats pour surveiller les événements inhabituels</li> <li>• Des activités d'entretien coordonnées, régulières et efficaces</li> </ul> <p>Une fois en service, le pipeline fera l'objet d'un programme d'entretien axé sur les mesures et les activités d'entretien suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement)</li> <li>• Protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations)</li> <li>• Détection des fuites (mesures de pression, surveillance du centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques)</li> <li>• Activités régulières de surveillance aérienne</li> </ul>	Volume 7, Section 4
	Biinjitiwaabik Zaagining Anishinabek	110643		
	Bingwi Neyaashi Anishinaabek	110641		
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	119307		
	Wabaseemoong	161819		
	Première Nation de Wahgoshig	110922		
	Conseil tribal Wabun	195403		
	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Première Nation du Lac Nipigon)	135216		
	Biinjitiwaabik Zaagining Anishinabek	110643		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
	Bingwi Neyaashi Anishinaabek	110641	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspections internes (surveillance des menaces internes et externes)</li> <li>• Évaluations géotechniques</li> <li>• Entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouveau revêtement, pose de douilles de pression)</li> </ul> <p>Parallèlement à ces pratiques de sécurité, le Projet se dotera aussi d'un plan d'intervention d'urgence exhaustif pour assurer la protection des propriétaires, des communautés, des organismes d'intervention et des employés, tout en minimisant les effets potentiels de la situation d'urgence.</p> <p>Le plan d'intervention d'urgence (PIU) sera élaboré en consultation avec les organismes de services d'urgence et les communautés autochtones. Cet aspect sera mis au point et présenté à l'Office national de l'énergie avant le début des activités d'exploitation et respectera ou excédera les exigences de l'ensemble des normes fédérales et provinciales.</p>	
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	119307		
	Wabaseemoong	161819		
	Première Nation de Wahgoshig	110922		
	Conseil tribal Wabun	195403		
Effets potentiels d'un déversement sur l'environnement	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	137382	<p>Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et présente une évaluation des risques et des volumes potentiels des déversements selon les paramètres conceptuels et opérationnels applicables. Il comprend également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives. Ce volume décrit également les mesures d'intervention d'urgence et les techniques d'atténuation des déversements, et compare les divers moyens de transport du pétrole brut, y compris le transport ferroviaire. De plus amples renseignements sur les mesures d'intervention d'urgence sont présentés au volume 7 de la demande.</p>	<p>Volume 7, Section 5</p> <p>Volume 6</p>
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	195014		
	Première Nation Pays Plat	115148		
	Nation Taykwa Tagamou	146625		
	Première Nation de Wabauskang	193926		
	Conseil tribal Wabun	195403		
	Première Nation crie de Chapleau	158601		
	Première Nation Grassy Narrows	187709		
	Première Nation de Lac Seul	161732		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Sécurité du pipeline en cas de menace terroriste	Première Nation Kiashke Zaaging Anishinaabek de Gull Bay	199854	<p>TransCanada est membre de divers groupes sur la sécurité formés par des associations de l'industrie et, à ce titre, reçoit de l'information provenant d'agences de sécurité gouvernementales. Ces agences ont pour mission de détecter et de dissuader les activités terroristes et de protéger le Canada contre ces menaces. Nous maintiendrons nos relations avec ces agences pour nous tenir au courant des menaces et, si la situation l'exige, mettre en œuvre des mesures de protection.</p> <p>Des systèmes de détection des fuites seront installés sur le pipeline afin de repérer rapidement toute fuite, suspendre sans délai l'exploitation du pipeline, déclencher la fermeture des vannes et mobiliser les effectifs locaux d'intervention en cas d'urgence.</p>	S.O.
Sécurité des autres pipelines en cas de rupture ou d'explosion	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036	<p>En cas de rupture d'une canalisation de gazoduc, l'équipe d'intervention calculera la distance entre la section où s'est produite la défaillance et le tronçon d'oléoduc adjacent pour déterminer s'il faut fermer ce dernier. Si une fermeture n'est pas requise dans l'immédiat, le centre de contrôle surveillera de près tout changement de pression dans le pipeline. Des techniciens seront immédiatement dépêchés sur les lieux pour évaluer les dommages et faire rapport à l'équipe d'intervention. Tout dommage signalé dans leur rapport donnera lieu à la fermeture du pipeline.</p> <p>Les mesures d'intervention en cas d'urgence et de déversement sont décrites au volume 7, section 4.</p>	Volume 7, Section 4
Procédure de signalisation des déversements et rejets	Première Nation Wahgoshig	110922	<p>La réglementation fédérale définit des normes de conception et de sécurité, y compris des normes de signalisation des déversements, pour les oléoducs transportant du pétrole brut.</p> <p>Le plan d'intervention d'urgence décrira clairement les exigences de signalisation des incidents, y compris aux communautés des Premières Nations et des Métis. La réglementation fédérale en matière de signalisation des déversements est généralement fondée sur le volume de matière déversé et le lieu du déversement, y compris :</p>	<p>Volume 7, Section 4</p> <p>ÉES : Volume 6</p>

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déversements de plus de 1,5 m<sup>3</sup></li> <li>• Déversements pouvant entraîner des effets importants sur l'environnement, sans égard au volume de matière déversé. À titre d'exemple de cette situation, on peut citer le déversement de toute quantité d'hydrocarbures dans un cours ou un plan d'eau.</li> </ul> <p>Dans le cas improbable d'une fuite, TransCanada mettrait immédiatement en œuvre son plan d'intervention d'urgence. Ce plan exhaustif doit être élaboré avant que ne commence l'exploitation du pipeline. Ce plan respectera ou excédera les exigences de l'ensemble de la réglementation et des normes en matière de procédures de signalisation.</p>	
Sécurité de l'oléoduc par rapport au gazoduc	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	119307 195014	Le niveau de sécurité d'un pipeline est identique, qu'il soit utilisé pour le transport de gaz ou de produits pétroliers. Les systèmes de gestion de l'intégrité et les programmes d'entretien tiennent compte de toutes les menaces et des mesures d'atténuation des risques exigées pour les pipelines, sans égard à la matière transportée.	Volume 5, Section 3
	Première Nation crie de Moose	145396		
	Conseil tribal Wabun	195403 146592		
	Première Nation de Nipissing	106751		
Pressions de service comparées des oléoducs et des gazoducs	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036	<p>La pression manométrique maximale de service (PMMS) du pipeline et des stations de pompage dans la section nouvellement construite est de 1 225 livres par pouce carré (psig) (8 450 kPa). Durant l'exploitation du pipeline, il est possible que la pression dans la section immédiatement en aval d'une station de pompage s'approche de la PMMS. La pression décroît ensuite uniformément le long du pipeline et se situe à environ 50 psig (350 kPa) immédiatement en amont de la station de pompage suivante.</p> <p>La PMMS pour la section de conversion traversant les provinces des Prairies se situe à 880 psig, et à 1 000 psig pour la section située dans le nord de l'Ontario.</p> <p>Par comparaison, la pression manométrique maximale de service approuvée par l'ONÉ pour la section principale du gazoduc qui traverse le nord de l'Ontario peut atteindre 6 895 kPa.</p>	Volume 4

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Âge et intégrité du pipeline	Bingwi Neyaashi Anishinaabek	110643 110641	<p>L'âge de la canalisation principale en Ontario varie selon l'année de construction. Cependant, l'ensemble du pipeline a été construit par étapes successives entre 1981 et 1996. Le raccourci de North Bay a été entièrement construit entre 1991 et 2006.</p> <p>Énergie Est prendra plusieurs mesures importantes pour minimiser les risques de fuite et détecter les fuites éventuelles, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des revêtements (analyse des données d'inspection interne et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement)</li> <li>• Protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations)</li> <li>• Détection des fuites (mesure de pression, surveillance du centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques)</li> <li>• Activités régulières de surveillance aérienne</li> <li>• Inspections internes (surveillance des menaces internes et externes)</li> <li>• Évaluations géotechniques</li> <li>• Entretien programmé des canalisations (réparation du revêtement, sectionnements, nouveau revêtement, pose de douilles de pression)</li> </ul>	Volume 5
	Première Nation crie de Chapleau	143052 158601		
	Red Sky Métis Independent Nation	186942		
	Bingwi Neyaashi Anishinaabek	110643 110641		
	Première Nation crie de Chapleau	143052 158601		
		186942		
La portée du Projet exclut les excavations de vérification de l'intégrité des conduites et la signalisation de ces excavations.	Conseil tribal de Matawa	197485	Des excavations de vérification de l'intégrité peuvent être réalisées sur une base courante durant la construction et l'exploitation de l'ensemble des installations Énergie Est. Tout au long du processus d'engagement, Énergie Est collaborera avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis dans le but de fournir des avis et de l'information sur les travaux importants qui pourraient être entrepris sur les terres publiques bordant l'emprise et qui pourraient avoir une incidence sur l'utilisation de ces terres ou sur l'accès à celles-ci.	S.O.

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels d'un déversement du pétrole dans la région du Bouclier canadien	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036	<p>Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume présente également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives. Énergie Est a entrepris une analyse des conséquences anticipées des scénarios de déversement dans certains sites le long du tracé choisi, en raison de leur caractère représentatif d'emplacements semblables ailleurs dans la zone d'implantation du Projet. En Ontario, ces sites comprennent Trout Lake, la rivière Rideau et des groupes de puits privés dans la région Rideau.</p> <p>La fréquence des incidents affectant le pipeline et les installations connexes ainsi que les volumes déversés sont déterminés sur la base des critères de conception et d'exploitation du Projet. Ces données statistiques sont ensuite utilisées pour évaluer les conséquences environnementales potentielles des déversements. Les évaluations intègrent la contribution des dangers naturels aux risques de déversement et aux effets potentiels subséquents sur les populations humaines et sur diverses ressources critiques dans les secteurs présentant un niveau élevé de sensibilité environnementale, y compris les zones habitées, les prises d'eau potable municipales et les aires écologiques fragiles.</p> <p>Advenant une fuite dans une conduite, le système d'oléoduc sera fermé, en isolant d'abord la section affectée, par l'arrêt des pompes dans les stations et la fermeture des vannes de chaque côté de la zone où l'incident s'est produit.</p> <p>Si du pétrole s'écoule dans l'eau, Énergie Est mettra en application les mesures prévues dans le plan d'intervention d'urgence, notamment des tactiques de confinement, de récupération et de stockage, comme le déploiement de barrages flottants pour empêcher la migration et faciliter la récupération du pétrole, et l'utilisation de récupérateurs pour recueillir le pétrole.</p>	Volume 6, Section 3
Effets potentiels d'un déversement sur les pêches	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036		
Effets potentiels d'un déversement ou d'un rejet sur les cours d'eau	Bureau de consultation des Algonquins de l'Ontario	197919		
	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036		
Effets potentiels d'un déversement sur la rivière Nipigon	Conseil tribal Wabun	146592		
Effet potentiel d'un déversement sur les cours d'eau, particulièrement sur la rivière Savanne, utilisée pour les activités de villégiature, de navigation et de pêche	Première Nation du Lac Des Mille Lacs	117857		
Effets potentiels d'un déversement sur le bassin hydrographique de la rivière Pic	Première Nation Ojibwée de Pic River	145938		
Effets potentiels d'un déversement sur le bassin hydrographique de la rivière Moose	Première Nation crie de Moose	115143		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels d'un déversement sur le bassin hydrographique de la rivière Nipissing	Première Nation de Nipissing	139482	En pareil cas, Énergie Est collaborera étroitement avec les agences environnementales et les autres organismes de réglementation pour veiller à ce que des mesures d'atténuation et de réhabilitation soient élaborées et mises en œuvre et pour veiller au nettoyage complet des zones contaminées. Le plan d'intervention d'urgence et les ressources nécessaires, telles que l'équipement, seront revus et réévalués chaque année.	
Effets potentiels d'un déversement sur la qualité de l'eau	Première Nation de Long Lake n° 58	173658		
	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036 137382		
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	195014		
Effets potentiels d'un déversement sur la qualité de l'eau, particulièrement dans le lac des Bois	Northwest Angle N°.37	136221		
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	161774		
Effets potentiels d'un déversement sur la qualité de l'eau, particulièrement dans la rivière Sturgeon, qui alimente le lac Nipigon	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Première Nation du Lac Nipigon)	135216		
Effets potentiels d'un déversement sur la qualité de l'eau, particulièrement dans la rivière Wabigoon	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036		
Effets potentiels d'un déversement sur la qualité de l'eau et la récolte, particulièrement dans le lac Long, qui se déverse dans le lac Supérieur	Première Nation Ojibwée de Pic River	186938		
Effets potentiels d'un déversement sur la faune	Première Nation de Long Lake n° 58	173658		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Mesures assurant la sécurité du pipeline dans le secteur de la rivière Nipigon et des cours d'eau au sud de Cameron Falls	Bande indienne de Red Rock	161341	Comme aucune construction d'un nouveau pipeline n'est proposée dans ce secteur, on ne prévoit aucun nouveau franchissement de la rivière Nipigon. Dans le cadre de la portion du Projet portant sur la conversion, de nouvelles vannes de sectionnement seront installées pour permettre l'isolement contrôlé des diverses sections du pipeline en vue des activités normales d'exploitation et d'entretien, ou pour atténuer les effets d'un rejet accidentel.	Volume 5 ÉES : Volume 8
Effets potentiels du Projet sur la rivière des Outaouais	Nation des Métis de l'Ontario	185786	De nouvelles vannes de sectionnement seront installées :	
Emplacement et répartition des soupapes de sécurité	Première Nation de Nipissing	111984	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans toutes les stations de pompage pour faciliter l'isolement de la canalisation principale et faire dériver le débit dans la station de pompage</li> <li>• En amont et en aval des franchissements de cours d'eau et d'autres emplacements jugés écosensibles d'après une analyse des effets potentiels</li> <li>• Dans tous les emplacements qui pourraient faciliter l'exploitation</li> </ul> <p>La localisation des vannes sera confirmée au cours de la conception détaillée pour faciliter leur manœuvre, en atténuer les aspects inesthétiques et tenir compte des commentaires des organismes de réglementation ainsi que dans le cadre d'un processus continu d'engagement à l'égard des parties prenantes locales et des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.</p> <p>Un nouveau franchissement de la rivière des Outaouais est proposé au Québec. L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur la qualité et la quantité de l'eau est présentée aux sections « Ressources en eau de surface » et « Poisson et habitat du poisson » de l'ÉES. Le processus adopté par TransCanada pour choisir les emplacements et les techniques de franchissement des cours d'eau a été mis au point à partir des pratiques de conception et d'installation reconnues par l'industrie, mises à jour pour tenir compte des résultats des évaluations particulières des sites, et du document de Pêches et Océans Canada (MPO) intitulé <i>Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat</i> (qui a remplacé les « Énoncés opérationnels » du</p>	

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>MPO).Le processus de sélection des méthodes de franchissement des cours d'eau de TransCanada tient compte du fait que chaque technique de franchissement comporte ses propres risques. TransCanada a l'intention de choisir la méthode de construction la plus efficace et qui a l'effet le moins nuisible. Lorsqu'elle choisit une méthode de franchissement, TransCanada s'apprécie en règle générale les critères suivants : les paramètres du cours d'eau, les caractéristiques environnementales et la constructibilité, y compris les stratégies intégrées de construction et d'atténuation.</p> <p>Au moment de construire un pipeline, TransCanada prend des précautions particulières pour réduire de façon importante le risque de rupture et de déversement près d'un franchissement de cours d'eau. Ces mesures peuvent comprendre, par exemple, l'augmentation de la profondeur de couverture, l'utilisation de conduites à paroi plus épaisse et l'installation de vannes d'arrêt de sectionnement des deux côtés du franchissement afin d'endiguer le déversement si une fuite est détectée.</p> <p>Les mesures types d'atténuation proposées reflètent les pratiques de l'industrie qui ont été acceptées par les organismes de réglementation et qui sont présentées dans l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES).</p> <p>Durant la construction du pipeline et des installations, Énergie Est dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation indiqués dans le PPE de l'ÉES (volume 8).</p> <p>Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux impacts environnementaux du Projet sur ces cours d'eau.</p>	
Effets potentiels du Projet sur l'approvisionnement en eau de la communauté	Première Nation de Nipissing	106751	De nombreuses mesures de protection seront mises en œuvre pour prévenir tout accident, y compris l'installation de vannes d'isolement et l'application de procédures d'entretien telles que des vérifications de la protection cathodique.	Volume 7, Section 5 ÉES : Volume 6

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
	Première Nation Grassy Narrows	187709	<p>Outre les mesures de protection qui seront déployées, advenant un déversement, TransCanada appliquera le plan d'intervention d'urgence. Ce plan décrira les mesures requises pour protéger les sources d'eau potable, y compris la diffusion d'avis et l'application de mesures de confinement et de récupération.</p> <p>Si une fuite devait se produire, elle sera immédiatement détectée par les systèmes de détection des fuites de TransCanada, et des mesures de fermeture du pipeline seront appliquées afin de limiter les volumes déversés. L'effet sur l'environnement d'un déversement de pétrole brut varie dans le temps et l'espace, selon le volume de pétrole déversé et l'emplacement de la fuite. Le déversement de pratiquement tout volume de pétrole brut entraîne des effets localisés. Cependant, le PIU décrira les procédures d'intervention requises pour minimiser et éliminer les effets potentiels d'un déversement.</p> <p>Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et présente une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements selon les paramètres conceptuels et opérationnels en présence. Il comprend également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives. Énergie Est passera en revue ces scénarios avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations concernant les accidents et les défaillances. Ce volume présente aussi un aperçu des mesures d'intervention d'urgence et des techniques d'atténuation des déversements, ainsi qu'une comparaison des divers moyens de transport du pétrole brut, y compris le transport ferroviaire. De plus amples renseignements sur les mesures d'intervention d'urgence sont présentés au volume 7 de la demande.</p>	

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels d'un déversement sur la qualité de vie	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	161774	Les groupes autochtones seront consultés durant la préparation du plan d'intervention d'urgence et Énergie Est partagera l'information relative au PIU avec ces groupes. Cette consultation comprendra l'examen des moyens par lesquels ces groupes pourront participer de façon significative à la gestion des situations d'urgence et aux efforts tactiques inclus aux interventions d'urgence.	Volume 7, Section 5
Effets potentiels d'un déversement sur la communauté	Première Nation de Lac Seul	161732		
Effets potentiels d'un déversement sur le mode de vie traditionnel	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	195014		
Indemnisations des communautés en aval dans le cas d'un déversement de pétrole	Première Nation Grassy Narrows	173392		S.O.
	Wabaseemoong	161819		
Couverture d'assurance fournie en cas d'accident ou de défaillance	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036	TransCanada sera responsable de la gestion des déversements et réglera les frais associés à la correction des dommages environnementaux ou matériels qui pourraient être causés par un déversement provenant de ses infrastructures. La réglementation en vigueur exige que TransCanada assume l'entière responsabilité de la gestion des déversements et règle les frais associés aux dommages résultant de déversements, d'accidents ou de défaillances dont elle est la cause. TransCanada a souscrit une assurance responsabilité civile générale couvrant les incidents comme les fuites de pipeline qui pourraient léser des tierces parties.	S.O.

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
L'engagement relatif au Projet exige d'abord que l'État s'acquitte de ses obligations en matière de consultation des communautés.	Bureau de consultation des Algonquins de l'Ontario	198959 210921	L'obligation légale de consulter les Premières Nations et les Métis incombe à l'État fédéral et provincial. Afin de comprendre les effets potentiels du Projet, Énergie Est échange avec les communautés des Premières Nations et des Métis susceptibles d'être touchées par le Projet.  Bien que l'obligation de consulter incombe à l'État, les organismes de réglementation pertinents exigent qu'Énergie Est, en tant que promotrice du Projet, démontre des échanges avec les communautés des Premières Nations et des Métis potentiellement touchées avant l'obtention des approbations réglementaires du Projet, et dans le cadre de celles-ci.	S.O.
Indemnisation pour le pipeline existant	Première Nation Wahgoshig	110922	Si elle apprend dans le cadre de son programme d'engagement l'existence de plaintes ou de griefs historiques, Énergie Est documentera les cas et partagera l'information avec l'ONÉ et l'État.  Énergie Est analysera et considérera un certain nombre d'idées pouvant offrir des débouchés économiques aux communautés. Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de bien comprendre les effets potentiels du Projet et les intérêts en jeu relativement à la participation des Premières Nations et des Métis au Projet et de trouver un terrain d'entente qui satisfera les parties en présence.  Énergie Est fera preuve de souplesse et tiendra compte des points de vue, valeurs et aspirations des communautés dans son modèle d'affaires. Cela peut comprendre des possibilités d'octroi de contrats ou d'approvisionnement, de participation en coentreprise ou encore d'investissement, d'emploi et de formation dans la communauté.	S.O.
Engagement inadéquat concernant le pipeline existant	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	137382		
	Première Nation crie de Moose	145396		
Les enjeux liés au pipeline existant doivent être traités avant de passer à l'engagement relatif au Projet.	Première Nation n° 39 d'Iskatewizaagegan (lac Shoal, réserve n° 39)	142932		
	Première Nation de Long Lake n° 58	180779		
	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036		
	Bande indienne de Red Rock	141239		
	Première Nation Temagami	192416		
Conseil tribal Wabun	195403 146592			
Première Nation Temagami	192416			

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Engagement inadéquat avec les Métis	Nation des Métis de l'Ontario	203260 199003	<p>Dès le début de la phase de planification du Projet, Énergie Est a entrepris des activités d'engagement auprès de la Nation des Métis de l'Ontario et des diverses régions qu'elle représente. Énergie Est a transmis des avis concernant le processus d'appel d'offres à la Nation des Métis de l'Ontario en mars 2013. Le Projet a été annoncé le 2 avril 2013 par communiqué de presse et par le lancement d'un site Web public. Durant les mois d'avril et de mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones a effectué un suivi par courriel et par téléphone pour confirmer la réception des renseignements, répondre aux questions initiales et noter les préoccupations, les intérêts et les renseignements que chaque communauté souhaitait partager concernant le Projet.</p> <p>Au cours de 2014, la Nation des Métis de l'Ontario et Énergie Est ont tenu des discussions exhaustives concernant la conclusion d'une entente sur le financement des engagements et sur les communications et d'un protocole sur le savoir traditionnel. Ces deux ententes procureront à la Nation des Métis de l'Ontario des ressources soutenant sa participation au processus d'engagement.</p> <p>Des activités d'engagement ont été menées en continu auprès de la Nation des Métis de l'Ontario et se poursuivront tout au long de la période de révision du Projet.</p> <p>L'annexe Vol 10E-26 présente des renseignements détaillés concernant les activités d'engagement menées auprès de la Nation des Métis de l'Ontario.</p>	S.O.

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence	
Possibilités d'aide financière supplémentaire aux participants provenant de l'ONÉ	Nation Taykwa Tagamou	195406	<p>Le processus mis sur pied par l'Office national de l'énergie fournit du financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux participants de l'ONÉ afin d'aider les personnes qui souhaitent examiner et commenter le Projet et qui répondent aux critères de participation et d'obtention de financement. Afin d'être admissibles à du financement, les individus et groupes intéressés doivent présenter une demande de participation à titre d'intervenants dans le cadre du processus d'audience de l'ONÉ concernant le Projet. L'attribution des fonds relève du comité d'examen des demandes de participation.</p> <p>Des renseignements supplémentaires sur le Programme d'aide financière aux participants sont affichés sur la page Web suivante :</p> <p><a href="http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rthnb/pblcprtctpn/prtcptntfndngprgrm/fq-fra.html">http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rthnb/pblcprtctpn/prtcptntfndngprgrm/fq-fra.html</a>.</p> <p>En outre, le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en demandant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des renseignements sur le Projet avec Énergie Est et les communautés et organisations membres ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations.</p>	S.O.	
Effets sur les droits des Autochtones et sur les droits issus des traités	Conseil tribal Wabun	176728	<p>Par ses activités d'engagement et d'ÉES, Énergie Est cherche à identifier les intérêts et préoccupations relatifs au Projet chez les communautés autochtones potentiellement touchées. Le programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est vise entre autres à faire participer les communautés aussi tôt que possible aux activités d'évaluation, ce qui pourrait comprendre les programmes d'étude du savoir traditionnel.</p> <p>Le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en exigeant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des renseignements sur le Projet avec</p>	S.O.	
	Première Nation n° 39 d'Iskatewizaagegan (lac Shoal, réserve n° 39)	220446			
	Première Nation Wahgoshig	110922			
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	210416			
	Première Nation crie de Chapleau	158601			

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Le Projet est perçu comme une menace au territoire de la communauté, y compris aux terres et aux eaux ancestrales.	Première Nation de Nipissing	172037	Énergie Est et les communautés et organisations membres ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations.  Toutefois, la relation entre Énergie Est et les communautés autochtones ne sera pas limitée à la conception du Projet. Les relations créées au cours de l'implantation du Projet d'Énergie Est se poursuivront durant les phases de construction et d'exploitation du pipeline. En cultivant des relations à long terme positives avec les communautés autochtones sur lesquelles ses activités peuvent produire une incidence, TransCanada est convaincue qu'elle peut mener ses activités tout en respectant les intérêts des diverses communautés.	
Les terres obtenues à l'avenir en vertu de droits fonciers issus de traités (DFIT) seront plus proches de la zone d'implantation du Projet que ne le sont les terres actuelles.	Première Nation de Long Lake n° 58	173658		
Protection de nouvelles terres de réserve le long de l'emprise du pipeline existant	Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek (Première Nation du Lac Nipigon)	135216		
Réaffirmation de droits existants par l'intermédiaire du processus de transfert de terres traversées par le Projet et sélectionnées dans cinq communautés, conformément à l'entente de principe.	Bureau de consultation des Algonquins de l'Ontario	197919	À l'heure actuelle, TransCanada détient une servitude dans le secteur faisant l'objet de négociations entre l'État et les Algonquins d'Ontario. Jusqu'à maintenant, Énergie Est n'a pas été informée de changements aux droits qui lui permettent de construire, d'exploiter et d'entretenir son infrastructure de pipelines. Si la nature des droits de TransCanada sur les terres sélectionnées en vertu de l'entente de principe devenait un sujet de discussion dans le cadre des négociations, Énergie Est participerait à titre de tiers aux discussions et consultations pertinentes.	S.O.
Engagement à l'égard de la protection de l'environnement	Première Nation de Wabauskang	193926	Énergie Est respecte la diversité des régions dans lesquelles elle exploite ses infrastructures, en tenant compte des aspects environnementaux et culturels de ses activités commerciales.	ÉES : Volume 3
Effets potentiels sur l'environnement	Bingwi Neyaashi Anishinaabek	110641	Énergie Est s'efforcera de minimiser son empreinte environnementale tout en comblant la demande en énergie à l'échelle du continent.	
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	210416		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur le territoire revendiqué et utilisé à des fins traditionnelles	Première Nation crie de Moose	115143	L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'environnement est présentée dans l'ÉES. L'évaluation des effets potentiels a porté sur les composantes valorisées (CV) biophysiques et socioéconomiques suivantes :	(suite)
Effets environnementaux et socioéconomiques potentiels	Première Nation Wahgoshig	110922	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement atmosphérique</li> <li>• Environnement acoustique</li> <li>• Ressources en eau de surface</li> <li>• Ressources en eau souterraine</li> <li>• Poisson et habitat du poisson</li> <li>• Sols et terrain</li> <li>• Végétation et terres humides</li> <li>• Faune et habitat faunique</li> <li>• Occupation du territoire et utilisation des ressources</li> <li>• Ressources patrimoniales</li> <li>• Ressources paléontologiques</li> <li>• Utilisation traditionnelle des terres et des ressources</li> <li>• Emploi et économie</li> <li>• Infrastructure et services</li> <li>• Bien-être socioculturel</li> <li>• Santé humaine</li> <li>• Esthétique visuelle</li> </ul> <p>L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux effets de chacune de ces composantes valorisées.</p>	
Effets potentiels sur l'environnement, particulièrement dans le parc provincial Whiteshell, au Manitoba	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	197036	Le Projet traverse le parc provincial Whiteshell, au Manitoba. Le Projet ne prévoit pas la construction de nouveaux tronçons de pipeline dans ce secteur. Cependant, une nouvelle station de pompage y sera requise. Elle sera construite à côté de la station de compression de TransCanada à Falcon Lake. De plus, les activités de conversion comprennent des travaux limités pour convertir au transport du pétrole une section de pipeline actuellement utilisée pour le transport du gaz. Les travaux	ÉES : Volume 2, Partie B

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>proposés comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalignement dans la station de compression de Falcon Lake</li> <li>• Retrait du dispositif de suppression de liquides</li> <li>• Ajout d'environ trois nouveaux montages de vannes</li> <li>• Possibilité (faible) d'excavations de vérification de l'intégrité</li> </ul> <p>On a réalisé une évaluation des effets environnementaux potentiels liés aux activités de construction et d'exploitation de la station de pompage à cet endroit. Les résultats de cette évaluation et les mesures d'atténuation connexes sont présentés dans le volume 2, partie B, de l'ÉES.</p> <p>En outre, le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en demandant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des renseignements sur le Projet avec Énergie Est et les communautés et organisations membres ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations.</p>	
Effets potentiels du bruit des stations de pompage sur la reproduction et la migration de la faune	Première Nation de Long Lake n° 58	173658	<p>Les stations de pompage peuvent constituer des sources de perturbations sensorielles pour la faune. Les sources de bruit continu des stations de pompage sont les pompes, les moteurs, les tuyaux et les transformateurs. Les effets potentiels du bruit émanant des stations de pompage sont décrits dans le volume 2, partie C, section 3 de l'ÉES. L'évaluation des effets potentiels des stations de pompage sur la faune est présentée dans le volume 2, partie C, section 9 de l'ÉES. Cette évaluation propose des mesures d'atténuation conçues pour réduire les effets du bruit et assurer la conformité du Projet aux directives relatives au bruit des installations, telles que l'utilisation d'isolant insonorisant sur les tuyaux et l'équipement et la construction de barrières, de bermes ou d'écrans acoustiques en des points stratégiques.</p> <p>Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant au bruit produit par les stations de pompage.</p>	ÉES : Volume 2, Partie C, Sections 3 et 9

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur les cours d'eau	Première Nation crie de Moose	145396	<p>L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur les cours d'eau est présentée dans les sections « Ressources en eau de surface » et « Poisson et habitat du poisson » de l'ÉES. Le processus appliqué par Énergie Est pour choisir les emplacements et les techniques de franchissement des cours d'eau a été mis au point à partir des pratiques de conception et d'installation reconnues par l'industrie, mises à jour pour tenir compte des résultats des évaluations particulières des sites, et du document de Pêches et Océans Canada (MPO) intitulé <i>Mesures visant à éviter les dommages causés au poisson et à son habitat</i> (qui a remplacé les « Énoncés opérationnels » du MPO).</p> <p>Le processus de sélection des méthodes de franchissement des cours d'eau de TransCanada tient compte du fait que chaque technique de franchissement comporte ses propres risques. TransCanada a l'intention de choisir la méthode de construction la plus efficace et qui a l'effet le moins nuisible. Lorsqu'elle choisit une méthode de franchissement, TransCanada s'appuie en règle générale sur les critères suivants : les paramètres du cours d'eau, les caractéristiques environnementales et la constructibilité, y compris les stratégies intégrées de construction et d'atténuation.</p> <p>Au moment de construire un pipeline, TransCanada prend des précautions particulières pour réduire de façon importante le risque de rupture et de déversement près d'un franchissement de cours d'eau. Ces mesures peuvent comprendre, par exemple, l'augmentation de la profondeur de couverture, l'utilisation de conduites à paroi plus épaisse et l'installation de vannes d'arrêt des deux côtés du franchissement afin d'endiguer le déversement si une fuite est détectée.</p> <p>Les mesures types d'atténuation proposées reflètent les pratiques de l'industrie qui ont été acceptées par les organismes de réglementation et qui sont présentées dans l'évaluation environnementale et socioéconomique (ÉES).</p>	ÉES : Volume 4

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Durant la construction du pipeline et des installations, Énergie Est dépêchera des inspecteurs en environnement sur place pour assurer la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation indiqués dans le PPE de l'ÉES (volume 8).</p> <p>Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux points de franchissement des cours d'eau.</p>	
Effets sur les cimetières historiques	Première Nation de Wahgoshig	110922	<p>L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur les cimetières historiques est présentée dans la section « Ressources patrimoniales » de l'ÉES.</p> <p>Aucun cimetière n'a été répertorié jusqu'à maintenant dans l'empreinte du Projet. Si des cimetières sont découverts ultérieurement, le tracé du pipeline sera modifié pour les éviter. De plus, Énergie Est collabore avec les communautés locales dans le cadre d'études sur l'utilisation traditionnelle des terres (UTT) afin de répertorier tous les cimetières dont les membres des communautés connaissent l'existence. Un plan d'urgence en cas de découverte de matériaux fossiles a été intégré au Plan de protection de l'environnement (volume 8) dans le but de fournir des directives advenant la découverte inattendue de ressources patrimoniales durant la construction du Projet. Si des restes humains sont découverts durant la construction, des protocoles assureront la consultation des groupes autochtones concernant le traitement et l'enlèvement de ces restes.</p> <p>L'ÉES décrit également les mesures d'atténuation relatives aux ressources patrimoniales. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux ressources patrimoniales.</p>	<p>ÉES : Volume 3, Partie C, Section 3</p> <p>ÉES : Volume 8</p>
Effets potentiels sur les activités et l'utilisation traditionnelle des terres et des sites	Première Nation Wahgoshig	110922	<p>L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'UTTR est présentée dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p>	<p>ÉES : Volume 3, Partie C, Section 5</p> <p>ÉES : Volume 8</p>

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites liés à l'UTTR sont signalés avant ou pendant les travaux, on appliquera les conditions énoncées dans le plan d'urgence visant la découverte de sites liés à l'utilisation des terres à des fins traditionnelles faisant partie du Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8). En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu à l'égard des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu, y compris le PPE et les cartes-tracés environnementales (s'il y a lieu), seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet.</p>	

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
<p>Effets potentiels du Projet sur l'UTT à l'ouest du chemin du camp 75, à MacDiarmid (Ontario), et au sud de la Première Nation de Long Lake (réserve indienne n° 58).</p>	<p>Première Nation Pays Plat</p>	<p>161668</p>	<p>Le chemin du camp 75 et la Première Nation de Long Lake (réserve indienne n° 58) (ainsi que le secteur au sud de ce territoire) sont situés dans la zone d'étude régionale de l'UTTR, mais sont exclus de la zone d'étude locale de l'UTTR.</p> <p>L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'UTTR est présentée dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p> <p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites liés à l'UTTR sont signalés avant ou pendant les travaux, on appliquera les conditions énoncées dans le plan d'urgence visant la découverte de sites liés à l'utilisation des terres à des fins traditionnelles faisant partie du Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8). En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p>	<p>Volume 10, Section 4</p> <p>ÉES : Volume 3, Partie C, Section 5</p> <p>ÉES : Volume 8</p>

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu à l'égard des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu, y compris le PPE et les cartes-tracés environnementales (s'il y a lieu), seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet.</p>	
<p>Effets potentiels sur le piégeage à proximité de Raith (Ontario)</p>	<p>Première Nation Kiashke Zaaging Anishinaabek de Gull Bay</p>	<p>199854</p>	<p>Le secteur de Raith, en Ontario, fait partie de la zone d'étude régionale de l'UTTR, mais est exclu de la zone d'étude locale de l'UTTR. Il est possible que le Projet produise des effets sur les activités de piégeage dans ce secteur, selon l'endroit exact où ces activités sont menées.</p> <p>L'évaluation des effets potentiels de la construction et de l'exploitation du Projet sur l'UTTR est présentée dans la section de l'ÉES portant sur l'utilisation traditionnelle des terres et des ressources.</p> <p>L'évaluation de l'UTTR a examiné les effets sur la chasse, le piégeage, la pêche, la cueillette des plantes, les sentiers et autres voies de circulation, les lieux d'habitation et les sites culturels et sacrés.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites liés à l'UTTR sont signalés avant ou pendant les travaux, on appliquera les conditions énoncées dans le plan d'urgence visant la découverte de sites liés à l'utilisation des terres à des fins traditionnelles faisant partie du Plan de protection de l'environnement de l'ÉES (volume 8). En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) permettront de réduire</p>	<p>Volume 10, Section 4 ÉES : Volume 3, Partie C, Section 5  ÉES : Volume 8</p>

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu à l'égard des communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu, y compris le PPE et les cartes-tracés environnementales (s'il y a lieu), seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet.</p>	
Intérêt à réaliser une étude sur le savoir traditionnel et sur l'utilisation traditionnelle des terres	Première Nation Temagami	192416	<p>Dans le cadre du programme d'engagement réalisé pour le Projet, Énergie Est a mis en œuvre un programme de collecte de renseignements sur le savoir traditionnel.</p> <p>Ce programme a pour principal objectif de recueillir de l'information sur le savoir traditionnel afin d'aider à déterminer les effets potentiels du Projet sur les éléments environnementaux et socioéconomiques d'intérêt identifiés pour les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.</p> <p>Énergie Est s'engage à collaborer avec les communautés pour bien comprendre leurs intérêts et les aspects qu'elles considèrent importants. Reportez-vous à l'annexe 10E pour plus de détails concernant la participation de chaque communauté au Projet à ce jour.</p>	Volume 10, Section 4
	Conseil tribal Wabun	195403		
Collaborer avec les communautés en vue de la mise au point de solutions d'alimentation en énergie pour le Projet	Conseil tribal de Matawa	176359 197485	<p>Les infrastructures de transmission d'électricité existantes dans le nord de l'Ontario présentent des lacunes qui soulèvent des défis pour l'alimentation électrique de nombreuses stations de pompage. Lors du dépôt de la demande auprès de l'ONÉ, les options d'alimentation en électricité de certaines stations de pompage dans le nord de l'Ontario étaient encore à l'étude. Tant que des décisions finales n'auront pas été prises relativement à l'alimentation électrique de ces stations de pompage, Énergie Est poursuivra les travaux entrepris avec des développeurs indépendants d'infrastructures de transmission ainsi qu'avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis dans le but de mettre au point des solutions pour combler les besoins en énergie dans ces endroits.</p>	S.O.
	Nation Taykwa Tagamou	195406		
	Nation Ojibwée de Wabigoon Lake	187352		
	Première Nation d'Aroland	220181		
	Première Nation de Constance Lake	220181		
	Première Nation de Ginoogaming	220181		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités économiques et d'affaires découlant du Projet	Première Nation crie de Chapleau	158601	Le Projet pourrait permettre aux communautés des Premières Nations et des Métis de profiter de certains débouchés économiques, dont des initiatives de développement des ressources qui stimuleront l'emploi, l'obtention de contrats, l'expansion des affaires et les investissements dans la vie communautaire. Énergie Est entretient un dialogue avec les communautés afin de déterminer les opportunités de nature économique pertinentes pour chaque communauté ou organisme.  L'équipe de sous-traitance autochtone (dispersée dans diverses régions) du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement crée et met à jour une liste de possibilités d'octroi de contrats correspondant aux qualifications des entrepreneurs autochtones et locaux. TransCanada collabore avec les communautés afin de déterminer les entreprises et les personnes qui sont intéressées aux possibilités d'octroi de contrats et d'emploi relatives au Projet. En fonction de ces renseignements, l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement prépare un plan de participation autochtone et locale pour le Projet. Ce plan comprend les processus utilisés pour offrir des possibilités d'octroi de contrats et d'emploi aux entrepreneurs autochtones et locaux. Énergie Est inclut aux contrats conclus avec les maîtres d'œuvre des exigences relatives à l'embauche d'entrepreneurs et d'employés autochtones locaux qualifiés. Les attentes relatives à la participation des Autochtones et de la population locale sont présentées et communiquées aux maîtres d'œuvre lors des rencontres précédant et suivant l'attribution du contrat. Les maîtres d'œuvre sont tenus de produire des rapports à intervalles réguliers sur le programme convenu de participation autochtone au Projet. Les sous-traitants sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications, de leur capacité, de leur rendement en matière de sécurité, de leur disponibilité et de leur coût.	Volume 10, Section 5
	Première Nation Kiashke Zaaging Anishinaabek de Gull Bay	199854		
	Nation des Métis de l'Ontario	167012		
	Nation Taykwa Tagamou	195559		
	Première Nation de Nipissing	111984		
Possibilités d'obtention de contrat et d'approvisionnement	Première Nation du Lac Des Mille Lacs	117857	L'équipe de sous-traitance autochtone (dispersée dans diverses régions) du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement crée et met à jour une liste de possibilités d'octroi de contrats correspondant aux qualifications des entrepreneurs autochtones et locaux. TransCanada collabore avec les communautés afin de déterminer les entreprises et les personnes qui sont intéressées aux possibilités d'octroi de contrats et d'emploi relatives au Projet. En fonction de ces renseignements, l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement prépare un plan de participation autochtone et locale pour le Projet. Ce plan comprend les processus utilisés pour offrir des possibilités d'octroi de contrats et d'emploi aux entrepreneurs autochtones et locaux. Énergie Est inclut aux contrats conclus avec les maîtres d'œuvre des exigences relatives à l'embauche d'entrepreneurs et d'employés autochtones locaux qualifiés. Les attentes relatives à la participation des Autochtones et de la population locale sont présentées et communiquées aux maîtres d'œuvre lors des rencontres précédant et suivant l'attribution du contrat. Les maîtres d'œuvre sont tenus de produire des rapports à intervalles réguliers sur le programme convenu de participation autochtone au Projet. Les sous-traitants sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications, de leur capacité, de leur rendement en matière de sécurité, de leur disponibilité et de leur coût.	Volume 10, Section 5
	Conseil tribal de Matawa	195783		
	Migisi Sahgaigan (Eagle Lake)	137382		
	Nation Taykwa Tagamou	195406		
	Conseil tribal Wabun	185016		
	Première Nation de Nipissing	111984		
Possibilités d'emploi et formation	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinabek	110643	Énergie Est reconnaît l'importance de favoriser et de permettre la participation au Projet. En collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est a travaillé au sein des communautés, et continuera de le faire, afin de déterminer les besoins en matière de formation	Volume 10, Section 5
	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinabek	110641		
	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinabek	193840		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
	Première Nation Kiashke Zaaging Anishinaabek de Gull Bay	199854		
	Première Nation Pays Plat	115148		
	Nation Ojibwée de Wabigoon Lake	187352		
	Première Nation Wahgoshig	110922		
Avantages à long terme procurés aux communautés par le Projet	Conseil tribal Wabun	181035 146592	<p>TransCanada a fait évaluer les avantages économiques du Projet pour déterminer quelles retombées il pourrait avoir dans les provinces que traverse le pipeline.</p> <p>Les avantages du Projet pour les communautés pourraient comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplois pour les communautés autochtones : les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis pourraient bénéficier d'une considération accrue en ce qui a trait aux emplois dans la construction et l'exploitation du pipeline. TransCanada ciblera particulièrement les groupes sous-représentés, y compris les Autochtones, lors des activités de recrutement liées au Projet.</li> <li>• Approvisionnement par les Autochtones : Énergie Est encourage activement les entreprises autochtones à profiter des possibilités d'approvisionnement offertes aux fournisseurs par l'intermédiaire des politiques de diversification des fournisseurs.</li> <li>• Soutien des capacités : les communautés des Premières Nations et des Métis profiteront d'avantages immédiats tout au long du processus d'engagement et de son volet de soutien négocié des capacités. Énergie Est s'assurera que les ressources relatives au processus d'engagement sont attribuées là où les besoins l'exigent afin de s'assurer que les communautés des Premières Nations et des Métis concernées soient activement et adéquatement mobilisées et informées.</li> <li>• Atténuation des effets : des discussions seront menées avec les communautés des Premières Nations et des Métis dans lesquelles le Projet produira des effets afin de déterminer et de mettre en œuvre des mesures permettant d'éviter, d'atténuer, de gérer ou de traiter ces effets.</li> </ul>	ÉES : Volume 3
	Première Nation Wahgoshig	110922		

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement dans les activités communautaires : Énergie Est est fière de soutenir les communautés des Premières Nations et des Métis partout au Canada incluant par exemple la participation à un rodéo, une manifestation sportive, un pow-wow ou par le biais d'autres contributions pour des festivités communautaires.</li> </ul> <p>Énergie Est réitère son engagement continu à l'égard de cette communauté à ce sujet.</p>	
Distribution de gaz naturel aux communautés	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinabek	110643	TransCanada se spécialise dans le développement et l'exploitation d'infrastructures énergétiques, y compris des gazoducs, des oléoducs, des centrales électriques et des installations de stockage, en Amérique du Nord. Les activités de la société ne comprennent pas la distribution de gaz naturel aux communautés.	S.O.
Potentiel d'ententes sur le financement	Bingwi Neyaashi Anishinaabek	110641	<p>Énergie Est reconnaît que de nombreuses communautés autochtones ne possèdent pas nécessairement l'expertise et les ressources humaines et financières requises pour participer efficacement à d'importants travaux d'infrastructure. Par conséquent, Énergie Est s'engage à soutenir les communautés autochtones potentiellement affectées intéressées à une participation et un dialogue continu sur l'oléoduc Énergie Est.</p> <p>Afin de soutenir le processus de collecte de renseignements, les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis se sont vu offrir plusieurs formes d'ententes visant à officialiser les protocoles d'engagement et à fournir un financement pour planifier et mettre en œuvre des activités d'engagement.</p>	Volume 10, Section 4
	Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek	193840		
	Première Nation crie de Moose	145396		
	Obashkaandagaang (Washagamis Bay)	195014 210416		
	Bande indienne de Red Rock	141239		
	Conseil tribal Wabun	176728		
	Première Nation de Nipissing	111984		
Portée limitée du financement et des études sur le savoir traditionnel	Première Nation du Lac Des Mille Lacs	130010	En date du 30 avril 2014, Énergie Est avait envoyé des lettres d'accord et des propositions d'entente sur le financement des engagements et sur les communications à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Soixante-deux lettres d'accord ont été signées et 52 ententes sur le financement des engagements et sur les communications sont en cours de négociation. Des détails supplémentaires sont présentés à la section 4.2 du volume 10.	(suite)
	Première Nation de Long Lake n° 58	180779		
Possibilités d'ententes sur	Conseil tribal Wabun	195403 176728	En date du 30 avril 2014, Énergie Est avait envoyé des lettres d'accord et des propositions d'entente sur le financement des	Volume 10,

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
les avantages		176726 146592	engagements et sur les communications à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Soixante-deux lettres d'accord ont été signées et 52 ententes sur le financement des engagements et sur les communications sont en cours de négociation. Des négociations sont en cours avec de nombreuses communautés. Les ententes conclues entre Énergie Est les communautés autochtones sont confidentielles. Chaque communauté présente des besoins et des intérêts uniques, et les ententes sont élaborées dans le but de fournir aux communautés la latitude requise pour mettre au point des initiatives qui soutiendront leurs objectifs à long terme.  Des renseignements détaillés supplémentaires sont fournis à la section 4.2 du volume 10.	Section 4
	Biinjitiwaabik Zaagining Anishinabek	110643		
Possibilités de partage de revenus	Conseil tribal de Matawa	195689	Énergie Est n'envisage pas de participation en capital pour le Projet. Cependant, Énergie Est analysera et considérera un certain nombre d'idées pouvant offrir des débouchés économiques aux communautés. Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de bien comprendre les effets potentiels du Projet et les intérêts en jeu relativement à la participation des Premières Nations et des Métis au Projet et de trouver un terrain d'entente qui satisfera les parties en présence. Énergie Est fera preuve de souplesse et tiendra compte des points de vue, valeurs et aspirations des communautés dans son modèle d'affaires. Cela peut comprendre des possibilités d'octroi de contrats ou d'approvisionnement, de participation en coentreprise ou encore d'investissement, d'emploi et de formation dans la communauté.	Volume 10, Section 5
	Première Nation crie de Chapleau	158601		
Intérêts en accommodement	Première Nation n° 39 d'Iskatewizaagegan (lac Shoal, réserve n° 39)	220440	Énergie Est collaborera avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de comprendre les effets potentiels du Projet et de déterminer les meilleures méthodes pour éviter de devoir atténuer, gérer ou traiter les effets défavorables du Projet, là où ces mesures pourraient être nécessaires.	S.O.
Formation en intervention en cas de déversement pour les membres des communautés	Bande indienne de Red Rock	161341	Les groupes autochtones qui pourraient être affectés seront invités à participer à des exercices de formation avec Énergie Est dans le but de renforcer les relations et de rehausser les capacités globales d'intervention en cas d'urgence. En outre, les	S.O.

**Tableau 6-5 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Ontario (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			possibilités de formation feront partie des discussions menées lors des consultations relatives à la planification des interventions en cas d'urgence. Énergie Est s'engage à explorer les possibilités de formation en intervention en cas de déversement avec les groupes autochtones intéressés.	

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Sécurité du pipeline	Les Atikamekw de Manawan	120586	<p>La sécurité du pipeline est inséparable de l'intégrité que lui confèrent nos normes de construction et se trouve renforcée par un programme d'entretien qui permet d'exercer une étroite surveillance sur son fonctionnement.</p> <p>L'intégrité du pipeline est assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des normes de construction qui intègrent conception, conformité aux règlements et contrôle rigoureux de la qualité</li> <li>• La qualité des matériaux utilisés dès la production brute et tout au long des étapes de la fabrication</li> <li>• Les conditions d'exploitation du pipeline et la présence de dispositifs adéquats pour surveiller les événements inhabituels</li> <li>• Des activités d'entretien coordonnées, régulières et efficaces</li> </ul> <p>Une fois en service, le pipeline fera l'objet d'un programme d'entretien axé sur les mesures et les activités d'entretien suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement)</li> <li>• Protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations)</li> <li>• Détection des fuites (mesures de pression, surveillance du centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques)</li> <li>• Activités régulières de surveillance aérienne</li> </ul>	Volume 7, Sections 2, 3 et 5
	Première Nation Malécite de Viger	142518		
	Wolf Lake	142521		
	Première Nation Timiskaming	219937		

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspections internes (surveillance des menaces internes et externes)</li> <li>• Évaluations géotechniques</li> <li>• Entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouveau revêtement, pose de douilles de pression)</li> </ul> <p>Parallèlement à ces pratiques de sécurité, le Projet se dotera aussi d'un plan d'intervention d'urgence exhaustif pour assurer la protection des propriétaires, des communautés, des organismes d'intervention et des employés tout en minimisant les effets potentiels de la situation d'urgence. Le plan d'intervention d'urgence (PIU) sera élaboré en consultation avec les organismes de services d'urgence et les communautés autochtones. Il sera finalisé et déposé auprès de l'Office national de l'énergie avant le début des opérations et satisfera ou dépassera toutes les normes fédérales et provinciales.</p>	
Âge et intégrité du pipeline	Conseil Mohawk de Kahnawà:ke	179283	<p>L'âge de la canalisation principale en Ontario varie selon l'année de construction. Cependant, l'ensemble du pipeline a été construit par étapes successives entre 1981 et 1996. Le raccourci de North Bay a été entièrement construit entre 1991 et 2006.</p> <p>Énergie Est prendra plusieurs mesures importantes pour minimiser les risques de fuite et détecter les fuites éventuelles, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des revêtements (inspections internes et excavations sur place visant à vérifier le bon état du revêtement)</li> </ul>	Volume 7, Section 3

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection cathodique (vérification et réparation de l'intérieur des canalisations)</li> <li>• Détection des fuites (mesures de pression, surveillance du centre de contrôle, évaluation directe, inspections internes visant à détecter les anomalies acoustiques)</li> <li>• Activités régulières de surveillance aérienne</li> <li>• Inspections internes (surveillance des menaces internes et externes)</li> <li>• Évaluations géotechniques</li> <li>• Entretien programmé des canalisations (réparation des revêtements, sectionnements, nouveau revêtement, pose de douilles pression)</li> </ul>	
Engagement qui respecte les droits de la communauté	Première Nation Malécite de Viger	199803 220054	<p>Énergie Est a conçu et met en œuvre actuellement un programme d'engagement exhaustif visant à faire participer toutes les Premières Nations susceptibles d'être touchées par le Projet. Ce programme vise à adopter une approche cohérente pour assurer que chaque Première Nation participante soit constamment informée des renseignements relatifs au Projet. Il est également flexible et souple afin de cibler les enjeux, principes et intérêts clés de chacune des Premières Nations.</p> <p>Le programme d'engagement a commencé avec la Première Nation Malécite de Viger tôt dans la phase de planification du Projet. La Première Nation a été avisée initialement du processus d'appel d'offres en mars 2013. Tout au long de 2013 et 2014, la Première Nation Malécite de Viger et Énergie Est ont pris part à des discussions approfondies concernant l'intérêt d'établir une entente sur les communications et le financement ainsi qu'un protocole sur le savoir traditionnel. L'entente est conçue pour fournir un financement aux communautés afin qu'elles participent de manière significative au processus d'engagement. Ces deux ententes procureront à la Première Nation Malécite de Viger des ressources soutenant sa participation au processus d'engagement.</p>	Volume 10
Comprendre les protocoles d'engagement envers les communautés	Première Nation Malécite de Viger	142518		

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>Le Conseil Mohawk de Kanehsatà:ke a été répertorié comme une communauté susceptible d'être touchée par le Projet tôt dans le processus d'engagement. L'équipe d'engagement envers les communautés autochtones du Projet oléoduc Énergie Est partage de l'information avec la communauté sur le Projet depuis avril 2013.</p> <p>Tout au long de l'année 2013 et pendant la première moitié de 2014, des représentants de l'Équipe des Relations Autochtones ont rencontré le Grand Chef afin de discuter du Projet d'Énergie Est et de partager les étapes du processus d'engagement.</p> <p>À la fin du mois de décembre 2013, le Grand Chef a envoyé une lettre d'accord signée à l'Équipe des Relations Autochtones d'Énergie Est.</p> <p>En mars 2014, les discussions concernant l'entente sur les communications et le financement ont été entamées avec le Grand Chef. À la fin du mois de mars 2014, Énergie Est et ses experts en environnement ont rencontré les consultants représentant la Nation Kanehsatà:ke afin de discuter de l'entente sur les communications et le financement ainsi que des composantes du Projet portant sur le savoir écologique traditionnel (SET) et l'utilisation traditionnelle des terres (UTT). Énergie Est a fourni un aperçu du processus relatif au savoir traditionnel en rapport au processus de l'Office national de l'énergie (ONÉ), y compris les échéanciers. Énergie Est a fourni une ébauche du plan de travail SET et des cartes du tracé proposé du pipeline au Québec. Après la rencontre, Énergie Est a fourni les documents de l'entente sur les communications et le financement au consultant représentant la communauté. En date du 18 avril 2014, la communauté continue d'engager Énergie Est sur le Projet.</p>	

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Demande de mobilisation de la communauté à l'égard du Projet	Première Nation Malécite de Viger	219948	Énergie Est oriente ses efforts d'engagement vers les communautés et organisations des Premières Nations au Québec. Dans le cas où une communauté mandatera spécifiquement un organisme pour représenter ses intérêts (p. ex., le conseil tribal) par l'adoption d'une résolution du Conseil de bande, Énergie Est établira des liens avec l'organisme désigné. Au Québec, Énergie Est travaille collectivement avec les Premières Nations ainsi que directement avec chacune des Premières Nations sur demande. Énergie Est a travaillé avec la Première Nation Malécite de Viger, et continue de le faire, sur une base individuelle, afin d'élaborer conjointement une entente sur les communications, l'engagement et le financement ainsi qu'un protocole sur le savoir traditionnel. Ces deux ententes procureront à la Première Nation Malécite de Viger des ressources soutenant sa participation au processus d'engagement.  Des renseignements détaillés concernant l'engagement à l'égard de la Première Nation Malécite de Viger sont fournis à l'annexe Vol 10F-21.	S.O.
Vision du Projet comme étant deux projets individuels : la construction du nouveau pipeline et le terminal maritime de Cacouna	Première Nation Malécite de Viger	220054	Les exigences de dépôt de l'ONÉ et les principes sur lesquels repose l'ÉES exigent qu'Énergie Est tienne compte de toutes les composantes connexes du Projet lors de son évaluation environnementale et socioéconomique.  Énergie Est veillait à se doter d'un programme d'engagement complet qui inclut les Premières Nations le long du Fleuve Saint-Laurent (communautés Huronne-Wendat, Malécite de Viger, Innu et Mi'gmaq) dans la prise en compte et l'examen du pipeline et du terminal maritime du Projet. Énergie Est prévoit qu'à travers les activités continues d'engagement, les communautés et organisations des Premières Nations du Québec déterminent les zones d'intérêt qui feront l'objet de discussions supplémentaires sur des points précis et d'un suivi.	Volume 6, Sections 4 et 5  Volume 10
Effets potentiels sur l'environnement	Les Atikamekw de Manawan	120586	Par ses activités d'engagement et d'ÉES, Énergie Est cherche à identifier les intérêts et préoccupations relatifs au Projet chez les communautés autochtones potentiellement touchées. Le	ÉES
	Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg	220049		

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur le territoire revendiqué et utilisé à des fins traditionnelles	Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean (Mashteuiatsh)	111110	<p>programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est vise entre autres à faire participer les communautés aussi tôt que possible aux activités d'évaluation, ce qui pourrait comprendre les programmes d'étude du savoir traditionnel.</p> <p>Le programme d'engagement des Autochtones est conçu pour fournir aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis l'occasion de contribuer en analysant les renseignements relatifs au Projet, en posant des questions et en exigeant des renseignements détaillés relatifs à leurs domaines d'intérêt, en partageant des informations avec Énergie Est et les communautés et organisations membres du Projet ainsi qu'en déterminant et communiquant leurs intérêts et préoccupations.</p>	
Effets potentiels sur le territoire revendiqué et utilisé à des fins traditionnelles	Première Nation Malécite de Viger	142518		
Effets potentiels du terminal maritime sur la communauté	Première Nation Malécite de Viger	220054		
Intégrité du territoire de Wolf Lake	Première Nation de Wolf Lake	142521		
Effets potentiels sur le Nionwentsïo (territoire traditionnel de la nation Huronne-Wendat)	Nation Huronne-Wendat	134087		
Le territoire ancestral de la Première Nation des Abénakis s'étend jusqu'à Montmagny au Québec, malgré les limites territoriales reconnues par le gouvernement du Québec.	Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	208259		
Grief en instance avec le partenariat Cartier Énergie Éolienne et TransCanada	La Nation Micmacs de Gespegs	216847		
	Nation Listuguj Mi'gmaq Government	216842		
	Micmacs de Gespapegiag	216839		
	Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi	216660		

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Discussions sur un ancien pipeline situé sur des terres traditionnelles Timiskaming	Première Nation Timiskaming	120587	Si Énergie Est apprend dans le cadre de son programme d'engagement qu'il existe des plaintes ou des griefs historiques, elle documentera les cas et partagera l'information avec l'ONÉ et l'État.	S.O.
			Énergie Est analysera et considérera un certain nombre d'idées pouvant permettre d'offrir des débouchés économiques aux communautés. Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de bien comprendre les effets potentiels du Projet et les intérêts en jeu relativement à la participation des Premières Nations et des Métis au Projet et de trouver un terrain d'entente qui satisfera les deux parties.	
			Énergie Est fera preuve de souplesse et tiendra compte des points de vue, valeurs et aspirations des communautés dans son modèle d'affaires. Cela peut comprendre des possibilités d'octroi de contrats ou d'approvisionnement, de participation en coentreprise ou encore d'investissement, d'emploi et de formation dans la communauté.	
Effets sonores potentiels des stations de pompage	Première Nation Malécite de Viger	162383	Des évaluations du bruit seront réalisées et des mesures d'atténuation mises en œuvre, le cas échéant, pour assurer la conformité aux normes en vigueur. Voici certaines des mesures d'atténuation proposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation phonique des canalisations et de l'équipement</li> <li>• Enclos acoustique</li> <li>• Bermes ou murs anti-bruit</li> </ul> Les effets potentiels du bruit émanant des stations de pompage sont décrits dans l'ÉES, volume 2, partie D, section 3. Cette section présente également les mesures d'atténuation proposées pour réduire les effets du bruit. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant au bruit produit par les stations de pompage.	ÉES : Volume 2, Partie D, Section 3

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Odeurs potentielles provenant du terminal près de la communauté	Première Nation Malécite de Viger	162383	<p>Énergie Est s'est penchée sur la question des vapeurs provenant du terminal de réservoirs et du complexe du terminal maritime de Cacouna. Elle propose de remédier à leurs effets en intégrant les éléments suivants à la conception des installations :</p> <p><b>Terminal de réservoirs</b></p> <p>Le terminal de réservoirs sera conçu de manière telle qu'un toit flottant couvrira la surface de pétrole et sera en contact direct avec elle, ce qui réduira les émissions de vapeur relâchées dans l'atmosphère.</p> <p>L'espace entre le bord du toit flottant et la paroi fixe du réservoir sera obturé par un joint d'étanchéité primaire et un joint d'étanchéité secondaire, ce qui réduira encore davantage l'émission de vapeurs et le risque d'incendie.</p> <p>Des raclers montés sur le joint périphérique essuieront les parois internes du réservoir lors de l'abaissement du toit, afin de réduire la quantité de pétrole restant sur les murs.</p>	<p>Volume 6</p> <p>ÉES : Volume 2, Partie D, Section 2, et Volume 4, Partie A, Section 2</p>
			<p><b>Complexe du terminal maritime</b></p> <p>Le complexe du terminal maritime de Cacouna sera doté d'un système de gestion des vapeurs qui recueillera les vapeurs qui s'échappent de la soute durant le chargement du pétrole et les ramènera vers l'estran, où elles seront détruites.</p> <p>Les effets potentiels sur la qualité de l'air ont été évalués dans l'ÉES, volume 2, partie D, section 2 et volume 4, partie A, section 2. D'autres mesures d'atténuation sont également envisagées : doter les réservoirs de caractéristiques qui favoriseront la réduction des émissions ou encore utiliser des unités de combustion de la vapeur pour réduire les émissions malodorantes de composés organiques et sulfurés en incinérant les vapeurs présentes dans la soute ou formées durant le chargement de pétrole. Énergie Est a étudié l'évaluation des effets et proposé des mesures d'atténuation aux municipalités qui ont exprimé leurs inquiétudes quant aux effets sur la qualité de l'air.</p>	

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Les effets potentiels sur les ressources archéologiques	Conseil Mohawk de Kahnawà:ke	162068	Des évaluations archéologiques et paléontologiques ont été menées pour déterminer les ressources patrimoniales qui seraient susceptibles d'entrer en conflit avec le développement. L'évitement est l'option d'atténuation à privilégier et est atteint par l'entremise de modifications au tracé et de restriction de l'empreinte à proximité des sites de ressources patrimoniales. Lorsque l'évitement n'est pas possible, d'autres options d'atténuation, telles que la consignation détaillée, la collecte d'artéfacts et des excavations d'atténuation seront entreprises.	ÉES : Volume 3, Partie A, Section 3
Effets potentiels sur les ressources archéologiques : hiéroglyphes dans une grotte sous-marine près de l'emplacement du terminal maritime	Première Nation Malécite de Viger	219948	Un examen de l'information disponible a révélé un site d'art rupestre préalablement recensé (CIEJ-10) dans une grotte à une distance de plus d'un demi-kilomètre de la ZIP du terminal maritime (voir le volume 4, section 13 de l'ÉES). En raison de sa distance de l'empreinte du Projet, aucun effet n'est prévu; toutefois, le site a été désigné comme nécessitant une protection et Énergie Est travaillera avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation déterminées par le MCC. Aucune ressource patrimoniale marine, y compris des grottes sous-marines, n'a été identifiée pendant l'examen de l'information disponible. Une évaluation archéologique, qui inclut des promenades le long des rives de la ZIP pendant la marée basse, sera effectuée pour le terminal maritime. Des consultations continues avec les communautés autochtones et les pêcheurs locaux se tiendront également pour identifier tout site non recensé précédemment. Si des grottes marines sont présentes à l'intérieur de la ZIP, elles seront évaluées et des stratégies d'évitement ou d'atténuation appropriées seront élaborées pour toute ressource patrimoniale de concert avec le MCC.	ÉES : Volume 4, Section 13
Effets potentiels sur les pêches commerciales	Première Nation Malécite de Viger	162383	Des effets potentiels sur les poissons et leur habitat reliés à la construction et à l'exploitation du Projet ont été évalués dans l'ÉES, volume 4 parties A et C. Les espèces d'importance pour les pêches autochtones ainsi que pour les pêches commerciales et récréatives, ont été sélectionnées comme indicateurs clés afin d'évaluer les poissons et leur habitat. Plus	ÉES : Volume 4, Parties A et C
Effets potentiels de la circulation accrue des navires sur la pêche commerciale des oursins	Première Nation Malécite de Viger	219948		

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			particulièrement, l'oursin vert, le hareng et le capelan ont été sélectionnés comme espèces représentatives des pêches commerciales et autochtones. L'évaluation des poissons et de leur habitat tient compte des pêches commerciales autochtones et non-autochtones. On ne prévoit aucun effet résiduel important sur les poissons et leur habitat. Énergie Est a étudié l'évaluation des effets et proposé des mesures d'atténuation aux groupes autochtones qui ont exprimé leurs inquiétudes quant aux effets sur les pêches commerciales.	
Effets potentiels sur les projets d'écotourisme	Première Nation Malécite de Viger	162383	Énergie Est est consciente que des activités écotouristiques telles que l'observation des baleines et des oiseaux ont lieu dans les environs de Cacouna. Les effets potentiels sur ces activités ont été évalués dans l'ÉES, volume 4, partie A, section 12. Cette section présente également des mesures d'atténuation proposées visant à réduire les effets sur l'écotourisme, notamment en avisant les voyageurs et les utilisateurs des ressources du calendrier de construction et en maintenant un dialogue ouvert avec les utilisateurs maritimes pour éviter des conflits potentiels.	ÉES : Volume 4, Partie A, Section 12
			Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux effets sur l'écotourisme.	
Intérêt pour une participation aux études biophysiques et archéologiques sur le terrain pour le Projet	Grand Conseil de la Nation Waban-Aki	196703 223102	Dans le cadre du programme d'engagement réalisé pour le Projet, Énergie Est a mis en œuvre un programme de collecte des renseignements sur le savoir traditionnel.	ÉES : Volume 3
	Nation Huronne-Wendat	216202	Le programme de savoir traditionnel du Projet a pour principal objectif de recueillir des renseignements sur le savoir traditionnel afin d'aider à déterminer les effets potentiels du Projet sur les éléments environnementaux et socioéconomiques d'intérêt identifiés pour les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Énergie Est s'engage à collaborer avec les communautés pour bien comprendre leurs intérêts et les aspects qu'elles considèrent importants. Consulter l'annexe Vol 10-2 des sommaires de l'engagement des Autochtones pour en savoir plus sur la participation de chaque communauté au Projet.	

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités économiques et d'affaires découlant du Projet	Abénakis de Wôlinak	114529	Le Projet pourrait permettre aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis de profiter de certains débouchés économiques, dont des initiatives de développement des ressources qui stimuleront l'emploi, l'obtention de contrats, l'expansion des affaires et les investissements dans la vie communautaire. Énergie Est entretient un dialogue avec les communautés afin de déterminer les opportunités de nature économique pertinentes pour chaque communauté ou organisme.	Volume 10, Section 5
	Les Atikamekw de Manawan	120586		
	Première Nation Malécite de Viger	219948		
Possibilités de commerce et de développement économique fournies par le Projet	Nation Huronne-Wendat	181780	<p>L'équipe de sous-traitance autochtone (dispersée dans diverses régions) du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement crée et met à jour une liste de possibilités d'octroi de contrats correspondant aux qualifications des entrepreneurs autochtones et locaux. TransCanada collabore avec les communautés afin de déterminer les entreprises et les personnes qui sont intéressées aux possibilités d'octroi de contrats et d'emploi relatives au Projet. En fonction de ces renseignements, l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement prépare un plan de participation locale et autochtone pour le Projet. Ce plan comprend les processus utilisés pour offrir des possibilités d'octroi de contrats et d'emploi aux entrepreneurs autochtones et locaux. Énergie Est impose des exigences dans les contrats avec les maîtres d'œuvre visant à favoriser l'embauche d'entrepreneurs et employés autochtones et locaux qualifiés. Les attentes relatives à la participation des Autochtones et de la population locale sont présentées et communiquées aux maîtres d'œuvre lors des rencontres précédant et suivant l'attribution du contrat. Les maîtres d'œuvre sont tenus de faire rapport régulièrement à propos du programme convenu de participation autochtone au Projet. Les sous-traitants sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications, de leur capacité, de leur rendement en matière de sécurité, de leur disponibilité et de leur coût.</p>	

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités d'emploi	Première Nation huronne-wendat	108921	Énergie Est reconnaît l'importance de favoriser et de permettre la participation au Projet. En collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est a travaillé au sein des communautés, et continuera de le faire, afin de déterminer les besoins en matière de formation relativement aux possibilités d'emploi durant les phases de préconstruction, de construction et de post-construction du Projet. Énergie Est et les maîtres d'œuvre travailleront ensuite avec les communautés ou organisations (par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs des ressources humaines et des agents locaux de développement économique et d'éducation) afin de s'assurer de dispenser la formation nécessaire déterminée dans le cadre de cette collaboration.	Volume 10, Section 5
Possibilités de formation et d'emploi à court et long terme	Première Nation Timiskaming	199799		
	Première Nation huronne-wendat	181780		
Potentiel d'ententes sur le financement	Première Nation Malécite de Viger	142518 220054	Énergie Est reconnaît que de nombreuses communautés autochtones ne possèdent pas nécessairement l'expertise et les ressources humaines et financières requises pour participer efficacement à d'importants travaux d'infrastructure. Par conséquent, Énergie Est s'engage à soutenir les communautés autochtones potentiellement affectées intéressées à une participation et un dialogue continu sur l'oléoduc Énergie Est.  Les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis se sont vus offrir plusieurs formes d'accord visant à officialiser les protocoles d'engagement et à fournir un financement pour planifier et mettre en œuvre des activités d'engagement.  En date du 30 avril 2014, Énergie Est avait envoyé des lettres d'accord et des propositions d'entente sur le financement des engagements et sur les communications à 117 communautés et organisations des Premières Nations et des Métis. Soixante-deux lettres d'accord ont été signées et 52 ententes sur le financement des engagements et sur les communications sont en cours de négociation. Des détails supplémentaires sont présentés à la section 4.2 du volume 10.	Volume 10, Section 4
	Première Nation Timiskaming	120587		
	Première Nation Eagle Village	220107		
	Première Nation de Wolf Lake	220107		

**Tableau 6-6 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Québec (suite)**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités de partage de capitaux ou de revenus	Première Nation Malécite de Viger	219948	<p>Énergie Est n'envisage pas de participation en capital pour le Projet. Énergie Est analysera et considérera un certain nombre d'idées pouvant permettre d'offrir des débouchés économiques aux communautés. Énergie Est travaillera en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis afin de bien comprendre les effets potentiels du Projet et les intérêts en jeu relativement à la participation des Premières Nations et des Métis au Projet et de trouver un terrain d'entente qui satisfera les deux parties.</p> <p>Énergie Est fera preuve de souplesse et tiendra compte des points de vue, valeurs et aspirations des communautés dans son modèle d'affaires. Cela peut comprendre des possibilités d'octroi de contrats ou d'approvisionnement, de participation en coentreprise ou encore d'investissement, d'emploi et de formation dans la communauté.</p>	S.O.
Intérêts en accommodement	Première Nation Malécite de Viger	162383	<p>Énergie Est collaborera avec les communautés des Premières Nations et des Métis afin de comprendre les effets potentiels du Projet et de déterminer les meilleures méthodes pour éviter de devoir atténuer, gérer ou traiter les effets du Projet, là où ces mesures pourraient être nécessaires.</p>	S.O.
	Conseil tribal de la Nation algonquine Anishinabeg	220049		

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Axes d'engagement individuels privilégiés pour le pipeline et le terminal maritime	Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick	133716	<p>Les exigences de dépôt de l'ONÉ et les principes sur lesquels repose l'ÉES exigent qu'Énergie Est tienne compte de toutes les composantes connexes du Projet lors de son évaluation environnementale et socioéconomique.</p> <p>Énergie Est s'est efforcée de mettre en œuvre un programme d'engagement détaillé afin de soutenir les Premières Nations du Nouveau-Brunswick en tenant compte des composantes liées au pipeline et au terminal maritime du Projet. Énergie Est prévoit qu'à travers les activités continues d'engagement, les communautés et organisations des Premières Nations du Nouveau-Brunswick déterminent les zones d'intérêt qui feront l'objet de discussions supplémentaires sur des points précis et d'un suivi.</p>	<p>Volume 6</p> <p>Volume 10</p>
Manque d'information sur le terminal maritime Canaport et le terminal de réservoirs	Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick	188890	Énergie Est a entrepris des démarches auprès des groupes autochtones qui pourraient être concernés ou avoir des intérêts dans le Projet avant que ce dernier ne soit annoncé publiquement. Très tôt, Énergie Est a commencé à contacter des leaders et des organisations représentatives des Premières Nations et des Métis afin de présenter le Projet et de confirmer l'intérêt potentiel des communautés. Le Projet a été annoncé le 2 avril 2013 par communiqué de presse et par le lancement d'un site Web public. Durant les mois d'avril et de mai 2013, l'Équipe des Relations Autochtones a effectué un suivi par courriel et par téléphone pour confirmer la réception des renseignements, répondre aux questions initiales et noter les préoccupations, les intérêts et les renseignements que chaque communauté souhaitait partager concernant le Projet d'engagement continu.	Volume 10
Engagement continu envers le Projet, particulièrement en ce qui a trait au terminal maritime	Première Nation Pabineau	158220		
Activités d'engagement inadéquates jusqu'à maintenant	Première Nation de Saint Mary's	166790	<p>Des renseignements détaillés concernant le programme d'engagement à l'égard de l'Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, la Première Nation Pabineau et la Première Nation de Saint Mary's sont fournis à l'annexe Vol 10G.</p>	

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Calendrier de la demande du Projet compte tenu du statut actuel de l'engagement	Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick	188890	Énergie Est a entrepris son programme d'engagement en avril 2013, tôt dans la phase de pré-demande de la période d'examen du Projet. L'engagement a été continu et doit se poursuivre au moment du dépôt de la demande du Projet en septembre 2014, et pendant la période d'examen du Projet subséquente. Bien que le dépôt de la demande soit une étape importante dans le processus réglementaire, il fait partie de l'ensemble des activités d'engagement en cours. D'autres parties clés du processus d'engagement comprennent le co-développement d'une entente d'engagement avec les Premières Nations, des séances d'échange d'information et d'examen technique avec Énergie Est, des études sur le savoir traditionnel facilitées par la communauté, des discussions sur les mesures d'atténuation et le processus même d'audience de l'ONÉ.	Volume 10
Effets potentiels sur la revendication des terres récemment réglée	Première Nation de Woodstock	109314	La Première Nation de Woodstock a informé Énergie Est du règlement de la revendication de ses terres situées près du Projet. Énergie Est s'est engagée envers la Première Nation de Woodstock à déterminer les effets possibles sur l'UTTR.  Par ses activités d'engagement et d'ÉES, Énergie Est cherche à identifier les intérêts et préoccupations relatifs au Projet chez les communautés autochtones potentiellement touchées. Le programme d'engagement des Autochtones d'Énergie Est vise entre autres à faire participer les communautés aussi tôt que possible aux activités d'évaluation, ce qui pourrait comprendre les programmes d'étude du savoir traditionnel.	ÉES : Volume 3
Demande d'engagement de la communauté à l'égard du Projet	Première Nation de Woodstock	109314	Énergie Est oriente ses efforts d'engagement vers les communautés et organisations des Premières Nations au Nouveau-Brunswick. Dans le cas où une communauté mandatera spécifiquement un organisme pour représenter ses intérêts (p. ex., un conseil tribal) par l'adoption d'une résolution du Conseil de bande, Énergie Est établira des liens avec l'organisme désigné chargé de représenter les intérêts de la communauté. Au Nouveau-Brunswick, Énergie Est travaille collectivement avec les Premières Nations ainsi que directement avec chacune des Premières Nations sur demande. Énergie Est a travaillé avec la Première Nation de Woodstock, et continue de le faire, sur une	S.O.

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			base individuelle, afin de conclure une entente sur les communications, l'engagement et le financement (CEFA) et un protocole sur le savoir traditionnel. Ces deux ententes procureront à la Première Nation de Woodstock des ressources soutenant sa participation au processus d'engagement. Des renseignements détaillés concernant l'engagement auprès de la Première Nation de Woodstock sont fournis à l'annexe Vol 10G-16.	
Effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, plus précisément le volume potentiel déversé par pipeline par rapport au transport ferroviaire	Première Nation de Saint Mary's	189122	Une évaluation des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement est présentée à la section « Accidents et défaillances » de l'ÉES (volume 6) pour le Projet. Ce volume comprend une évaluation des risques préparée à partir d'un historique des incidents et présente une estimation des risques et des volumes potentiels de déversements selon les paramètres conceptuels et opérationnels en présence. Il comprend également une description des caractéristiques du pétrole brut, de ce qui pourrait advenir des substances relâchées dans l'environnement et des effets potentiels d'un déversement sur l'environnement, ainsi que des scénarios de déversement et une évaluation des effets sur les zones écologiques sensibles représentatives. Énergie Est examinera ces scénarios avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations concernant les accidents et les défaillances. Ce volume décrit également les mesures d'intervention d'urgence et les techniques d'atténuation des déversements, et compare les divers moyens de transport du pétrole brut, y compris le transport ferroviaire. De plus amples renseignements sur les mesures d'intervention d'urgence se trouvent au volume 7 de la demande.	ÉES : Volume 6
Effets potentiels sur les pêches	Première Nation de Woodstock	109314	Le pipeline traversera plus de 250 cours d'eau. Un total de 30 espèces de poisson différentes représentant 15 familles ont été répertoriées à l'intérieur des cours d'eau traversés par le tracé du pipeline. La plupart des cours d'eau traversés par le nouveau tronçon de pipeline au Nouveau-Brunswick sont situés dans des habitats de poisson de sensibilité faible à moyenne. Pour ces cours d'eau, les mesures d'atténuation recommandées, telles que la sélection d'une méthode de franchissement appropriée, le fait	ÉES : Volume 2, Partie E, Section 6
Effets potentiels sur les pêches autochtones	Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick	188890		ÉES : Volume 4, Partie B, Section 6

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>de travailler à l'extérieur de la période d'activité restreinte à moins que le cours d'eau ne soit asséché ou gelé jusqu'au fond ou à moins d'autorisation obtenue des organismes de réglementation et le sauvetage des poissons avant la construction pourraient réduire l'ampleur, l'étendue géographique, la durée et la fréquence des effets sur les poissons d'eau douce et leur habitat. Aucun effet résiduel important sur les poissons d'eau douce ou leur habitat n'est prévu.</p> <p>Dans l'évaluation des poissons et de leur habitat, les pêches autochtones sont considérées comme étant les espèces dont dépend la pêche récréative et commerciale. Des renseignements plus détaillés concernant les pêches autochtones pourraient être inclus dans des rapports supplémentaires sur l'UTTR dans le cadre du programme d'engagement à l'égard des communautés autochtones en 2014 et 2015.</p> <p>Le terminal maritime de Saint John sera situé dans une zone où se déroulent des activités liées aux pêches autochtones. Les espèces d'importance pour les pêches autochtones ainsi que pour les pêches commerciales et récréatives ont été sélectionnées comme indicateurs clés afin d'évaluer le poisson marin et l'habitat du poisson. Plus particulièrement, le homard a été sélectionné comme espèce représentative pour les pêches autochtones et commerciales. On ne prévoit aucun effet résiduel important sur les poissons et leur habitat. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux effets du Projet sur les poissons et leur habitat et sur les pêches autochtones.</p>	<p>ÉES : Volume 4, Partie B, Section 10</p> <p>ÉES : Volume 4, Partie C, Section 3.2</p>
<p>Effets potentiels du pipeline à Grand Lac, Nouveau-Brunswick et au terminal maritime, sur les pêches autochtones et commerciales, plus particulièrement le poisson de fond</p>	<p>Première Nation de Woodstock Première Nation Malécite du Madawaska</p>	<p>176629</p>	<p>Le pipeline traversera de nombreux cours d'eau reliés à Grand Lac. La plupart de ces cours d'eau sont situés dans des habitats de poisson de sensibilité faible à moyenne. Des mesures d'atténuation telles que la sélection d'une méthode de franchissement appropriée, le fait de travailler à l'extérieur de la période d'activité restreinte à moins que le cours d'eau ne soit asséché ou gelé jusqu'au fond ou à moins d'autorisation obtenue des organismes de réglementation et le sauvetage des poissons</p>	<p>ÉES : Volume 2, Partie E, Section 6</p> <p>ÉES : Volume 4, Partie B, Section 6</p>

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
			<p>avant la construction pourraient réduire les effets sur les poissons d'eau douce et leur habitat. Aucun effet résiduel important sur les poissons d'eau douce ou leur habitat n'est prévu.</p> <p>Le terminal de réservoirs de Saint John sera construit aux environs d'Anthonys Brook, qui contient un habitat de poisson de faible sensibilité. Des mesures d'atténuation telles que la localisation de ces installations à l'extérieur du lit et de la rive d'Anthonys Brook, si possible, et le fait de travailler à l'extérieur de la période d'activité restreinte à moins que le cours d'eau ne soit asséché ou gelé jusqu'au fond ou à moins d'autorisation obtenue des organismes de réglementation pourraient réduire les effets sur les poissons d'eau douce et leur habitat. Aucun effet résiduel important sur les poissons d'eau douce ou leur habitat n'est prévu.</p> <p>Le terminal maritime de Saint John sera situé dans une zone où se déroulent des activités liées aux pêches autochtones. Les espèces d'importance pour les pêches autochtones ainsi que pour les pêches commerciales et récréatives ont été sélectionnées comme indicateurs clés afin d'évaluer le poisson marin et l'habitat du poisson. Plus particulièrement, le homard a été sélectionné comme espèce représentative pour les pêches autochtones et commerciales.</p> <p>La pêche commerciale autour du terminal maritime Énergie Est Canaport est dominée en grande partie par la pêche aux homards et, dans une moindre mesure, par la pêche aux pétoncles. Les permis de pêche sont émis pour de nombreuses autres espèces, notamment le poisson de fond, le hareng, le maquereau, l'aloise, le gaspareau, l'esturgeon, l'anguille d'Amérique, le fucus et l'oursin vert. Aucun effet résiduel important sur les pêches commerciales n'est prévu. Énergie Est passera en revue l'évaluation des effets et les mesures d'atténuation proposées en collaboration avec les groupes autochtones qui ont exprimé des préoccupations quant aux effets du Projet sur les poissons et leur habitat et sur les pêches autochtones.</p>	<p>ÉES : Volume 4, Partie B, Section 10</p> <p>ÉES : Volume 4, Partie C, Section 3.2</p> <p>ÉES : Volume 4, Partie B, Section 12</p>

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Effets potentiels sur les activités de récolte traditionnelles	Première Nation Pabineau	158220	<p>Les effets du Projet sur les activités de récolte ont été évalués dans le cadre du processus d'évaluation de l'UTTR, qui incluait les effets potentiels sur la chasse, le piégeage, la pêche et la cueillette de plantes.</p> <p>L'atténuation des effets sur l'UTTR dépendra des types d'activités sur le site énumérés dans les études relatives à l'UTTR et les activités d'engagement. Les mesures d'atténuation des effets potentiels sur l'UTTR peuvent comprendre des initiatives comme l'évitement de certains sites, des avis concernant des activités et des échéanciers, la planification du déroulement des activités et le recours à des agents autochtones spécialistes de l'UTTR assurant le suivi des activités durant la construction. Si des sites d'UTTR sont déterminés avant ou pendant la construction, les conditions mises de l'avant dans le plan d'urgence en cas de découverte de sites d'utilisation traditionnelle des terres et des ressources du PPE seront respectées. En outre, les mesures d'atténuation abordées dans les différentes sections liées aux CV biophysiques et socioéconomiques et dans le Plan de protection de l'environnement (PPE) permettront de réduire ou d'éliminer les effets sur les ressources liées à l'UTTR, et de réduire ou d'éliminer les effets sur les conditions pouvant empêcher ou décourager l'UTTR.</p> <p>Énergie Est tiendra compte de toute l'information générée dans le cadre de son programme d'engagement continu envers les communautés participantes et favorisera un dialogue ouvert sur les mesures d'atténuation proposées. Les renseignements obtenus durant les études et le programme d'engagement continu seront pris en compte dans le cadre de la planification du Projet, incluant le PPE et les cartes-tracés environnementales, le cas échéant.</p>	<p>ÉES : Volume 3, Partie E, Section 5</p> <p>ÉES : Volume 8</p>

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

Enjeux/intérêts	Communauté/organisme	N° de registre	Réponses	Référence
Possibilités économiques et d'affaires découlant du Projet	Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick Première Nation Pabineau	158220	<p>Le Projet pourrait permettre aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis de profiter de certains débouchés économiques, dont des initiatives de développement des ressources qui stimuleront l'emploi, l'obtention de contrats, l'expansion des affaires et les investissements dans la vie communautaire. Énergie Est entretient un dialogue avec les communautés afin de déterminer les opportunités de nature économique pertinentes pour chaque communauté ou organisme.</p> <p>L'équipe de sous-traitance autochtone (dispersée dans diverses régions) du secteur de la gestion de la chaîne d'approvisionnement crée et met à jour une liste de possibilités d'octroi de contrats correspondant aux qualifications des entrepreneurs autochtones et locaux. TransCanada collabore avec les communautés afin de déterminer les entreprises et les personnes qui sont intéressées aux possibilités d'obtention de contrats et d'emploi relatives au Projet. En fonction de ces renseignements, l'équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement prépare un plan de participation autochtone et locale pour le Projet. Ce plan comprend les processus utilisés pour offrir des possibilités d'obtention de contrats et d'emploi aux entrepreneurs autochtones et locaux. Énergie Est impose des exigences dans les contrats des maîtres d'œuvre visant à favoriser l'embauche d'entrepreneurs et employés autochtones et locaux qualifiés. Les attentes relatives à la participation des Autochtones et de la population locale sont présentées et communiquées aux maîtres d'œuvre lors des rencontres précédant et suivant l'attribution du contrat. Les maîtres d'œuvre sont tenus de faire rapport régulièrement à propos du programme convenu de participation autochtone au Projet. Les sous-traitants sont sélectionnés en fonction de leurs qualifications, de leur capacité, de leur rendement en matière de sécurité, de leur disponibilité et de leur coût.</p>	Volume 10, Section 5

**Tableau 6-7 : Sommaire des enjeux, préoccupations et réponses – Nouveau-Brunswick**

<b>Enjeux/intérêts</b>	<b>Communauté/organisme</b>	<b>N° de registre</b>	<b>Réponses</b>	<b>Référence</b>
Possibilités de formation et d'emploi	Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick Première Nation Pabineau	158220	Énergie Est reconnaît l'importance de favoriser et de permettre la participation au Projet. En collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis, Énergie Est a travaillé au sein des communautés, et continuera de le faire, afin de déterminer les besoins en matière de formation relativement aux possibilités d'emploi durant les phases de préconstruction, de construction et de post-construction du Projet. Énergie Est et les maîtres d'œuvre travailleront ensuite avec les communautés ou organisations (par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs des ressources humaines et des agents locaux de développement économique et d'éducation) afin de s'assurer de dispenser la formation nécessaire déterminée dans le cadre de cette collaboration.	Volume 10, Section 5



## **7.0 PARTICIPATION CONTINUE**

### **7.1 PROCHAINES ÉTAPES**

La communication et l'échange d'information dans le cadre du programme de participation se poursuivront pendant les formalités réglementaires du Projet. Énergie Est continuera à répondre aux questions et aux commentaires, et définira et abordera les préoccupations soulevées par les groupes autochtones. Les activités de participation continues comprendront ce qui suit :

- aviser les groupes autochtones du dépôt de la demande présentée en vertu de la réglementation, et leur indiquer comment ils peuvent en prendre connaissance et formuler des commentaires auprès de l'ONÉ;
- informer les groupes autochtones de l'état d'avancement du Projet;
- répondre aux engagements pris en matière de participation et y donner suite;
- identifier les autres questions et préoccupations soulevées et y répondre;
- continuer à négocier des ententes relatives au financement et à la collecte d'information, puis recevoir des communautés et organisations des Premières Nations et des Métis des documents dont la production avait été convenue, ce qui comprend :
  - des rapports sommaires donnant des précisions sur des questions ou des préoccupations particulières et les mesures proposées pour y donner suite;
  - des plans de travail concernant le savoir traditionnel;
  - des rapports sur le savoir traditionnel;
- examiner les rapports sur le savoir traditionnel et rencontrer les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis participantes pour discuter de leur contenu et des mesures d'atténuation proposées, le cas échéant;
- élaborer des mesures d'atténuation ou apporter des correctifs à la conception du Projet, dans la mesure du possible;
- informer la communauté ou l'organisation des Premières Nations et des Métis concernée des mesures d'atténuation prises ou des changements apportés à la conception du Projet;
- déposer d'autres rapports sur le savoir traditionnel à l'ONÉ;
- établir des opportunités de développement économique (développement des ressources, formation et emploi, octroi de contrats, investissement communautaire, etc.) en collaboration avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis.

## **7.2 ACTIVITÉS AVANT ET PENDANT LA CONSTRUCTION**

Les groupes autochtones seront avisés de la décision quant au certificat d'utilité publique (CUP) rendue par l'ONÉ. Après la signification de l'avis, Énergie Est communiquera avec les communautés et organisations des Premières Nations et des Métis désignées pour établir la pertinence de tenir des rencontres ou des séances d'information avant le début des travaux de construction. Le dialogue et les communications seront maintenus en tout temps avec les groupes autochtones avant et pendant la construction.

Les mesures d'atténuation établies à la lumière des conclusions des études sur l'UTT et dont le PPE final fait état seront mises en œuvre pendant la phase de construction du Projet. Des mesures d'atténuation propres à chaque emplacement seront adoptées et mises en place au besoin et elles pourraient comprendre des possibilités de surveillance de domaines d'intérêt préétablis pendant la construction.

Au cours de la construction, les activités continues de participation se poursuivront et feront appel à diverses façons de procéder qui conviendront aux communautés et organisations des Premières Nations et des Métis qui participent au programme de participation. Énergie Est continuera par ailleurs à honorer ses engagements et à en exercer le suivi afin d'en confirmer la réalisation.

## **7.3 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Après la construction, les activités de participation passeront de la phase de la construction aux activités d'exploitation. Des personnes-ressources affectées aux diverses régions feront la liaison et continueront d'établir et de préserver les relations avec les groupes autochtones dans la zone du Projet.

Le Programme de sensibilisation du public de TransCanada sera lancé dès la mise en service du Projet. Ce programme facilite la communication continue et cohérente sur les questions de sécurité, d'intégrité et sur les mesures d'urgence auprès des groupes autochtones et des principaux intervenants de la communauté et des parties intéressées, comme les propriétaires fonciers, les représentants du gouvernement, les opérateurs d'excavatrice et les entrepreneurs, les services d'urgence, et le grand public.